This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

UC-NRLF
B 4 530 433

Digitized by Google

LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF CALIFORNIA.

Class

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UN

Ambassadeur de Savoie

EN FRANCE

RENÉ DE FAUCIGNY-LUCINGE

(1583-1610)

Digitized by Google

Digitized by Google

PRINCE FERDINAND DE FAUCIGNY-LUCINGE

UN
Ambassadeur de Savoie
EN FRANCE

RENÉ DE FAUCIGNY-LUCINGE

(1583-1610)

UNIV. OF CALIFORNIA

PARIS
LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79
—
1906

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIV. OF CALIFORNIA

UN

Ambassadeur de Savoie

EN FRANCE

René de Faucigny, comte de Lucinge et des Alymes, naquit en 1550 à Bonneville, capitale du Faucigny dans les États de Savoie. Son père, Charles de Faucigny-Lucinge des Alymes, baron de Montverd, après la prise par François Ier de la Bresse et du Bugey au duc de Savoie, provinces que ce roi avait revendiquées comme héritier de Louise de Savoie sa mère, refusa de prêter hommage au roi de France. Même pour servir le duc de Savoie il avait formé, d'accord avec le baron de Polvilliers, le projet audacieux de surprendre Lyon et Bourg. Le parlement français séant à Chambéry le condamna à être décapité; tous ses biens furent confisqués et les troupes de l'amiral Chabot démolirent et brûlèrent ses châteaux des Alymes et de Montverd. Voici le texte assez intéressant de l'arrêt que le parlement de Chambéry avait pris contre lui :

« Veu par la court, le procès criminel faict extrahordinairement, a requette et instance du procureur général du Roy, demandeur en cas de crime de lèze-

224871

Digitized by Google

Majesté, rebellion, infidélité, félonie, conspiration, practiques et menées faictes prodictoirement avecques les ennemys dudict sieur Roy, volleries, saccagemens, bruslemens, rençonnemens et portz d'armes hostillement faictz avec lesdicts ennemys d'une part, contre Pierre Grangier seigneur de Myons, Charles de Lucinge seigneur des Alymes, Claude du Puys, Buscard Liatod, sieur de Briod, accusés desdicts crimes et desfaillans d'autre requeste dudict procureur général tendant à fin d'estre informé sur lesdicts crimes et délictz, charges et informations déscretz et prinses de corps, adjournemens a trois briefz jours et proclamations afin de ban, defaultz obtenus contre les ditz accusez par le procureur général ; arrest sur lesdictz deffautz recollemens et tesmoingts, lettres de commission du dict Sieur Roy en date du troisième de Novembre du présent, scellées en cyre jaune à simple queue, et signées de l'Aubespine, conclusion du dict procureur général du Roy, le tout considéré, Dict a este que les dictz deffautz sont bien deument obtenuz pour le proffict desquelz ladicte court a debouté les dictz Pierre Grangier Seigneur de Myons, Charles de Lucinge, Seigneur des Alymes, Claude du Puys de toutes exceptions et deffences. Et faisant droict définitivement sur les conclusions du dict procureur général, a déclaré et déclare les dicts accusez, attaintz et convaincuz d'avoir proditoirement conspiré contre la Majesté du dict Sieur Roy, d'avoir eu secretes intelligences avec les ennemys de la dicte Majesté et avec iceux faict plusieurs menées et practiques pour surprendre les

Digitized by Google

villes de Lyon, Bourg-en-Bresse et aultres de son obéissance de s'estre adjoinct au camp des dicts ennemys, descendu au pays de Bresse et conduictz en iceluy avec le Baron de Polvilliers et ennemys susdictz, à la descente par eulx sur le chemin public par lequel on va en Bresse, et seront les têstes des dictz Lyatod, Briod, des Alymes et aultres mises et assignez sur une potence et un des quartiers de leurs corps attachés à icelles pour estre plantées et eslevées au lieu public et jusque ce que les dictz condemnez puissent estre apprehendez. Ordonne la dicte court que les dictes executions seront faictes en figure et en la sorte que dessus les lieux susdictz. Et en oultre condemne les dictz sieurs de Myons, de Lucinge Seigneur des Alymes, de Bryod et du Puys en lamende de cinq cens livres tournois envers le Roy et leurs biens confisquez au Roy et acquiz au Sieur Roy, et pour avoir porté armes, assisté au dict siège de Bourg faict saccagemens, pilleries, rançonnemens et bruslemens au dict pays de Bresse et par ces moyens avoir commis crime de Leze-Majesté. Pour réparation desquelz crimes et forfaictz la dicte court a condemné et condemne les dictz accusez, assavoir... les dictz Charles de Lucinge Seigneur des Alymes, du Puys et Lyatod a estre mis es mains du executeur de la haulte justice, lors pourront estre appréhendez, conduictz et trainez sur une claye ayant la hard au col par les rues de la dicte ville de Bourg, souffrir et endurer d'un chascun opprobres et vitupères, et ce faict menez en la place de la halle dudict Bourg et au dict lieu estre esquartellez vifs sur un eschaffault qui pour

Digitized by Google

ce y sera dressé et seront aulsi les dictes testes séparées de leurs corps et celle du dict des Alymes mise sur un posteau qui pour ce sera eslevé en la place de Sainct-Germain d'Ambérieu et l'un des quartiez de son corps attaché à une potence au devant de la porte de la ville de Sainct Rambert, et en oultre la dicte court ordonne que les places fortes et chastaux des dicts condemnez seront ruynéz et démoliz en sorte qu'ilz demeurerent inhabitables et servent d'examples perpétuels à tous ceulx qui par cy après vouldront entreprendre si malheureux et abominables crimes et délictz et si a déclaré et déclare les enfants des dictz condemnez seront ruynez privez et décheuz de tous honneurs, prorogatifs de noblesse et indignes d'aspirer a honneurs et dignitez qu'ils soient intestables et incapables de toutes successions et exceptez en tant qui concerne les filles que par droict leur peult appartenir es successions de leurs mères... Et afin que des choses susdictes, nul n'en puisse prétendre cause d'ignorance a la dicte court ordonné et ordonne que le présent sera leu et publié, scellé court en séans audience et en tous les autres sièges de ce ressort ressortissans à la dicte court sans moyen. Faict à Chambery en Parlement et prononcé au Procureur Général du Roy le dixième jour du moys de décembre mil cinq cent cinquante sept. Prononcé le lendemain en audience, la court séant. »

L'exécution de ce terrible arrêt ne fut faite qu'en effigie et quand le duc de Savoie recouvra ses États, son premier acte fut un acte de généreuse reconnaissance ;

Digitized by Google.

il tint à rétablir Charles de Faucigny-Lucinge dans tous ses biens ainsi qu'il appert des lettres patentes enregistrées au Sénat de Savoie à Chambéry, le 17 août 1559.

Charles de Faucigny-Lucinge avait épousé, le 15 juillet 1549, Anne de Lyobard, fille du comte de Lyobard, grand pannetier et capitaine des arquebusiers du roi François Ier.

C'est de cette union que naquit René en 1550. Charles de Faucigny-Lucinge était un puîné de sa maison, dont le chef était alors Bertrand, prince de Faucigny, comte de Lucinge, prince du Saint-Empire, qui avait épousé dans la chapelle du palais épiscopal d'Ivrée, le 19 décembre 1502, Donna Constance de Carduza de Menezès de Castro, petite-fille du roi Alphonse III de Portugal.

René avait été destiné à la carrière militaire, mais ses penchants l'attiraient bien plus vers l'étude du droit et de la diplomatie pour laquelle il abandonna bien vite le métier des armes. Le duc de Savoie ayant trouvé en lui un esprit aussi droit et loyal qu'éclairé le nomma à trente-cinq ans son ambassadeur en France. L'étude de la carrière diplomatique de René, carrière qui se déroula dans un seul poste à Paris et qui certes était alors le poste le plus difficile, nous oblige à l'étude du règne de Charles-Emmanuel Ier en Savoie.

C'est le 12 janvier 1562 que ce prince voyait le jour au château de Rivoles en Piémont. Sa naissance fut saluée avec joie ; si son père Philibert-Emmanuel fut décédé en effet sans enfant mâle, un conflit serait devenu inévitable, les Français occupant le marquisat de

Digitized by Google

Saluces et les Espagnols tenant garnison à Asti et à Santhia. Les États de Savoie seraient devenus le théâtre d'une guerre de succession. Le pape Paul IV qui prévoyait tout en la redoutant cette triste éventualité, sollicité de donner en 1559 les dispenses nécessaires à la célébration du mariage de Philibert-Emmanuel avec Marguerite de Valois, avait ajouté de sa main au bas de la supplique le mot « Fiat » qui exprimait son consentement et l'avait fait suivre de celui de « Masculus » qui avait alors paru étrange, mais qui en réalité était le vœu d'un profond diplomate. Aussi quand ce grand pape apprit la naissance de Charles-Emmanuel il ne put retenir ce cri : « Elisabeth peperit filium, et filius orationis est iste puer. »

A douze ans, Charles-Emmanuel dont l'esprit avait été formé par des gouvernantes intelligentes comme Hélène de Tournon, comtesse de Montrevel et Marie de Gondy, comtesse de Pancarlier, et des précepteurs fameux comme Guido Pancirole et Alfonso d'Elbène, entra dans la vie publique. Ce fut lui qui, le 15 août 1574, alla recevoir à la porte de Turin le roi Henri III qui revenait de Pologne « se dérobant, dit Chateaubriand dans ses Études historiques, à la couronne des Jagellons qu'il trouvait trop légère pour venir se faire écraser sous celle de Saint-Louis. »

C'est pendant les fêtes données à Turin pour le passage du Roi et des suites des fatigues causées par les nombreuses démarches qu'elle avait faites en cette circonstance que Marguerite de Valois contracta la mala-

Digitized by Google

die qui l'enlevait à l'affection des siens le 14 septembre de la même année. Elle avait eu la consolation avant de mourir d'avoir obtenu du Roi l'évacuation par les troupes françaises des places de Pignerol, Saviglian, Pérouse, Chivasso, Chiera, Villanove. Six ans après, le 30 août 1580, Philibert-Emmanuel lui-même mourait après avoir adressé à son fils éploré ces dernières paroles :

« Mon fils, apprenez de ma mort quelle doit être votre vie, et de ma vie quelle doit être votre mort. L'âge vous a déjà rendu capable de gouverner les États que je vous laisse, ayez soin de les conserver aux vôtres et soyez assuré que Dieu en sera le protecteur tant que vous vivrez dans sa crainte... Gardez la neutralité entre la France et l'Espagne qui vous bordent, n'en sortez qu'en cas d'absolue nécessité et encore après avoir préalablement stipulé le prix de votre alliance et de votre dévouement. »

Ce prix, Philibert-Emmanuel le désignait, c'était le marquisat de Saluces, le duché de Montferrat et Genève qu'il considérait comme indispensables aux États de Savoie.

D'un esprit vif et ingénieux, ayant un coup d'œil rapide, le caractère souple, ayant de plus le goût des aventures, brave comme son épée et rempli d'une très grande confiance en lui-même, Charles-Emmanuel en prenant le pouvoir résolut sans attendre de mettre à exécution les dernières instructions de son père. Son désir était de profiter de l'état déplorable où se trouvait la France déchirée par les partis politiques et en proie à

Digitized by Google

la fureur de la Ligue. La couronne de Valois était menacée d'une chute prochaine par suite des dissensions des catholiques et des huguenots. La Réforme avait embrasé l'Europe et ce puissant dissolvant tout autant de l'autorité politique que de celle de la religion avait créé en France deux partis irréconciliables qui, les armes à la main, en perpétuaient les déchirements. Henri III avait de plus perdu la confiance et le respect de ses sujets à cause de sa faiblesse, de ses mœurs bizarres et de ses amours honteuses; le duc de Guise visait à s'approprier la couronne et le roi de Navarre se dessinait à l'horizon; cet état favorisait les projets de Charles-Emmanuel.

Ce prince débuta par un coup heureux et d'une politique habile et qui lui assura l'estime et l'affection du Pape dont l'influence était alors prépondérante. Le seigneur de la Cisterna, ville du comté d'Asti et fief dépendant de l'Église romaine s'était refusé à rendre l'hommage qu'il devait au Pape son suzerain. Charles-Emmanuel sans hésiter se fit le champion de l'Église; il marcha contre le château de la Cisterna, s'en empara et y établit comme gouverneur au nom du Pape un chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Ce succès facile lui valut l'appui de la cour de Rome et augmenta son ambition.

Vers cette époque, Charles-Emmanuel dut penser à un acte important, celui de contracter une alliance dans une famille princière d'Europe et dans celle qui lui assurerait le plus d'avantages. Son père Philibert-Emmanuel avait déjà eu un projet d'alliance pour son fils avec Catherine

Digitized by Google

de Béarn, sœur du jeune roi Henri de Navarre, mais cette princesse élevée dans la doctrine de la Réforme avait déclaré qu' « elle se passerait bien de mari, mais que rien au monde ne la ferait aller à la messe ». Cette obstination invincible avait fait échouer ce projet. Charles-Emmanuel penchait pour une alliance espagnole à laquelle le poussait la cour de Rome. C'est dans cette occasion que nous voyons la première manifestation des vues politiques de René de Faucigny-Lucinge des Alymes, son ami. René dont il avait fait son conseiller intime lui adressa sous forme d' « avis » un mémoire qui traitait et résolvait en même temps que la question du mariage, toutes les questions les plus délicates de la politique de la maison de Savoie à cette époque. Il démontrait que la stabilité des États de Savoie dépendait d'une intime alliance avec la France, qu'un prince voisin d'un grand roi devait éviter tout sujet de litige et éviter tout conflit, attendu que si un conflit se produit il se vide toujours au détriment du plus faible, la politique n'étant somme toute que la prédominance de la force sur le droit. Pour rester en bonne intimité avec la France, René indiquait en première ligne un mariage avec une princesse française et un échange intelligent de possessions, échange qui consisterait d'après lui à donner à la Savoie le marquisat de Saluces, le château de Revel et l'abbaye de Staffarde en échange de Pignerol, des vallées de Pérouse et d'Augrogne, de Luzerne et de Saint-Martin qui étaient des terres peu intéressantes. L'échange serait avantageux puisqu'il ferait des États de Savoie un ensemble com-

Digitized by Google

pact et uni et qu'il augmenterait les revenus de plus de cent mille livres de rente. René expliquait que ce projet serait réalisable par un mariage avec Mlle de Lorraine, princesse belle et accomplie et de sang illustre qui, en apportant une alliance avec la France, ouvrirait en même temps des droits sur le Montferrat, Genève, le comté d'Asti et celui de Nice.

Voici ce curieux document, dont l'original se trouve dans les manuscrits de la Bibliothèque de la ville de Bourg.

AVIS A SON ALTESSE

POUR SE TENIR BIEN DE FRANCE, S'IL VOULOIT ASSEURER SES ESTATS

Par René de Faucigny-Lucinge, seigneur des Allymes.

« L'une des choses que les princes particuliers doivent principalement désirer en ce monde, c'est (à mon advis) de si bien borner et séparer leurs estats et jurisdictions d'avec celles des grands rois, comme est celluy de France, quilz n'ayent pour ce regard (s'il est possible) jamais rien a desmeller avec eulx, daultant que semblables meslanges et connexitez apportent tousiours par succession du temps quelques riotes et altercations, lesquelles enveloppent bien souvent les princes inférieurs en des brouilles et ruines desespérées, ne défaillant quasi jamais (ainsy que l'expérience nous monstre) matière colorée aux grandz pour attenter au préjudice des moindres, ne permettant aussy les regles destat qui sont aujourd'huy communément pratiquées que justice en aucune affinité ne soyent respectez ou considérées.

Digitized by Google

« C'est pourquoy Monseigneur le duc de Savoye, lequel est environné des roys très chrétien et catholique et nommément de celluy de France, doit, sur tous les aultres princes d'Italie avoir l'œil et l'esprit du tout tendus à prudemment considérer comment par quels et par combien d'endroits les estats de France et les siens sont, du costé de Piemont, meslangez les ungs parmy les aultres ; en quelz travaux et ruynes il s'est cuydé trouver enveloppé à causes des derniers troubles du Marquisat de Saluces, et conjoinctement aussy, ce que le temps et la diversité des occurrences (la bride et la mesure desquelles n'est en noz mains) peuvent indifféremment apporter, et spécialement par la main d'une nation belliqueuse et remuante telle qu'est la Française.

« Considérera aussy que Carmagnolles, place très forte, avec Casanove, Ternanas, Isolabelle et Valfeniere, tiennent le centre de Piemont en la part qui regarde Thurin, Quiers, Villeneuve et Savigliane, et que Cental, maintenant réduit en forteresse, faict de mesme ung aultre centre vers Foussan, Cony, Mondevis et Cairas, ayant encore pour adjointz Demont et Roques-Parvière de facille fortiffication. Et finallement que Monbarquier avec les aultres terres des langues deppendants du marquisat, faict un aultre centre vers le Montdevis, Ceve et Courteville, pour les ungs et les aultres renverser sens sus dessoultz la plus grand part de ce que Son Altesse tient de la montaigne, et principallement par la voye de Cental, le tiraige du sel, qui est le meilleur et le plus substantieux de Son Altesse.

Digitized by Google

« Aux inconvéniens que ces meslanges destats peuvent apporter Son Altesse ne scauroit prendre aulcun salutaire remedde et a luy et aux siens, si ce n'est par la voye des alliances et permutations qui seront cy après déclarées, car de se vouloir servir de l'ayde espagnolle ainsy que feit jadis le feu duc Charles, son grand-père, ce seroit vouloir inconsiderement se précipiter souz l'indiscrétion de ceste nation qui a toujours cherché et inventé divers moyens pour séparer les ducz de Savoye d'avec la France, affin que leurs estats servissent de couverture au duché de Milan, la conservation seulle duquel leur donne moyen de regenter et gourmander l'Italie, ainsi que le feu duc, père de Son Altesse a souvent confessé.

« Le meilleur expédient donc que Son Altesse puisse pratiquer pour se développer de ces craintes et incertitudes d'estat qui traînent toujours quelque dangereuse queue, ce seroit qu'il plut au roy luy bailler par forme deschange Carmagnoles et Cental, avec leurs deppendances et celles de tout le reste du marquisat de Saluces, les chasteau de Ravel et abbaye de Stafarde, avec leurs finaiges exceptez tant seullement. Par ce moyen, Son Altesse auroit quattre belles maisons royales, ung dusché et le patronat de Casanove qui ne vault moings que quattre mil escuz de rente. Aussy elle pourroit (estantz ces estats soubz la main) asseoir à Carmagnolles ung peage qui ne vauldroit moings d'aultres XXV à XXX mil escuz de rente, sans aultant que en peult valloir le domaine du marquisat, sur le quel establissant aussy Son Altesse le mesme taux quelle prend en Piemont, il sen feroit ung

Digitized by Google

revenu ordinaire presque d'aultres XI mil escuz qui feroient en tout environ cent mil escuz de rente qui est ung moyen du quel beaucoup de Princes se contentent aujourd'huy. Mais ce qui est sur tout le plus important, c'est que les estatz de Son Altesse demeureroyent serrez en ung seul corps, moins subject par conséquent à injure et à la despence extrême en la quelle ces places royalles lobligeroient, advenant que Sa Majesté changeast de volonté en son endroict.

« Par contrechange, Son Altesse pourroit bailler au roy la ville et forteresse de Pinerol, avec tout ce qui se trouveroit enclavé dans une ligne droicte qui pourroit estre tirée du dict Pinerol à Carde et Villefranche, et de là à Ravel, comprenant en icelle les vallées de la Perouze, Angroygne, Luzerne et Saint-Martin, toutes les quelles terres nont auculne maison ny revenu approchant à beaucoup près de ce que Son Altesse auroit par cette permutacion, la quelle luy est tant nécessaire et avantageuse qu'en faveur discelle elle doibt avoir pour fort agréable que Mme la Princesse de Lorraine qui est belle de race très illustre et tant féconde, lui soit concédée en mariage, ne pouvant ce Prince rien désirer plus à propos, qui considérera, hors de passion, la quallité de luy et de ses estatz. Davantaige il pourra tirer de ce mariage deux aultres notables commodités ; la première faveur et adsistence de la couronne, aultant pour la conqueste du Montferrat que de Genefve. La deuxième et qui est fort remarquable, une cession et transport des prétensions que Sa Majesté a sur les contés d'Asti, de Nice, aultres terres

Digitized by Google

du Marquisat et succession de Madame la régente (non jamais parties comme en prétend quelle devoit estre), notamment pour les terres du Piemont qui sont (a dire vray) tous prétextes, le moindre des quels n'est que trop suffisant pour donner très colorée matière de querelle et de conqueste a ung roy de France qui peut toujours en vingt-quatre heures et sans rompre lance envahir la Savoie et la Bresse ou y faire une bresche si grande que les plus puissants seroient bien empeschez à la réparer.

« Ces permutacions advenantz seroit nécessaire que Son Altesse déboursast environ mil cent escuz pour le rachapt de partye du domaine du marquisat piéça aliené : cela ne lincommoderoit aulcunement, dautant quelle debvra espérer den tirer davantage de la libéralité de la royne mère et de celle de M. de Lorraine.

« Mais pour aultant qu'il est à croire que ceulx qui nont congnoissance de lassiette et quallitez tant de Piemont que du Marquizat prendront malaisément goust à cest échange s'il n'est ung peu mieux assaisonné, et pareillement que les seigneurs Savoysiens et Piemontais qui pour avoir de la passion ou crainte de faillir au choix du party, trouveront de leur part aultant désavantageux le change que le mariage, il fault essayer de contenter et disposer les ungs et les aultres par raisons vifves et naturelles.

« Parlant donc en premier lieu aux sieurs François, ils scauront, s'il leur plaist, que tout ce que noz royz (a lexample de leurs maïeurs) peuvent aujourd'huy désirer, c'est d'avoir ung pied bien asseuré en Itallie, pour y

Digitized by Google

pouvoir (à leur gré) entrer et en retourner hors de la discrétion daultruy, et de tout avec seuretté et commodité de vivres, qui est chose que tout le marquisat (seul sallaire restant des laborieuses guerres des François) ne scauroit donner ny apporter n'en ayant pas pour luy mesme plus qu'il lui en fault, ce que par le contraire Pinerol, avec les permutacions susdittes, peut fort aisément et abondamment fère, tant à cause de la fertilité que pour la proximité et correspondance quil a au passage du Mont Genèvre, vallées de Pérouze, Cairas, Pragela, Guellestre, tous les plus commodes passaiges et rentrées dans l'Itallie.

« Sera aussy considéré à l'advantaige et faveur de la couronne que Villefranche est assize sur le Pô, et au mesme lieu ou il commence à porter bateaux, et dont, en vingt-quatre heures on peult descendre dans les terres du Montferrat et duché de Milan, et d'ailleurs en assiete tant commode quavec petite despense elle pourra (par sus ung assez bon chemin qui y est desia) estre rendue autant et plus forte que Carmagnolles. Il y a aussy le chasteau de Cavours qui demeure compris dans la ligne, lequel, avec XV ou XVIII mil écuz, peult être rendu du tout imprenable ; de manière que Sa Majesté auroit par ce moyen quatre bonnes forteresses en Italie, assavoir Pinerol, Villefranche, Cavours et Ravel, et environ dix lieues de pays, garny de plusieurs bonnes bourgades, et d'ailleurs tant fertile quil nourrira tousiours non seulement les garnisons mais aussy une armée royalle conduicte avec quelque précaution, ce que ne scauroit fère

Digitized by Google

le marquizat, lequel n'a quasi point de plaine et ce peu quil en a, fort stérile au prix de celle qui sera comprise dans la ligne qui est sans doute la meilleure du Piemont. Davantaige, voullant Sa Majesté laisser le pays que Son Altesse luy bailleroit sous les mesmes charges et condictions avec les quelles il est aujourd'huy traité, il seroit assez suffisant pour payer la justice souveraine quil conviendroit restablir à Pinerol et bonne partye des garnisons des chateaulx, en sorte que les choses étantz de toutes parts réduictes en cet estat, Sa Majesté ne lairroit davoir néanmoings tousiours de quoy en main pour tenir Son Altesse en bride et subjection, et auroit la rivière de Pô à son commandement qui est chose de très grande conséquence a qui voudra sainement examiner les affaires et situaction de l'Itallye.

« Satisfaisant maintenant aux scrupule et passion des sieurs piémontois et savoysiens, sera nécessaire que leur plaisir soit de considérer que tenant le Roy Pinerol, Sa Majesté n'aura cy-après occasion de demander passaige à leur Prince, comme aultrement il fauldroit qu'il feit et moins encore en cas de reffuz ou connivence, d'user de la force qui est en ses mainz. De manière que celui sera un moyen pour se mettre au couvert des inconvéniens que tels démellemens engendrent tousiours et pour sentretenir aussy avec ses aultres voysins et mesmes pour garder au besoing une tacite forme de neutralité, là où ne s'accomodant à ses prétentions, et advenant que Sa Majesté changeast de volonté en son endroit, comme il advient souvent et pour peu de chose entre princes

Digitized by Google

voisins. C'est sans difficulté quelle pourra tousiours (par la commodité de Cental) renverser le tiraige du sel qui fournit aujourd'huy aultant la Savoye que le Piémont et rendra aussy par celle de Carmagnolles le Piémont de tous cotéz presque désert et inutile avec une sugection de tenir un grand nombre de garnisons et auxquelles plus puissants princes que n'est Son Altesse sont bien empechés de fournir. Or d'avoir en ce cas recours à l'Espagnol, l'exemple du dernier duc Charles (grand-père), doit sans avoir recours à aultre histoire qu'aux domestiques faire saige Son Altesse. Daultant que, comme chacun scait, ce prince se laissa réduire à prendre le service d'Espagne alléché des promesses et espérances que Charles V lui faisoit donner par sa femme quy étoit Portugaize, tant pour le regard de Montferrat que aultres grandeurs, et que touteffois après l'avoir embarqué, il donna sentence à lencontre de luy et le laissa encore despuis (ce qui est le pis) despouiller de ses Etats, sans guierres se soucier (faisant la trêve du 55) de le fere réintégrer, ores que le dernier duc son fils portat désia les armes en son service et auquel il a vécu quelque temps en telle misère (ainsy quil la souvent confessé) quil navoit pas bien souvent de quoy disner.

« Et quant à la paix subséquente du 59, par laquelle l'Espagnol se vante davoir infiniment obligé à luy, le duc Emmanuel (prince de mémorable valeur) ; il est tout notoire que retenant la France entre les mains (comme il luy estoit permis de fere) Thurin, Chivas, Quiers, Pinerol et Villeneufve, que par conséquent aussy la force

Digitized by Google

et le moyen luy demeureroient pour le déspouiller de la Savoye et du Piémont à sa première volonté. Par ceste paix l'Espaignol voulut aussy retenir en ses mains Asti et Santy, a quoi qu'il n'eut comme nos roys, aulcunes prétentions à lencontre de la maison de Savoye, de manière quà parler bon françois, cestoit un gaige quil retenoit de la foy de celluy qui avoit esté despouillé pour sa querelle et qui l'avoit alencontre de nous si généreusement servi quil méritoit une très grande récompense.

« Ayant despuis nos roys, et en temps assez chatoullieux, rendu les dictes places, sans s'arrester à la qualité de leurs prétentions, les Espaignols feirent ingratement mil difficultez sur les restitutions d'Asti et de Santy lesquelles doibvent estre recogneues, non de leur bonne disposition, mais de la contraincte à ce fere. En quoy les avoit mis la magnanimité de nostre roy, qui a par ce moyen payé les services faitzs à aultruy et contre luy, rendant par ces restitutions Son Altesse vraiment prince de Piémont. Considérant aussy (comme le feu duc confessoit luy mesme) que tous les duczs qui ont servy et adhéré à la couronne de France se sont maintenuz en paix et grandeur, et que faisantz le contraire ils n'en ont jamais reçu que mal et ruyne, comme ils feront tousiours prennantz aultre party.

Quant à l'advantaige et seureté qu'aucuns pourroient trouver plus grande pour Son Altesse espousant plus tot une fille d'Espagne que Mme la Princesse de Lorraine, attendu que l'Espaignol offre donner Alexandrie en souveraineté et ses forces pour la conqueste du Monferrat,

Digitized by Google

c'est à bien prendre les choses par le bout qu'elles sont maniables, plustot une vaine apparence de bonne volonté que aulcun solide effet d'icelle. Et qu'il soit vray encore que Alexandrie soit pour apporter quelque commodité aux États de Son Altesse, si faut-il advouer quelle ne sauroit en rien paragonner celle qui est es-permutations et mariage susdict, que je tiens trop plus importante que trois Alexandrie. Et puis ils luy veullent en cet endroit donner ce qui ne leur appartient pas, estant membre deppendant du duché de Milan qui sera toujours querellé par les François qui en sont (selon Dieu) les légitimes héritiers. De sorte quil est à croire quilz se servent de cette proposition comme d'un appast propre pour attirer le duc (qui a le cœur fort esveillé à la grandeur) à leur cordelle et dévotion, estimant que layant ainsi embarqué, ce sera après à leur discrétion de luy fere pareil traictement que celluy quils feirent jadis au duc de Parme, leur gendre, lequel ne trouva solvation qu'en la bonté du Roy Henry. Et que touteffois et quantes que la France vouldra remuer la querelle de Milan que le duc sera contrainct de courrir fortune avec eulx pour la conversation de ce quilz luy auroient ainsy baillé. Et là, ou il adviendroit que l'Espaignol vouloist en outre contribuer forces pour la conqueste du Montferrat, ce qui n'est pas croyable, car ce seroit impugner la sentence de Charles V°, je ne voys pas que ce ne soyt chose que la France ne luy puisse aultant aisément contribuer qu'eulx. Et que quand bien il obtiendroit cy-après, par leur moyen, que pour cella il en doibve plus roiddement

Digitized by Google

regimber contre la France, daultant qu'elle a toujours, tant du coté du Piémont, Provence, Daulphiné, Lyonnois et Bourgongne, la porte ouverte et la force preste à sa ruyne, l'exécution de laquelle seroit advenue auparavant que Espaigne eust tant seulement les nouvelles d'une mauvaise disposition, ny pensé à préparer les remèdes au contraire. Et puis, ce seroit un secours qui apporterait toujours mal sur mal à Son Altesse. Joinct qu'il faudra que ces estatz servent ainsy quilz ont cy devant faitz de théâtre aux uns et aux aultres et particulièrement de garde corps aux Espaignols et ce qui est le pis, que le payement des commediants tombe tousiours sur Son Altesse, laquelle doibt au par sus scavoir que la couronne de France ne meurt jamais, si faict bien celle d'Espaigne, laquelle tombe en quenouille et divisions, qui sont toutes choses (la conséquence de l'estat considérée de près) malpropres pour bastir lasseurance dont Son Altesse a besoing et laquelle elle peut de toutes parts et en touts temps trouver en France et dont en somme il ne luy fault autre plus récente preuve que les grands biens et aultres avantaiges que la maison de Savoye a en toutes sortes reccues de la main de feue Madame sa Mère, et celle de la générosité de nos Roys et bonté de la Reyne leur mère, envers lesquels (oultre le parentaige) tout ceci oblige infiniment ce prince qui se souviendra au reste que feu son père confessoit quil ny avait promesse d'Espaigne, alliance de pape, d'empire ou de Suisses qui deust jamais inviter un duc de Savoye à suyvre aultre parti que celui de France, s'il ne vouloit laisser la grandeur et

Digitized by Google

la conservation pour prendre le rabaissement et ruyne toute évidente, et qu'il faut par l'expérience et discours du passé, prévenir et pourvoir au futur, ce que le Prince scaura bien fère, estant d'un très excellent naturel et jugement ».

« *Signé :* De Lucinge. »

René fut assez heureux pour convaincre Charles-Emmanuel qui le nomma ambassadeur en France en le chargeant de demander la main de la princesse de Lorraine. René alla sans retard prendre possession de son poste. Les ouvertures qu'il fit à la cour de France furent accueillies avec joie et tout marchait à souhait quand un fâcheux incident fit échouer ce beau projet. Le Pape, préoccupé d'éteindre le foyer des doctrines aussi dangereuses que malsaines pour l'autorité que professait la Réforme et dont le foyer était à Genève, pressait le duc de Savoie de mettre la main sur ce pays. De son côté Charles-Emmanuel avait donné comme instruction à René de Faucigny-Lucinge de demander au roi de France de renoncer au droit de protection qu'il avait sur Genève, impatient qu'il était de réaliser ses projets de conquête et désirant que sa première annexion fût cette ville. Or le Roi de France, qui avait pris vis-à-vis des huguenots de Suisse certains engagements, ne pouvait sans risquer de désobliger les cantons et les princes protestants d'Allemagne accéder immédiatement à cette prétention et il répondit à l'ambassadeur savoyard par une

Digitized by Google

« promesse d'accepter dès que les circonstances le permettraient ».

Charles-Emmanuel, dont le caractère était par trop entier, n'admit pas de temporisation et il donna l'ordre à son ambassadeur de rompre immédiatement les poursuites relatives à son mariage avec Mlle de Lorraine. René de Faucigny-Lucinge essaya en vain de l'amener à composition; ses Mémoires disent ses démarches inutiles; il dut rompre les négociations qu'il avait menées à bien, et l'on vit alors Charles-Emmanuel se tourner brusquement du côté de l'Espagne à qui il demanda avec une alliance politique une alliance de famille. Le marquis Pallavicino, son ambassadeur à Madrid, reçut l'ordre de demander la main de l'infante Catherine-Michelle, fille puînée du roi Philippe II. Le roi d'Espagne trop heureux répondit aux premières ouvertures en dépêchant le baron Sfondate à Turin avec tous pouvoirs pour tout conclure. Le contrat fut dressé à Chambéry en août 1584, et en janvier 1585 Charles-Emmanuel s'embarquait à Nice sur les vaisseaux d'Espagne commandés par le célèbre amiral Doria. Il fut reçu à Saragosse par Philippe II qui le mena à Madrid où furent célébrées les noces au milieu de fêtes magnifiques et d'une pompe extraordinaire « qui faisaient prévoir des conséquences importantes telles qu'un accroissement de l'influence espagnole en Italie, peut-être des entreprises contre la Suisse et la France, et à ce titre cette union, dit le baron de Hubner, présentait un grand intérêt historique ».

Dès son retour à Turin, Charles-Emmanuel se croyant

Digitized by Google

fort de l'appui espagnol ne pensa plus qu'à rechercher toutes les occasions de mettre ses beaux projets guerriers à exécution et on le vit s'emparer successivement à titre de droit de fief du marquisat de Cève, de celui de Zucarelli, du comté de Coconas, pendant qu'il se faisait donner par l'empereur Rodolphe II des lettres patentes contre la prescription que lui opposait le duc de Mantoue. Plus ce prince s'appliquait à préparer ses plans et plus il s'appliquait à cacher son jeu en conservant vis-à-vis de la France les dehors de la bienveillance la plus grande, on peut même dire de l'amabilité la plus affectueuse et la plus sincère. René de Faucigny-Lucinge qu'il avait maintenu à son poste à Paris avait été chargé pendant les fêtes du mariage de Madrid et depuis, d'assurer la cour de France de ses bons sentiments. Cependant, tout en affichant pour Henri III une amitié sincère, sentant que par suite des agitations de la Ligue la couronne de France n'était plus solidement assujettie sur la tête du Roi, Charles-Emmanuel s'abouchait, à l'insu même de son ambassadeur à Paris, avec le duc de Guise à qui il faisait proposer un traité secret. Il lui offrait le partage du royaume à condition que le Dauphiné, la Provence et le marquisat de Saluces deviendraient parties intégrantes des États de Savoie. Le duc de Guise refusa, certains disent que ce fut par peur, il est plus probable qu'il ne voyait pas la raison de morceler un royaume qu'il voulait garder en entier pour lui-même. Cet échec déconcerta un instant Charles-Emmanuel, mais on le vit bien vite se retourner d'un autre côté; il fit remettre au roi

Digitized by Google

par l'intermédiaire de son ambassadeur une lettre autographe dans laquelle il déplorait, nous disent les Mémoires de René de Faucigny-Lucinge, les fâcheux événements survenus en France; il multipliait ses protestations d'amitié et offrait au Roi son dévouement, sa personne et ses États. Il attribuait les malheurs de la France aux huguenots qu'il disait être poussés et soudoyés par la Reine d'Angleterre Élisabeth, poussée elle-même, disait-il, par le désir de prendre Calais et les ports de la Manche. Après ces généralités il abordait le sujet qui lui tenait au cœur, il mettait en garde le Roi contre Lesdiguières qu'il disait être partisan du Roi de Navarre, parce que ce général avec ses troupes résidait en Dauphiné et était pour lui un voisin gênant, et il insinuait ensuite au Roi de lui offrir à lui, Charles-Emmanuel, le gouvernement du marquisat de Saluces qu'il s'offrait de gouverner « au nom du Roy de France ».

Henri III comprit sans doute le but que visait Charles-Emmanuel; il déclina son offre, et sans répondre directement au duc de Savoie, il écrivit à René de Faucigny-Lucinge, son ambassadeur, la lettre suivante :

« Mon cousin,

« Je veus encore escrire à vous particulièremen, veu la pleine confiance que j'ay en vostre affection pour moy, comme aussi pour le triomphe de la foy et l'abaissemen de ses ennemys. Je croys doncques et veus croyre en la vraye amitié de Monsieur mon frère le duc de Savoye, et me croys devoir non moyns confier en vos propres

Digitized by Google

advertissements : toutes foys à quoy bon serviroit ce mandemen qu'il voudroyt de moy sy c'est qu'il ne voudroyt préserver mon marquisat de Saluces ou jusqu'icy que je sache ou puisse savoir il ne s'est passé nulle chose contre mon service, ayant subject pour advouer le sieur de Briquemeaux sur ce qu'il a cru devoir faire en ces derniers temps. Pourtant je verrai ce qui vauldra mieulx à fère en deffiance de Desdiguières et ceulx de la religion, et m'y dessideroy. Mon frère et cousin le Roy de Navarre a deu vous écrire ou parler au regard de la Valette et du sieur de Ramefort, et néanmoyngs depuys l'arrivée de ce page, il n'a rien plus reçu de Chasteau-Daulphin que ne sachions vous, et moi; ne croyez point que ceste affaire soit le cadet de mes soulcys, et laissez moy vous dire en familier que c'est perdre ses peines et plumes à mon frère de Savoye que de m'escryre et vouloir aisgryr contre cette femme d'Angleterre, laquelle je hays désia plus que la mort, la tenant et réputant comme il se doibt pour vraye fille d'Enfer, cruelle et sanguinaire aultant que les tyrans payens Tibérius et Néro, ignoble de race, inexorable, impie, folle et superbe hérectique, et dapnée bastarde que Dieu veuille tirer de ceste terre où elle faict mille maulx depuys plus de trente ans, martyrisant des fidelles chrétiens, et répandant le sang royal avec celuy de ses galants et aultres, come à plaisir. En voullant sembler me fère services, elle agist en trahison dans mon royaulme et sur tous mes subjects et jusques à mes plus proches et familliers, tellemen que j'en ai le cas de conscience et parfois je n'ay peu mériter d'estre

Digitized by Google

absolu et bénit pour mes péchés de choslère et soyf de vendication contre ceste méchante reyne. Ne manquez pas je vous prie, à bien fère cognoistre à Notre Sainct Père le Pape et à mon frère de Savoye à quelles extrémités et tribullations je suis conctraint et vous laissant à délibérer avec mon chancellier pour le surplus je prie Dieu, mon cousin, qu'il vous veuille assister et vous tenir en sa digne et saincte garde.

A Blaisy, le 12 mars 1588.

« HENRY[1]. »

Dans une conversation qui suivit l'envoi de cette lettre, le Roi s'expliqua davantage avec René, lui disant que le duc de Savoie s'exagérait sans aucun doute la position faite au roi de France par les huguenots, qu'il avait les ressources nécessaires pour réprimer toute entreprise et que quant aux dispositions de Lesdiguières, Charles-Emmanuel pouvait se rassurer, qu'il enverrait le duc de Mayenne en Dauphiné surveiller son mauvais vouloir s'il en avait, et qu'il le priait enfin de dire à son maître que « nul prince de la chrétienté n'avoit plus de droit que le roy de France de se porter champion de la Saincte Église catholique ».

Quand cette réponse parvint à Charles-Emmanuel, il se dit que ce qu'il ne pouvait obtenir par la persuasion et la diplomatie, il pouvait l'obtenir par la force. Il y fut du reste encouragé par le Pape, tout gagné à sa cause.

[1] Bibliothèque Nat. fonds français. Collection des Lettres du Roi Henri III.

Digitized by Google

Son ambassadeur à Rome avait de fréquentes entrevues avec Sa Sainteté, on le voyait constamment au Vatican, où on le surprenait, dit le marquis Tridicini de Saint-Séverin « se glissant par une porte dérobée ». Il y fut aussi poussé par le Roi d'Espagne qui « en lui donnant sa fille, dit de Thou, lui avait fait déclarer sous serment qu'il se déclarerait ouvertement contre Henri III ».

Charles-Emmanuel envoya des agents secrets pour essayer d'acheter les gouverneurs des places du marquisat de Saluces, pendant que sous le couvert du prétexte de vouloir recouvrer le Montferrat qui « lui avait, disait-il, été usurpé par le duc de Mantoue », il préparait tranquillement son armée. Quand il fut bien prêt, il expédia une armée commandée par le marquis de Saint-Sorlin qui entra sans coup férir à Carmagnolle, capitale du marquisat de Saluces le 31 octobre 1588. Le gouverneur de cette forteresse, qui contenait plus de 400 pièces de canon que la France avait retirées de ses anciennes places du Piémont, de Toscane et de Corse et qui avaient été laissées là pour le cas où l'on voulût porter à nouveau la guerre en Italie, gagné par les agents du duc, eut le triste courage d'ouvrir lui-même les portes du fort aux troupes de Savoie. Saint-Sivier était le nom de ce traître.

Cette conquête facile du marquisat de Saluces enivra complètement le duc de Savoie qui pour conserver la mémoire de cet événement fit frapper des médailles d'or et d'argent, du poids de 3 onces, précise de Thou, représentant d'un côté son effigie et de l'autre un Centaure

Digitized by Google

ayant ses propres traits, bandant son arc et foulant aux pieds une couronne royale qui n'était autre que celle de France, avec, en exergue, cette devise : « Opportunè. »

Le Pape ne dissimula pas la satisfaction que ce coup d'audace lui causait, et ne cacha pas non plus la participation qu'il y avait prise. Voici en effet ce que le Pape dit plus tard lui-même à l'ambassadeur de Venise : Quand le duc faisait l'entreprise de Saluces, il agissait avec notre participation, car il nous avait fait savoir que le territoire de Saluces se remplissait d'hérétiques et qu'il disposait de forces pour l'enlever aux huguenots. Nous l'avons engagé à s'en emparer, dût-il le restituer ensuite au roi de France si celui-ci envoyait une personne catholique pour en prendre possession[1]. » L'historien Cambiano est affirmatif aussi quant à la participation du Pape et à celle du Roi d'Espagne : « Tutto fu fatto, dit-il, a persuatione di papa Sisto Quinto di saputa del re Cattolico, perché non potessero passar gli heretici a far nido in Italia, comé già n'ereno apparenti segni. » Le pape n'avait qu'un but : « Cacciare i barbari d'Italia. »

Après ce coup d'audace Charles-Emmanuel dépêcha immédiatement un message à son ambassadeur à Paris auquel il donna instruction de rassurer le Roi en lui disant qu'il n'avait pas agi dans un but de conquête, mais seulement de légitime défense, qu'il avait fait diligence pour devancer Lesdiguières et qu'il n'avait

[1] Baron de Hübner.

Digitized by Google

fait que sauvegarder les intérêts catholiques et monarchiques de la France en Italie.

La noblesse française vit dans la prise de Saluces une insulte à la France et voulut de suite en tirer vengeance. Les États étaient réunis à Blois quand arriva la nouvelle de cet événement; ils décidèrent malgré les efforts de René de Faucigny-Lucinge et la promesse de restitution qu'il transmettait au nom de son maître, d'exiger la restitution immédiate du marquisat, sinon qu'on déclarât la guerre, et l'archevêque de Bourges, prenant la parole au nom de tous les députés, pria le Roi de faire marcher une armée contre la Savoie. Le roi Henri III envoya alors M. de Pougny à Charles-Emmanuel pour lui notifier cette décision des États. Pougny resta plusieurs semaines à la Cour de Savoie sans pouvoir obtenir autre chose que des phrases polies et les mêmes promesses que René de Faucigny-Lucinge avait déjà transmises au Roi, et il revint en France sans avoir obtenu le moindre succès. A aucun prix Charles-Emmanuel ne voulait céder, il considérait la possession par la France du marquisat comme un honteux asservissement, car elle aurait eu là à son heure et à son loisir une espèce de camp retranché dans lequel elle pouvait accumuler troupes et munitions pour envahir le Piémont et l'Italie quand bon lui semblerait. La possession du marquisat pour le duc de Savoie était une condition d'existence, et la première nécessité ici-bas est de vivre.

De part et d'autre on se prépara donc à la guerre. Nicolas du Harlay de Sancy suggéra au Roi de demander

Digitized by Google

aux Suisses du secours. Il obtint du Roi pleins pouvoirs pour négocier, fut assez heureux pour se faire donner par les cantons de Bâle, Schaffouse, Saint-Gall, Zurich et par le duc de Wurtemberg une armée forte de 1 000 lansquenets, 1 200 Suisses, 1 000 reîtres, et 10 compagnies de cavalerie qui vinrent se ranger sous les bannières françaises. Pendant ce temps Henri III concluait une alliance avec son cousin le roi Henri de Navarre.

René qui à Paris se rendait compte de l'état des choses et des esprits tenta en vain d'arrêter l'humeur guerrière de Charles-Emmanuel, mais ce prince confiant dans son étoile et dans les prophéties qui lui avaient été faites et qui annonçaient qu'il serait un grand capitaine « toujours victorieux ! » ne voulut rien écouter. Son ambassadeur lui narrait par le menu les nouvelles forces françaises, l'appui trouvé en Suisse, il lui faisait sentir que l'appui de l'Espagne sur lequel le duc de Savoie comptait n'était pas si sûr ni si solide, ce pays étant très éprouvé par la perte qu'il venait de faire de son « invincible Armada ». René assurait en plus que le Roi d'Espagne n'avait qu'un but, celui de brouiller les cartes pour pêcher en eau trouble, il engageait son maître à n'avoir aucune confiance dans les promesses du Roi Catholique. Il le mettait de plus en garde contre ses propres sujets, insinuant qu'ils pourraient peut-être ne plus être aussi dévoués ni fidèles, travaillés qu'ils étaient par les calvinistes et pressurés par le poids formidable des dernières années qui avaient été si lourdes grâce à l'état de guerre continuel ; qu'enfin il serait plus prudent et sage de

Digitized by Google

traiter avec la France dont il valait mieux être l'allié que l'adversaire et qu'enfin c'était cette alliance politique que Philibert-Emmanuel avait conseillée avant de mourir.

Rien n'y fit et aucun conseil n'arrêta Charles-Emmanuel qui s'avança sur Genève; mais Sancy et ses lieutenants Quitry et Beaujeu le devancèrent et entrant dans le Faucigny, s'emparèrent le 2 avril 1589 du château de Monthoux, puis de ceux de Bonne, de Saint-Jeoire, brûlèrent Conzize, démolirent les ponts de l'Etrambière, prirent ensuite le célèbre Montméllan et enfin Ripailles dont on rasa les murs, en un mot les troupes françaises occupèrent tout le pays de Gex et le Châblais avec la plus grande partie du Faucigny. Un incident vint heureusement pour la Savoie mettre un temps d'arrêt et arrêter cette marche rapide des Français. Le 1er août 1589 le roi Henri III recevait du moine dominicain Jacques Clément le coup de poignard des suites duquel il mourait le lendemain, après avoir demandé aux nombreux courtisans qui entouraient son chevet de reconnaître pour le plus grand bonheur de la France comme son successeur son cousin et héritier légitime le roi Henri de Navarre.

Aussitôt qu'il apprit cette mort, Charles-Emmanuel vit dans cet événement une occasion nouvelle et heureuse de compliquer la situation pour son plus grand profit, et son esprit aussi prompt qu'inventif lui suggéra l'idée de publier un manifeste pour établir ses droits à la Couronne de France. Il alla même jusqu'à substituer les fleurs du Lys de France à la Croix de Savoie! Il

Digitized by Google

basait ses prétentions sur le fait des droits qui lui venaient de sa mère, fille de François Ier. Le Pape et le Roi d'Espagne lui avaient promis d'appuyer ses prétentions et effectivement le Pape, seul fidèle en la circonstance encore à sa promesse, dépêcha en France pour combattre l'élection d'Henri de Navarre, « prince hérétique », disait-il, et soutenir celle d'un « prince catholique », le cardinal Gajetan avec le titre de Légat. Ce fut ce prélat qui en se rendant en France et en traversant la Savoie donna à Charles-Emmanuel le funeste conseil de profiter de la situation et du répit apporté, par suite de la mort du Roi, pour s'annexer le Dauphiné, Lyon et la Provence. Ce conseil ne devait être que trop bien écouté par un prince que l'ambition dévorait. Avant cependant d'employer la force il tenta de la persuasion et envoya de sa part Chabod-Jacob et Davisio au parlement du Dauphiné pour lui dire qu'il avait assez de forces pour appuyer ses droits et, pour, cela étant, engager le Dauphiné à se ranger sous sa bannière. Les ambassadeurs savoyards échouèrent complètement dans leur mission, le parlement leur répondit qu'il appartenait aux États généraux seuls de France de reconnaître le Roi, et que certainement ils ne confieraient la couronne qu'à un prince capable de protéger la religion comme se trouvait l'être le duc de Savoie. Charles-Emmanuel froissé de ce refus se mit à la tête de ses troupes, marcha sur Aix, Grasse et Antibes qu'il prit sans coup férir et où il reçut un secours du Roi d'Espagne, consistant en soldats d'infanterie que quinze galères espagnoles lui

Digitized by Google

amenèrent. Ce premier succès du duc de Savoie lui coûta cher et le conduisit dans la suite à se repentir d'avoir si vite suivi le conseil du légat maladroit, car Lesdiguières qui était à Lyon, apprenant la marche du duc de Savoie en Provence, voulut venger l'honneur de la France et servir Henri de Navarre à qui il était tout dévoué. Il partit à la tête de ses régiments et s'empara successivement de Grenoble, de Chambéry et des Échelles. Avec ses 5 000 hommes rencontrant à Ponte-Charra l'armée savoyarde forte de 14 000 hommes et commandée par Don Amé et le général espagnol Olivaros, il la mit en complète déroute, lui prenant un butin énorme et lui faisant 3 000 morts. Le lendemain de cette journée historique il faisait subir le même sort aux troupes milanaises du duc de Beljojoso, et tout en poursuivant les fuyards il passa les Alpes et vint planter le drapeau français sur Pignerol, Cavour et Bricheras. Entre temps, Henri de Navarre, devenu de fait Roi de France, envoyait Quitry avec un régiment pour se joindre aux Suisses et prendre avec eux Evian et Versoix.

Pendant que se déroulaient ces épisodes militaires, il se passait à Rome de graves événements qui devaient influer grandement sur la politique. Le 27 août 1590, le pape Sixte mourait, et après dix-huit jours de vacance le trône de Saint Pierre était occupé par Jean-Baptiste Castegna qui prit le nom d'Urbain VII. Le règne de ce pape ne fut que de treize jours ; le 8 octobre le Conclave se réunissait à nouveau et le 5 décembre après deux mois d'intrigues Nicolas Sfondata devenait Grégoire XIV

Digitized by Google

grâce aux influences de la cour de Madrid. Ce pape qui devait la tiare à l'Espagne devait nécessairement favoriser les ambitions de ce pays. Il nomma comme légat à Paris Marsilio Landriano dont le premier acte en arrivant en France fut de notifier au clergé d'avoir sous peine d'excommunication à se ranger dans le parti de la Ligue. Le parlement de Châlons condamna comme d'abus les fulminations romaines et promit même une récompense de dix mille livres à qui lui livrerait le légat Landriano. D'autres parlements, dont celui de Tours, imitèrent l'exemple de celui de Châlons. Sur ces entrefaites une nouvelle vacance se produisait encore sur le trône de Saint Pierre : le 8 octobre 1591, Grégoire XIV mourait après avoir dissipé l'énorme trésor amassé par ses prédécesseurs, dans ses folles prodigalités pour soutenir la Ligue en France. Le 27 octobre s'ouvrait le conclave et deux jours après Jean Fachinelli était proclamé pape sous le nom d'Innocent IX. Ce fut encore un règne éphémère : deux mois jour pour jour après sa proclamation ce pape mourait subitement. Le 30 janvier suivant, la foule massée sur la place Saint-Pierre voyait le « sfumata » s'élever dans les airs et du haut de la grande Loggia le secrétaire du Conclave lui annonçait l'ascension au trône pontifical du cardinal Hippolyte Aldobrandini qui prenait le nom de Clément VIII.

Ce nouveau pape n'avait aucune attache politique ; il se contenta d'indiquer son désir de voir sur le trône de France un prince catholique. Henri de Navarre servi par les bons offices du Sénat de Venise auquel il adjoignit le

Digitized by Google

cardinal de Gondi et Pisani comme ambassadeurs, fit manifester au nouveau pape son désir d'entrer dans le sein de l'Église catholique romaine, demandant au Souverain Pontife en retour de cette concession de lui ramener les ligueurs, en envoyant en France un légat pour le reconnaître Roi de France. Pour prouver sa sincérité, le dimanche 25 juillet Henri se rendit à huit heures du matin à l'église de l'abbaye de Saint-Denis ; l'archevêque de Bourges, assis dans un fauteuil couvert d'un tapis blanc aux armes de France et de Navarre, attendait le prince dans la nef, tenant entre ses mains le livre des Évangiles et ayant à ses côtés le cardinal de Bourbon, les évêques de Nantes, Séez, Digne, Maillezais, Chartres, Le Mans, Angers, Bayeux, Évreux, les curés de Saint-Eustache, Saint-Sulpice, Saint-Merri, Saint-Gervais ; une grande affluence remplissait l'église. Selon la formule, l'archevêque demanda à Henri qui il était et ce qu'il voulait, il répondit qu'il était « Roy et desiroit estre receu dans le giron de la Saincte Eglyse », et se prosternant à genoux, il prononça, nous dit de Thou, la formule d'abjuration suivante : « Je jure et proteste devant la face du Dieu tout-puissant de vivre et de mourir en la Religion Catholique, de la protéger et de la défendre envers et contre tous au péril de mon sang et de ma vie, renonçant à toutes hérésies contraires à Icelle. » Il fut relevé par le cardinal de Bourbon qui le mena dans le chœur où ayant fait le signe de la croix il baisa l'autel. L'archevêque de Bourges entendit sa confession et lui donna l'absolution. Le Roi assista alors à la messe

Digitized by Google

célébrée par l'évêque de Nantes. « L'église retentissait d'acclamations, le Roy fit jeter de l'argent au peuple et retourna à la maison abbatiale où méprisant le danger auquel il s'exposait, dit l'historien du grand roi, il voulut qu'on laissât tout le monde. Dans la salle où il dîna, le concours fut si grand, que la table pensa plusieurs fois être renversée. » Cet événement important, en détruisant les derniers restes de la Ligue, porta un coup mortel également aux prétentions de Charles-Emmanuel.

René de Faucigny-Lucinge qui pendant tous ces événements qu'il n'avait que trop prévus, avait déploré la conduite du duc de Savoie à qui il n'avait pas ménagé ses avis, tenta un nouvel effort en lui soumettant sous forme de plaidoyer ses idées sur la situation nouvelle. Nous donnons en entier cet intéressant document dont l'original se trouve dans les manuscrits de la bibliothèque de Montpellier.

« Premièrement, lequel s'accommode mieux aux biens des affaires de Votre Altesse ou la paix ou la guerre ? Ce qu'elle doit penser et pour l'une et pour l'autre quand elle aura résolu d'y parvenir.

« Que si elle pense à la paix, scavoir si elle doibt attendre la paix généralle entre les deux roys, si elle doibt traiter avec les princes de France ses amys, ou s'il est meilleur de faire son cas à part devant quilz ayent tous parlé en France avec le Roi de Navarre.

« Si son beau-père doibt approuver cet accord particulier ou non ? En quoy les affaires de Sa Majesté Catho-

Digitized by Google

lique le peuvent relever de soupçon pour la sécurité de ses États de Milan ?

« Quelles difficultés engendrera le marquisat qui est le nœud gordien de ses affaires ? Quels remèdes il faut chercher pour faire passer sous prétexte honorable les prétentions des Français pourvu qu'en effet le marquisat luy demeure ?

« S'il faut attendre que l'armée soit en pied que Votre Altesse attend de Milan avant que de traicter d'aulcune chose, ou s'il faut avancer le temps pour éviter les premières descentes des Français par la soupplesse et par négociation ?

« Si Votre Altesse ayant cette armée doit plustot attaquer les places de Piedmont et s'en délivrer, ou bien s'il la doit laisser passer en Dauphiné ?

« Au cas que Votre Altesse puisse traicter avec honneur et proffit avec le Roy de Navarre, s'il doit en perdre l'occasion pour ne déplaire à son beau-père posant aussy le cas qu'il ne le voulust permectre ?

« C'est sans doute, Monseigneur, que la paix s'accomode mieux avec les affaires et biens de Votre Altesse que ny la guerre ny aultre mouvement, et n'est pas besoin de grandes preuves pour persuader cette vérité ; les exemples passés, les fortunes que Votre Altesse a couru, les dangers dans lesquels elle a porté sa personne si souvent, les plays qu'on a fait à son peuple, au grand regret de Votre Altesse et qu'il a souffertes par le tracas des armées qui luy ont passé et repassé par dessus, ne nous ont rendu qu'un trop inévitable et trop sanglant

Digitized by Google

témoignage, pour apprendre que la paix doibt estre la base de la seureté et de la conservation de ses Estats.

« Ce n'est pas tout de dire que la paix nous apporte ces biens, ny de produire un si doux nom que de celuy de la paix ; il la faut avoir avec Dieu, il faut que ses serviteurs s'aydent à trouver les moyens d'y parvenir par la négociation et le proffit de Votre Altesse. Il faut, en outre qu'elle mesme qui y a le principal interest, qui a plus de sagesse et de prudence que tous ses ministres ensemble et à qui le fait touche de plus près, y apporte aussy avec la volonté les conclusions et résolutions nécessaires.

« On peut dire et mettre en avant que Votre Altesse est une marche entre ces deux grandes puissances, qu'elle ne peut accommoder ses affaires que ces deux grands roys d'Espagne et de France ne s'en meslent, que presque ilz ne composent eux-mesmes et ne dressent ce repos que nous allons cherchant comme à tâtons parmy la nuit des résolutions d'Espagne, des convulsions de France.

« J'ose soutenir que d'attendre cette paix généralle ce n'est qu'une espérance vaine ; et que quand on la pourroit espérer (sinon qu'elle fut à la porte) qu'on doit faire en sorte de ne se trouver entre deux et qu'un tel respect, qui n'est plus respect quand il est nécessité, n'est ny utile ny nécessaire à Votre Altesse.

« La raison d'Estat ne le veut pas, elle ne peut permettre aussy de juger autrement, sinon que lorsqu'un grand se mesle des affaires d'un prince inférieur à luy, si l'occasion se présente d'emporter quelque chose, qu'il n'oublie tous les respects d'amitié et d'alliance pour

Digitized by Google

avancer son proffit, ses affaires et son service. Par ainsy on y laisse toujours quelque chose du sien, on est en branle de se perdre d'un costé et d'estre assujetty de l'autre.

« La mesme raison s'arme contre l'opinion d'estimer de pouvoir mieux faire avec les affaires et princes de France qui restent de l'union, car ilz chercheront tous leurs proffit, tascheront d'embarasser Votre Altesse davantage qu'elle n'est, le tout aux dépens d'Elle et de sa maison ; plus il faut croire qu'eux qui ont leurs interets divisés d'avec ceux de Votre Altesse, qui n'ont ny amour ny respect et qui toutes fois que l'opportunité leur en présentera l'occasion, ils feront leur accord, et quand ils seront accordés Votre Altesse les doit tenir pour ennemys et malveillants. Le meilleur donc seroit de faire son cas à part et au plus tôt.

« Les ministres du roy son beau-père devroient désirer cet aise, ce repos, cette tranquillité à Votre Altesse tant pour les obligations de l'alliance (si cela les peut esmouvoir) qu'aussi qu'ilz ne peuvent fournir qu'ilz sont faibles pour tant d'hommes, d'endroitz et d'argent et que leurs armées ainsi divisées demeureront infortunées par tout.

« La difficulté sera toute en cecy, je m'en asseure, comme on treuvera le moyen qu'en faisant cette paix particulière, les passages soient fermés aux armées, afin qu'elles ne passent pas par ses États en Italie pour venir flairer l'estat de Milan, car on peut présumer que c'est le point qu'ils débastront opiniatrement afin que cette

Digitized by Google

porte leur demeure ouverte que s'ilz n'en veulent dire leurs raysons, moins déclarer la volonté de nuire au roy son beau-père, ils feront glisser leurs prétentions du marquisat, afin de ne pas dire le pourquoy du désir qu'ilz ont d'avoir des entrées et des sorties de deça en ce marquisat, ce nœud gordien qui ne se peut deslier qu'en négociation ou avec l'espée.

« Il n'y a personne de vos sujets et serviteurs, lequel ne sache l'importance de ces places là et combien elles sont nécessaires pour la seureté de son estat de deçà qui n'employe et son sang et sa vie propre pour contribuer à la conservation d'icelles, au cas que la difficulté de traitter ces mesmes affaires vous portat à cette nécessité, mais on peut treuver plusieurs tempéramens avec lesquels Votre Altesse aura ce qu'elle désyre, outre que les François demeureroient satisfaits de l'honneur qu'ils prétendent avoir perdu par la prise que Votre Altesse a faite de ces places.

« Si on peut rompre le premier flot de leur inondation mettre temps entre deux et entrer à un pourparler, Votre Altesse sans doute en viendra à bout, il faut seulement estre plein de partys, de propositions et de responces. Quant au marquisat, si on s'assemble pour en traitter, il y aura plusieurs raisons qu'on peut alléguer pour contenter les François et pour faire retreuver la négotiation profitable, j'en diray quelques-unes en ce lieu, lesquelles ne veux estimer les moindres d'entre celles qui seront proposées par ses serviteurs plus judicieux que je suis.

Digitized by Google

« On ne doit pas oublier les droicts par lesquelz ses ayeux en ont jouy. Monseigneur son Père d'heureuse mémoire et Elle ont prétendu les droicts de souveraineté sur ledit marquisat. Il y a des cas posés pour cela et qui déduisent tous les droits de Votre Altesse avec beaucoup d'avantage; les loix ont lieu en la recherche de ceste vérité. Le traitté est en latin, il faudra le faire mettre en françois de quelque bonne main, car le demeslement de cette dispute se fera par l'entremise des gens doctz de leur costé, et ceux-là rougiront quand il faudra qu'ils refusent la droitture et la raison. Par dessus tout, il faut tacher de conduyre cette dispute à la longue, car, pendant ce, les armées qui favorisent Votre Altesse, s'aprestent et pour quelques occasions qu'elles passent, soit pour elle, soit pour autre, elles tiendront hautes les prétentions de Votre Altesse. Et qu'elle s'assure que les choses ne sont pas si prestes ny pour l'assembler ny pour voir marcher l'armée qu'elle trouvera mieux son compte quand on la verra de plus près, « si vis pacem para bellum », et que tel article passera pour lors à sa faveur qui, si elle estoit encore à Milan, le rendroit impossible. Il faut mettre en ligne de compte ces excessives despenses et les répeter en grosses sommes. Au pis aller et jusques à tel remboursement on n'en parlera aucunement, ny de restituer, ny d'autre condition. Présenter par dessus cette somme prétendue quelqu'autre partie d'argent comptant, afin de les faire luire et acheter leurs prétensions, ce seroit un louable trafic.

« Il vaut mieux s'acquérir la paix avec argent qu'avec

Digitized by Google

le tranchant. Il y a encore d'autres eschapatoires, car il faut essayer et relascher de son intention plutôt que de s'attirer la guerre immortelle, comme de proposer de le tenir en gouvernement perpétuel ; ci cette condition n'est de mise et qu'elle ne puisse passer, un eschange aux endroits les moins commodes. Mais il faut aller droid et attendre, après qu'on aura fait la première ouverture de la part de Votre Altesse, pour les laisser parler. Si on pouvoit trouver le repos que Votre Altesse cherche à son peuple par un de ces moyens-là, le roy son beau-père et ses ministres en devroient recevoir du contentement.

« Tout d'une main on pourroit capituler de la chose prenant bien quelques assurances de l'article que les François demandent touchant le passage en Italie et en oster l'ombrage aux Espagnols. On peut alléguer le dommage pour remarquable à scavoir que les Espagnols demanderont des places aussy pour contrecarrer celles que les François auront de deçà.

« Comprenant les choses, il faut qu'on demande terme de trois années qu'aucune armée ny françoise ny espagnole ne passera par dessus ses estats pour leur nuire ; avec ce terme on les verra venir, on jugera du cours du marché, on s'aprestera pour le mesnage d'une paix à quelque chose de plus seur quand elle sera renforcée d'argent et ses peuples de commodités et sans estre attachée à la despense d'autruy Votre Altesse pourra faire quelque chose. On verra des révolutions de ce temps-là qui porteront des occasions en main qu'on ne peut imaginer à présent. Votre Altesse pourra monter

Digitized by Google

sur la loi de neutralité; le temps passé, selon la conjecture des choses, elle seroit libre de fermer la porte et de l'ouvrir à celuy des deux roys qui luy viendroit plus à son gré et avec lequel elle pourra mieux profiter.

« Au pis aller s'ilz avoient le goust insipide qu'ils ne voulussent prendre rayson, ny les François en demandant, ny les Espagnols en empêchant, quand on menacera l'un de l'autre, il aura toujours de quoy les amuser.

« Seroit il dit que les Ministres d'Espagne pour voir Votre Altesse en ce traitté se voulussent refroidir de la levée de cette armée qu'ilz promettent, ce seroit pratiquer avec effect contraire ce dont ils se vantent que d'aymer le bien de Votre Altesse.

« Seroit il dit qu'ils ne voulussent ayder ou secourir Votre Altesse non au cas de la voir en la guerre pour luy nourrir le trouble et la désolation dans ses estats, ou si non quand luy, son peuple et sa maison seroient sur les précipices de sa cheute et de la ruine : on doit semblables amitiéz les avoir pour odieuses si elles ne tiennent qu'à un si dangereux lien, quand ce ne seroit que par semblant ils devroient fortifier cette cause pour le repos de Votre Altesse et pour leur bien.

« Que pensent-ils faire avec cette armée qui est entrée en France, jaçoit qu'ilz ne le cuident pas et que ce ne soit par leur intention, rien sinon donner crédit et reschauffer les menées pour empescher l'accord de M. du Mayne avec le Roy de Navarre; cette armée peut bien incommoder le roy de Navarre; mais elle n'est pas puissante assez pour le mettre entre deux et pour empêcher qu'ilz ne

Digitized by Google

fassent leur accord ; tous les serviteurs du duc de Mayne l'y portent ; luy mesmes y pense qui n'est point content des serviteurs de Sa Majesté Catholique. Ilz ont à perdre en France. Ilz se veullent conserver et leur postérité de la ruyne qu'apporte une longue guerre ; ils la désirent tous en repos.

« Or Monseigneur, le conseil le plus hasardeux que puisse prendre Votre Altesse, celuy sur lequel il se faut plutôt résoudre, c'est que au cas que du costé de la France, elle trouvast une paix pleine d'honneur et de proffit quoy qu'elle fut désagréable aux Ministres d'Espagne, lequel Votre Altesse devroit plutot laisser pour se mettre avec l'autre.

« Outre plusieurs arguments qu'on pourroit alléguer d'une part et d'autre qui rendroient la résolution douteuse, j'estime que Votre Altesse auroit tanstot mis la main sur le meilleur et le plus assuré qui seroit de prendre la paix et de quitter les moyens de la guerre.

« Mais je diray rondement que ou il y aura tant soit peu de doute que là où on recognoistra que le traicté seroit de peu de foy et que ce ne seroit qu'une amorce de guerre prochaine, je seray d'advis tousiours de nous tenir là où nous sommes et de courir tousiours cette mesme fortune, toutefois brides en main, car si de l'autre part les Ministres d'Espagne veullent nécessiter ses affaires jusques là que voyant les François obstinez à une opinion touchant le marquisat de Votre Altesse, ilz voulussent conduire les choses ou par dextérité ou autrement jusques à la contraindre de laisser ses affaires et

Digitized by Google

ses places à leur direction, il faut chercher un tempérament qui esloigne un tel événement et la garantisse du ravage des autres.

« Car en quelque façon qu'on perde son bien et qu'il semble que les moyens en soient différents, c'est tousiours une mesme chose.

« On porte plus impatiemment les déplaisirs que l'amy procure que les ruynes entières que l'ennemy nous faits.

« De dire à quelqu'un qu'il faut qu'il meure et qu'il choisisse la manière de mourir, telle eslite de ce choix est tousiours funèbre et déplorable.

« Votre Altesse doit quoy que ce soit, entamer les propos de la paix. Les plus eschauffés princes de la feue ligue et lesquels encore à ceste heure font semblant de tenir bon, ont des entremetteurs qui traictent leur accomodement.

« Que Votre Altesse se disposant à la guerre ayt aussi quelqu'un qui traicte vers le roy de Navarre dont il faut chercher à tirer les exordes et les résolutions d'une paix pour composer les différents, l'un ne va pas sans l'autre ou pour le moins la fin de l'un est le commencement de l'autre. Qui veut la paix esgalle, de condition non forcée, il faut qu'il soit appareillé à la guerre; mais il faut tousiours revenir là que la paix luy sera plus utile, meilleure et profitable. Si cette armée s'avance telle qu'on la promet à Son Altesse elle lui doit oster Briqueras et Cavours de devant comme l'espingle de dedans le pied de ses estats de deçà. Si elle semble trop grande à

Digitized by Google

la proportion de l'entreprise, il ne la faut pas diviser pourtant, car en faict d'armées quand on les divise après que l'occasion se présente d'hazarder quelque chose, il faut hazarder tout ensemble et jamays par morceaux, aussy ne faut-il pour bien la conduire si non mener une entreprise à la fois et à mesmes temps. Les plus grands monarques s'y sont faillys, les exemples diceux regorgent par dedans toutes les histoires du passé et de notre temps il y en a plusieurs qui peuvent servir de préjugé que je ne veux amener en ce lieu.

« Quant à l'entreprise de Dauphiné ou de Lyon, Votre Altesse n'y doit rien prétendre, car ilz ne veuillent pas que Votre Altesse s'advance en pays, elle gaste et ruine ses Estats. Les prospérités de cette armée seroient toutes au roy et ses ministres n'en feroient aucune part à Votre Altesse. Les ruines et les dégâts seroient pour son peuple et si le proffit n'y est meslé bien avant pour eux, ilz n'iront pas si avant que l'on pense, le proffit et le bon succès de Cavours et Bricqueras sera tout à Votre Altesse; les autres entreprises sont douteuses, ruineuses, avec lesquelles on s'attire une grosse nuée avec les orages de la guerre en ses estats plus voisins.

« Ceux qui se doutent que les François ne pourront de longtemps sortir dehors pour donner un bon coup contre leurs voysins et que la faute d'argent ou la faiblesse les en empeschera, ilz s'abusent en cette rayson et trompés en leurs discours ils trompent Votre Altesse. La France n'eut jamais tant de soldats ny pour le nombre ny pour la valeur et quand on leur présentera une guerre

Digitized by Google

estrangère quelle qu'elle soit, on en fera de grandes levées sans argent, seulement par l'espérance du butin.

« En un mot Monseigneur, et pour conclure ce discours des doutes que je luy avois préparé par écrit, les bons subjectz et serviteurs ne luy proposèrent jamais de suivre le traité de la guerre, encor que je m'assure que tous le suivront par tout, surtout quand les desseins seront appuyés sur l'argent et les gens d'autruy.

« La fortune s'est reculée cent fois et cent fois de Votre Altesse et a donc qu'elle avoit mis plus de prudence à entreprendre et quelle a apporté plus de valeur pour exécuter, et pourquoy ? parce que les forces qu'on luy prestoit reculoient au lieu d'advancer et se retiroient quand il fallait exécuter.

« Si donc il se encontre quelqu'un qui luy conseille cette guerre avec des partys sy advantageux, que Votre Altesse fasse feinte qu'il est intéressé pour ses commoditez à en suivre ce train, les Espagnols pour leur utilité particulière les autres pour se conserver en grandeur et en dignité et pour s'enrichir, ou desesperez qu'ilz sont en quelque fortune agitée et perdue et qui n'a point d'interest à la conservation ny à la perte des estats de Votre Altesse. Il y en a plusieurs en France qui sont de cette condition qui ne demandent que le trouble, le sang et la désolation, de mettre Votre Altesse en peine plus tot que l'en sortir, ceux qui apportent cette marchandise ce sont gens désespérés cherchants la ruyne et perte de Votre Altesse.

« Je n'ay autre ambition pour mon particulier que son

Digitized by Google

service, je n'ay autre but que le désir de sa grandeur et le maintenement d'icelle, à quoy je contriburay tousiours de mon bien, de ma vie, de mon esprit et de tout ce que Dieu a mis en moy pour lui tesmoigner qu'autre qu'une ardeur et qu'un respect plein de foy ne conduisent ma plume sur ce papier pour lui représenter ces choses; sa bonté relèvera ce mien devoir comme sien que je rends pour le faict de ma fidélité laquelle humilié à ses genoux luy supplie très humblement prendre en bonne part cette mienne passion de laquelle je me dis avec beaucoup d'heur,

« Son très humble sujet et vassal :

« DE LUCINGE. »

Après avoir fait parvenir au duc de Savoie ce plaidoyer, René, pour donner plus de force à son argumentation, lui écrivit à nouveau le nouvel avis suivant :

ADVIS DE RENÉ DE LUCINGE[1]

Seigneur des Alymes, Chevalier, Conseiller d'Estat, Premier Maistre d'Hostel, et Ambassadeur de Savoye en France. A Charles Emmanuel, Duc de Savoye.

« Monseigneur,

« Puisqu'il a plu à Votre Altesse me permettre que je parle librement devant elle des choses qui appartiennent à son service, qu'elle a tousiours pris en bonne part ma franchise, je ne craindray pas d'escrire et de luy repré-

[1] Manuscrits Guichenon. Bibliothèque Fac. Méd. de Montpellier.

Digitized by Google

senter en ce lieu ce que j'ay ja discouru à mon retour du voyage de Rome, porté du zèle et de l'affection que je dois naturellement au bien de ses affaires. Votre Altesse verra sur ce papier l'estat des affaires qu'elle scait tracée d'une encre pleine de respect et de foy, une asme eslancée d'une ardeur toute confite en soubmission et humbles redevances et qui ne porte avec soy autre marque que celle qu'un vassal et subject très humble doit avoir à son prince et à son seigneur souverain. Rempli de ces qualités que le devoir m'a presté; je vais commencer à discourir des choses de la France, de l'estat qu'on doit faire des prospéritez du Roy de Navarre, et comme les affaires de Votre Altesse pourroient à mon semblant, qui n'exclud aucunement celuy des autres, estre ménagées parmi cette révolution mais en tout et partout, je n'ay aultre soin, je n'ay autre (but) que de conduyre son service pour le repos et tranquilité de ses peuples et pour la seureté de ses estatz, à la cime de ses desseins.

« Qui niera, Monseigneur, que Votre Altesse n'ayt treuvé ses interests meslés parmy ceux d'Espagne et les catholiques de France depuis le demeslement des armes de la première ligue qui a perdu son nom et pris fin tantost sous celui de l'Union. Elle a conduit ses armes tantost icy, tantost là pour conserver ce party, pour favoriser cette cause qui avoit avec soy celle de la religion, parties conjoinctes et attachées. Mais quoy tous ces efforts, ceux du roy son beau-père, l'entremise de Sa Sainteté, ce que les Princes de France ont contribué du leur, tant s'en fault quil ayent peu empecher l'advène-

Digitized by Google

ment du Roy de Navarre (chose qu'on devoit débattre opiniastrement) quilz nont pas pu conserver les advantages que Dieu avoit mis en main au party des catholiques.

« De ce soin Votre Altesse a tesmoigné d'assister la cause de Dieu, elle s'est attiré sur les bras le dessein et les armées des François, les descentes des Souysses ses voysins qui sont tousiours aux aguets pour prendre occasion de luy nuyre et de s'advancer sur luy. Jusques icy Dieu mercy ilz n'ont eu que la mauvaise volonté par dessus ce qu'avec Sancy ils exécutèrent comme par surprise et par larcin, que depuis on leur a fait démordre.

« Le marquisat de Saluces donne couleur et par adventure occasion à cette prétendue invasion : aux François par vengeance, aux Souysses pour pescher en cette eau trouble, avec appétit aux uns et aux autres qui leur dure encore et qui vivra longtemps en la souvenance des François de quelque party qu'ilz soint. Maintenant on voit la France quant au party catholique qui a pour la plupart fleschy sous le joug des prospéritez du Roy de Navarre, cela n'est que trop vray, on ne le peut révoquer en doute, les villes qui tiennent bon ont esté retenues par les chasteaux et citadelles qui les brident. Il n'y a plus d'amour du peuple ny d'affection à nostre pays pour y demeurer et ly contenir.

« Tout ainsy que cet accroissement a esté monstrueux en toute prospérité, advenue en si peu de temps et au gré de ceux qui l'ont traitté, c'est aussy une pensée prodigieuse, un conseil perdu et hasardeux à qui pensera

Digitized by Google

par le mesme train qu'on a suivy jusqu'à cette heure par la force ny avec des siècles antiers, ny de la volonté des peuples mesmes de le destruire ; à plus forte raison il ne faut pas espérer de relever le party en France pour le revoir jamais au lieu d'ou on l'a vu précipiter. Je ne veux pas disputer en ce lieu sur qui on doit rejeter la faute, à qui on doit rapporter cette descheute : les ministres d'Espagne, les princes François de l'Union y ont chacun leur part, ceux-là pour avoir plié les choses du biais quilz ne pouvoient sans les rompre y faire passer leurs desseins, ceux-ci pour avoir converty la cause divine en des projetz particuliers, pour avoir divisé leurs interestz et n'avoir esté unys que de nom. Or aux fauttes qui sont passées en fait d'estat il les fault plutot plaindre et lamenter que de deschirer les autheurs par reproches et invectives, il les faut advouer et y pourvoir par remèdes contraires plustot que de les poursuivre et blasmer. Quand on sent le mal et qu'on en descouvre la cause, il le faut amender comme on peut.

« Puis donc que les ministres de ce grand roy n'ont pas suivi le chemin qu'il falloit, que les princes François qui ne se mouvoient que par leurs moyens et les secours quilz prenaient de cette main là se sont fourvoyés, que les uns et les autres ont souvent abandonné le prétexte de la religion catholique (manteau qui a couvert les desseins des uns et des autres), que les serviteurs du roy ont rompu leurs mesures pour la Ferre et Blanet, que les princes vouloient chacun leur morceau et trop avidement de ce gasteau, qui s'alloit depecant, Dieu a permis

Digitized by Google

que ceux qui s'armoient de sa cause et qui abusoient du prétexte ont esté les plus battus de la fortune en la guerre, et des improspéritez en la négociation; autrement une cause si juste par le nom de sa divine Majesté n'eut pas esté ainsy renversée et devenue presque à néant. Les uns et les autres se sont rendus odieux aux peuples de France, les ministres d'Espagne pour avoir témoigné en ces deux places quilz n'eussent pas estanché leur soif pour si peu s'ilz eussent peu s'eslargir davantage. Ce nom d'Espagnol qui est naturel aux François leur est devenu en horreur et ont mieux aymé s'attacher au party qui pouvoit rejoindre leur monarchie que de la laisser brizer en autant de satrapies que les princes avoient de gouvernements, ou bien plutot que d'estre dominés par l'estranger leur ancien ennemi, ils écoutent leurs propositions d'un roy à leur goust. Après les divisions quils ont semé dans le mesme party qui appelait à son secours leurs armes, ilz ont paru au cœur de la France avec si peu d'effet et l'argent si escharrement rendu, qu'ont faict croire aux François que ce quilz prétendoient estoit tout autre que d'appuyer la religion en France.

« Le pis est encor qu'on ne peut bonnement par discours probables y apporter des moyens et renouer ces pratiques puisqu'ils ont désespéré M. du Mayne après la perte de ses serviteurs et des villes qui l'ont quitté. Et pour moy je ne croys pas qu'il se puisse reprendre avec eux, ny qu'eux non plus luy voulussent par cy après remettre les affaires en main; voici mes raisons, si elles

Digitized by Google

ne passent pour reçues elles sont au moins vraisemblables.

« Premièrement y a-t-il sorte d'affront qu'ilz ne luy ayent fait souffrir surtout depuis qu'il escarte par brigues contraires l'action d'un roy ?

« Y a-t-il manière de desgouter un prince amy quilz n'ayent observée et suivie en son endroit ? Ils l'ont rendu méprisable à tous les partisans François, à la noblesse et aux seigneurs, pensants mieux proffiter avec eux seuls au desceu du duc, que sy luy les eut portés et maintenus dans la cause. Après tout cela (car de marquer les choses et d'en dire les exemples qui sont cogneux des moings voyants ce seroit une besogne de longue peine et de peu de proffit) ilz rejettent dessus luy tous les évesnements contraires qui sont arrivez depuis la dernière révolution qui a donné subject aux fortunes du Roy de Navarre. M. du Maynes cait toutes ces pratiques, les ordisceures quilz ont tramées contre sa fortune, les moyens qu'ilz ont suivi pour le tenir bas, il s'en plaint ; il est à présumer qu'il s'en gardera pour l'asvenir.

« Les mesmes ministres qui l'on dépeint devant leur roy de ces couleurs, qui l'ont mâchuré par tout, le voudront ilz faire treuver bon à leur maistre pour celuy qui pourroit conduire le premier dessein en ce royaume là. Quoyque le duc du Mayne s'en veuille justifier (si ce mot peut passer proprement à ce sujet) on ne luy croira pas quand il seroit chargé de vérité ; les serviteurs du roy seront crûs à la moindre raison quilz coucheront contre luy et leur ospinion passera pour bonne.

Digitized by Google

« Je mettrai ce dilemme en avant : ou que les Espagnols estiment que M. du Mayne puisse beaucoup en France, ou quilz ont opinion qu'il y est du tout mal appointé ; en tous les deux cas ils ne le préposeront et ne s'en serviront, ou s'ilz estiment son pouvoir, ils l'employeront tant moins, l'ayant offensé comme ilz ont faict, car ilz se persuaderont qu'il désire leur secours, comme il est aisé de présumé pour avoir occasion de demeurer armé et attendre la mort du roy de Navarre afin qu'en ce changement des choses il eust de quoy en main pour reprendre ses premiers armements et de quoy monter sur les aisles de ses premières opinions et porter ces desseins aussi haut qu'il a jamais prétendu.

« Ils scavent bien en outre que son crédit et ses progrès en ce cas là ne seroient pas pour eux : que si dez cette heure ilz le tiennent pour inutile avec la mauvaise opinion quilz ont de luy ils le mesprisent par tout. Ils ne luy donneront aucune chose du leur à conduire. Donc est-il à propos de conclure que dans ce branle de fortune et de condition incertaine, le duc de Mayne qui est recherché du Roi de Navarre avec des conditions qui le peuvent asseurer, prendra ce party. Tous ses amys luy en ont montré le chemin et chacun d'eux a mieux aymé se réunir entre eux que de vivre plus longuement aux pensions et ausmones d'Espagne.

« On pourra dire que cette assertion fait bruire la guerre, et qu'on l'entretienne en un coin de la France, que cela amènera leurs forces qu'elles n'en pourront sortir ; que le troisième party qui s'élève par les ducs de

Digitized by Google

Montmorency, d'Espernon et de Joyeuse feront encor penser au roi de Navarre qu'il n'est pas ou il estimoit. Cela profitera sans doute et soit qu'ils se couvrent du secours d'Espagne, soit qu'ilz n'en prennent point, tousiours serviront-ils à l'Espagne mais ilz n'auront plus ces grandes occasions dans le corps du royaulme, je veux qu'ilz s'appuient du crédit de l'Espagne pour donner crédit à leurs armes; quelque guerre qu'ilz facent ou là ou en Dauphiné cela ne met pas Votre Altesse hors d'affaires ny en asseurance, car tous ceux que nous avons nommés, tant qu'ilz sont en France n'hasardent rien de ce qu'ils usurpent, cela n'a suite ny de grande fortune ni d'estat souverain, cela, comme l'on dit, ne mord ny ne rue, pour nous ce n'est qu'un amusement pour tenir les affaires en crédit qu'ilz perdent par la mauvaise conduite, mais de relever le party avec ceux-là, on le peut plustot désirer qu'espérer, les siècles ny suffiront pas, il faudroit une éternité, et tripler et quadrupler les biens et argents pour rhabiller leurs longueurs, en quoi ilz se sont montrés trop nonchalants et trop faibles.

« Je pose tousiours cette maxime que le duc de Mayne s'accommodera; que ceux qui luy sont autour de ses vieux serviteurs le pousseront à cela pour s'oster de la captivité des ministres d'Espagne, pour peu que le roy de Navarre les cherche, ce qu'il fera sans doute. Il n'attend rien qu'avoir peu de l'Espagne, du pape encor moins. Sa Sainteté ny mectra pas un sol, et du demeurant il va si circonspect et avec tant de scrupule en tout que pour n'oser rien faire il ne fera rien du tout.

Digitized by Google

« De la fortune du duc de Namours qu'en peut-on espérer que mal ? Ou qu'il sortira de la force secouru et aydé de ses amys, ou par un accommodement avec le roy de Navarre, s'il eschappe par le premier il demeure tousiours neccessiteux et affligé qui n'apportera que la personne avec le desdain et la vangeance contre ceux qui luy ont procuré ce mal. En ce cas il aura tousiours plus besoin d'ayde qu'il ne pourra ayder, et tousiours le bruict de la guerre demeurera sur le voisinage et aux environs des estats de Votre Altesse. Et s'il sort par capitulation, ce sera avec occasion de se despartir de Votre Altesse, d'oublier tout respect, et on luy donnera moyen de luy nuyre et de la fascher; le dernier seroit le pire; le premier s'accorde mieux et à la grandeur de Votre Altesse et à la seureté de ses Estats, jaçoit qu'en tous les deux il n'y a rien qu'à perdre.

« Le duc de Mercœur n'est pas si bien avec les Espagnols qu'ilz se le font accroire; il commence à s'ombrager des grandes forces quilz jettent à la Bretagne, et la crainte qu'il aura que peu à peu ilz ne lui tournent le dos, engendrera quelque révolution qui ne tournera pas au service de Sa Majesté en cette province-là.

« De M. de Montmorency, quand il aura son compte, quand le Roy de Navarre fera semblant de passer sous silence les levées de l'argent qu'il a faittes, ilz seront tantost d'accord, c'est la seule cause qu'il ne s'est jamais voulu advancer pour aller à la cour, ce sont huit cent mille écuz qui luy feront prendre party avec le roy de Navarre.

Digitized by Google

« M. de Joyeuse a beaucoup fait d'entretenir la ville de Toulouse unie avec luy et sa maison, car au pis aller et l'occasion se présentant, ilz se porteront tous ensemble à faire quelque accord. Mais quoi que Votre Altesse entende dire sur ces partys et semblables remuments, qu'elle pose, s'il luy plait, tousiours cette maxime une fois ; que les François ne sont point irréconciliables entre eux, quilz se jettent à la guerre sans trop y penser et qu'ilz suyvent aussy tost la paix, qu'ilz se la sont imaginée, ils font une belle parade entre eux qu'ils ne recognoistront jamais le Roy de Navarre que le pape n'ayt approuvé sa catholization, ceux qui sont les plus eschauffés sur ce point en requièrent Sa Sainteté, il sera peut-être contraint par la conjecture des choses de le faire, ilz ne laisseront pas perdre un seul poinct de leur visée pour attendre Votre Altesse, et elle ne profitera rien, au contraire, si elle ne se trouve en quelque lieu pour parler de paix, le premier choc de leur armée viendra fondre sur ses estats, et en s'accordant alors que tout sera disposé à la grandeur et prospérité de ce roy, ilz voudront répéter au lieu d'accroistre Votre Altesse de quelque chose.

« Mme de Nemours a esté à Chartres avec le roy de Navarre pour servir son fils au plus tot qu'elle pourra et à quelque prix que ce soit, car elle languit de le voir languir si longuement. La reyne Blanche est allée en Bretagne vers son frère, c'est pour le mesme subject et pour traitter quelque accommodement avec le roy de Navarre. Tous ceux-ci cependant font les eschauffés pour la guerre et tous ont quelqu'un qui manie sourdement

Digitized by Google

leur accord. Le duc de Lorraine est plus qu'accordé et quoy qu'on dise qu'il veut entrer dans la guerre par le moyen des cadets de Lorraine, il le dit, mais c'est pour les amuser, car ilz s'accordent tous; les voilà tous sur le train de la paix et Votre Altesse a beaucoup plus à perdre que non pas eux, de beaucoup plus grands efforts à soutenir, elle n'a encor fait tenter aucun grand propos d'accommodement. Il faut voir quel profit peut tirer Votre Altesse estants les affaires disposées comme elle sont et quel dessein cependant Votre Altesse doit suivre et prendre.

« Ce party de Languedoc et de Provence tiendra pour quelque temps les affaires en branle, maintiendra les armes des catholiques en députation et pourroit encor servir à conduire un accord si Sa Majesté catholique y vouloit entretenir et y induire le pape, et dans cette paix générale Votre Altesse y pourroit treuver de la commodité elle n'auroit besoin d'aucune autre seurté que de la foy publique, et ce que le pape promettroit et les estats de France. Mais quoy Votre Altesse est entre deux puissances comme en esgale balance au fait d'aymer et de désirer sa grandeur, car l'une ni l'autre ne peuvent souffrir le nom de Son Altesse eslevé ny sa fortune exhaussée et ceux qui luy conseillent la guerre ne désirent (je le dis avec vérité) que la désolation de ses sujets.

« *Signé :* De Lucinge. »

Les sages conseils de René n'eurent pas encore cette fois l'heureux effet de convaincre le duc de Savoie qui

Digitized by Google

voulait à tout prix continuer la guerre. Il voulait obtenir un succès signalé sur les troupes françaises pour attirer sur lui l'attention en France et gagner à sa cause que le légat devait plaider et soutenir le suffrage des Français. Il donna l'ordre à son généralissime le marquis de Treffort de conquérir la Bresse. Ce général entrait le 12 avril 1594 à Bourg et le 26 il prenait Lent, mais pendant ce temps également les troupes françaises commandées par le maréchal d'Ornano entraient à Thoissey et faisaient prisonnier le vicomte de Charmoys.

De Paris où il voyait les événements se précipiter, René de Faucigny-Lucinge tenta encore de faire comprendre à Charles-Emmanuel que la lutte n'était pas égale; il lui annonçait le succès certain d'Henri IV à qui tous les partis s'étaient ralliés depuis son abjuration, il ne lui cachait pas non plus que l'occupation du marquisat de Saluces « étoit une grosse affaire qui touchoit trop aulx intérêts et dignité de la France » pour ne pas être toujours la pierre d'achoppement qui empêcherait tout accord sérieux et durable tant que cette question ne serait pas vidée et qu'il y avait « interet à y songer et traiter définitivement pour eviter la lutte tant onéreuse que dangereuse ». Il laissait comprendre à son maître que ses propres sujets pressurés par le poids des guerres commençaient à faire entendre de sourds murmures et qu'ils pourraient finir par l'abandonner. Il disait aussi que pour continuer une campagne il aurait fallu être sûr du concours de l'Espagne, or que l'expérience était là pour prouver ce que cet appui valait. « Son Altesse

Digitized by Google

auroit tort, disait René, de croyre aulx faulx et traixtres advis qui pourroient estre donnez que les François sont incapables de frapper ung grand coup. Le patriotisme françois au contrayre est si grand que il suscitera des cohortes multiples : et la puissance du roy Henry augmente chasque jour. »

En effet depuis l'abjuration du Roi le parti de la Ligue était bien affaibli et quand le 27 février 1594, soit sept mois après son entrée dans le sein de l'Église catholique romaine, le Roi assisté de François de Bourbon prince de Condé, de Charles de Bourbon comte de Soissons, d'Henri de Bourbon duc de Montpensier, de François de Luxembourg, du duc de Retz et du duc de Ventadour, des pairs ecclésiastiques, les évêques de Nantes, Châlons, Digne, Maillezais, Orléans et du maréchal de Matignon faisant fonction de connétable, sortait de la cathédrale de Chartres où il avait été sacré, la Ligue n'existait pour ainsi dire plus ; la soumission des villes et des parlements et l'entrée triomphale du Roi à Paris qui suivit immédiatement le sacre furent l'effondrement des partis. C'est ce dont l'ambassadeur de Savoie s'était rendu compte.

Les sages avis de René de Faucigny-Lucinge auraient peut-être enfin convaincu Charles-Emmanuel si le 26 juillet (1594) le duc de Nemours n'avait réussi à s'évader de la prison de Pierre-Scize. Aussitôt libre ce prince, dans l'impossibilité où il était de rentrer en France, et pour se venger du Roi, se réfugia chez son cousin le duc de Savoie auquel il persuada que les con-

Digitized by Google

seils de son ambassadeur étaient ceux d'un esprit timoré, qu'il lui fallait au contraire aller de l'avant et qu'il pouvait et devait ajouter un fleuron à sa couronne. La guerre recommença dès lors plus cruelle et plus terrible encore. Le marquis de Treffort entrant dans les Dombes y mit tout à feu et à sang, ce qui revalut de la part des armées françaises des représailles terribles sur les terres de Savoie. Les prises de Chatelard, et de Montrosat par Treffort, de Montuel par Montmorency, de Montbel par Ornano, de Bricheras par Charles-Emmanuel en personne, d'Exiles par Lesdiguières, du château de Champillon, de Briqueras, du fort Saint-Benoist et de Cavour par Gouvernet et le marquis d'Oraison, sont autant d'étapes glorieuses, jamais terribles, de cette guerre sanglante. Enfin la prise de Vienne où le duc de Nemours s'était réfugié fut le dernier coup porté au prestige de l'étoile de Savoie.

Le Roi était venu lui-même à Lyon et il y était quand une heureuse nouvelle vint l'y surprendre. Depuis la réduction de Paris et des autres villes le Pape se repentait de sa sévérité à l'égard du Roi, il appréhendait que ce prince s'étant réuni à l'Église sans l'intervention de Rome, la France entière ne se séparât du Saint-Siège; aussi par l'entremise du cardinal de Gondy, fit-il entrevoir au Roi son désir de réconciliation. Le Roi fit aussitôt partir pour Rome Jacques du Perron, évêque d'Évreux, et le cardinal Armand d'Ossat qui furent solennellement reçus par le Pape, et devant lequel ils renouvelèrent le 30 août la cérémonie d'abjuration. Le 17 septembre le

Digitized by Google

Pape accorda la complète absolution. C'est à Lyon que la nouvelle de cet événement qui détruisait les suprêmes espérances des derniers ligueurs arriva au Roi au moment où il se disposait à venir en personne assister aux succès militaires de ses troupes contre l'armée de Savoie.

L'Espagne et la Savoie avaient négocié à Rome en pure perte pour empêcher le Pape de donner l'absolution demandée par le Roi. Le duc de Sessa, ambassadeur de Philippe II, avec une maladresse insigne avait même osé dire au Pape : « Si Votre Sainteté se laissoit aller à la requeste de France, Sa Majesté Catholique affameroit Rome, ne permectant pas qu'il y vienne aulcuns pains, ny aultres commodités de Sicile, Naples et aultres siennes terres, il fera mestre un schisme en Espaigne et aultres siens royaulmes. » Ce langage aussi inconvenant que peu diplomatique, en froissant le Souverain Pontife, avait peut-être hâté les effets de la bienveillance papale à l'égard d'Henri IV. En tous cas dès l'arrivée de la nouvelle de l'absolution, les portes de toutes les églises s'ouvrirent, dans toutes furent chantés des *Te Deum* d'actions de grâces ; la royauté d'Henri IV était consacrée.

Ce fut alors que, faisant un retour sur lui-même Charles-Emmanuel comprit que les sages conseils que René de Faucigny-Lucinge, son ambassadeur, lui avait donnés, lui auraient été plus profitables à suivre, puisque ce qu'il avait prévu et dit se réalisait de tous points. Il se décida alors à un changement complet dans sa politique et pour pouvoir orienter sa nouvelle ligne de con-

Digitized by Google

duite il envoya le baron d'Hermance, gouverneur du Chablais, Rochette président du Sénat de Chambéry et Lambert trouver le Roi à Lyon pour solliciter une trêve. Ces ambassadeurs furent reçus par Montmorency, de Sillery et Nicolas Brulant que le Roi avait envoyés à Lyon pour négocier avec eux. La réunion de ces plénipotentiaires eut lieu à Bourgoin en Dauphiné, où grâce à l'intervention de Montmorency furent posées les bases équitables d'un traité honorable pour les deux partis. Il fut décidé et convenu : « que le marquisat de Salluces demeurerait au duc en toute souveraineté avec ses dépendances, artillerie et munitions, à la charge que Son Altesse relacheroit au Roi le vicariat de Barcelonette, deux villes de Bresse sur la frontière de France et où Bourg ne pouvait être compris, et cent mille écus, ou bien que le duc paierait pour une fois au Roi cinq cent mille écus au choix de Sa Majesté et à condition aussy qu'il relacherait à Sa Majesté toutes les villes qu'il tenoit en Provence, et le Roy celles qu'il avait prises depuys la guerre en Bresse et ailleurs, et finalement que le duc demeurerait neutre entre les deux roys. »

Ce traité fut accepté avec enthousiasme par les ambassadeurs de Savoie et signé le 6 novembre 1595. Sillery accompagna le baron d'Hermance à Turin où devaient, disait l'ambassadeur savoisien, être apposés les derniers sceaux au traité. Pendant le trajet, le baron d'Hermance mourut et Sillery arriva seul à Turin, où ce rusé diplomate souleva une grosse difficulté en disant : « qu'à la conclusion du traité à Bourgoin, le baron d'Her-

Digitized by Google

mance avait donné sa parole que le marquisat de Salluces demeurant à Son Altesse, elle se résoudroit d'en faire quelque sorte de reconnaissance au Roy. » Il était facile de mettre en cause le baron d'Hermance puisqu'il ne pouvait intervenir. Cette prétention de Sillery ouvrit de nouvelles conférences qui eurent lieu à Suze. Pour les abréger, Charles-Emmanuel écrivit une lettre autographe au Roi qu'il chargea Jacob, son ambassadeur extraordinaire et René de Faucigny-Lucinge son ambassadeur ordinaire résidant, de remettre au Roi. « Nous trouvâmes, dit René dans ses Mémoires, le Roy à Rouen, lui remysme la lettre de Son Altesse, et proposons l'arbytraige du Pape, offrant de reconnaistre la suzeraineté du Roy sur le marquisat de Salluces, les places de Cental et de Chasteau-Daufin étant réservées. » Cette démarche fut vaine, elle échoua, le Roi ayant répondu qu'« il voulait bien accepter l'arbitrage du Pape, mais ne voulait aulcune réserve quant à aulcune place ». Voici la lettre qu'en cette circonstance le Roi écrivit à René de Faucigny-Lucinge :

« Mon cousin, vous avez espreuvez desjà que je risqueroye plustot ma vie que de fayllir à l'observation de ma parolle au regart de mon frère le duc de Savoye, vous savez que j'aye fort et ferme embrassé son amityé sitost que j'ay cogneu qu'il avoit désirez la myenne, mais vous sentez qu'il doibt estre usé justement et pareillement avecque moy, aprez avoyr accordé chasquun des articles qui furent traictez à Bourgoing entre les gens de vostre costé de Savoye et le sieur de Sillery, on me vient

Digitized by Google

remonstrer au jourdhuy des observations sur Roque Parvyère et des difficultez sur le Cental et sur Barcelonnette et sur Bèche-Daulphin dont il ne fust alors neule question. Vous sentez aussy que, pardieu! je ne sauroys acomplir ce que j'ay promis, s'il ne doibst estre satisfait aulx promesses que j'ay reccue; ainçi je n'en diray davantage apresent voullant men rapporter à vous afin qu'au plus tot faciez cognoistre à mon dict frère de Savoye combien il me plairoist vivre en paix et bonne intelligence avecques luy : vous demandant lui voulloir escrire à ce propos d'icelles difficultez en bref délay et priant Dieu, mon cousin, qu'il vous ayt en sa saincte garde.

« Au Louvre le dixième dapvril,

« HENRY[1]. »

Devant ce fâcheux résultat la guerre devait inévitablement reprendre et Lesdiguières poussant vers les Alpes s'empara de Saint-Jean de Maurienne, de la Rochette et de nouveau de Montmélian ou le duc de Savoie commandant lui-même ses troupes se montra d'une bravoure extraordinaire et d'une intrépidité héroïque.

Au milieu des péripéties de cette campagne un grand malheur vint s'abattre sur Charles-Emmanuel, si frappé déjà : l'Infante Catherine, duchesse de Savoie, mourait à Turin.

Clément VIII qui ne voyait pas sans une profonde douleur se continuer une guerre sans merci entre la

[1] Bibliothèque Nationale. Lettres du Roi Henri IV.

Digitized by Google

France, l'Espagne et la Savoie et les soldats du Roi Très Chrétien s'entre-tuer avec ceux du Roi Catholique et de Charles-Emmanuel, se résolut à servir de médiateur dans le but d'arriver à une paix durable. Jugeant que le premier pas à faire vers la paix était de faire cesser les hostilités entre l'Espagne et la France (le Pape comptait bien que s'il arrivait à cet heureux résultat, Philippe ferait à cause des liens de famille participer son gendre Charles-Emmanuel aux négociations qui seraient faites) envoya en Espagne le patriarche de Constantinople Bonaventure Calatagirone et en France le cardinal Alexandre de Médicis pour préparer son intervention. Il fut assez heureux pour aboutir et les premières conférences purent s'ouvrir à Vervins en mars 1598. Philippe II avec la générosité qui le caractérisait abandonna complètement son gendre et ce ne fut que grâce aux démarches de Gaspard de Lullins que le légat de Médicis parvint à faire entrer Charles-Emmanuel dans les négociations. Le 2 mai 1598 le traité de Vervins était signé, le duc de Savoie rendait la ville de Beire et les autres places de Bresse et de Bourgogne, et quant à la question la plus importante qui était celle du marquisat de Saluces elle fut ajournée pour être soumise à l'arbitrage du Pape. « Et pour le surplus, dit le texte du traité de Vervins, des aultres différens qui sont entre le dict Sieur Roy très chrétien et le dict Sieur Duc ; les dicts deputez susdicts consentent et accordent pour le bien de la paix, qu'ils soient remis à Nostre dict sainct Père le Pape Clément VIII pour estre jugez et décidez par Sa Sainteté, dans un an,

Digitized by Google

à compter du jour et date de ces présentes, et ce qui sera ordonné par Sa Sainteté sera entièrement et de bonne foi accompli et exécuté de part et d'aultre, sans aucune longueur et difficulté sous quelque cause et prétexte que ce soit. »

Les négociateurs pour « le surplus » se transportèrent donc à Rome où le duc de Savoie envoya comme ambassadeur le comte de Verrue dont la maladresse fut fatale. Ce gentilhomme, avec un sans façon qui n'avait rien de diplomatique, pénétré de l'intention excellente probablement de tout décider dans un sens favorable à son maître, alla sans précautions oratoires déclarer au Pape que dans le « cas où sa décision serait favorable à son maistre, ce dernyer sauroit le reconnoistre magnifiquement ». Le résultat de cette démarche ne se fit pas attendre : le Pape fut tellement blessé qu'il signifia immédiatement au malencontreux ambassadeur qu'il renonçait à l'arbitrage et laissait aux parties le soin de s'accommoder entre elles comme elles l'entendraient.

Dès qu'il connut ce résultat malheureux, René de Faucigny-Lucinge prévoyant de nouveaux retards dont la conséquence serait de nouveaux conflits, suggéra à Charles-Emmanuel l'idée de venir en personne à Paris pour négocier avec le Roi. Le duc se laissa facilement convaincre et dépêcha le commandeur Berton porteur d'une lettre autographe avisant le Roi de ce projet. Cette lettre fut remise par le commandeur Berton et René au Roi qui reçut avec amabilité les deux envoyés savoisiens auxquels il répondit, nous dit René dans ses Mémoires,

Digitized by Google

« qu'il seroit heureux de voyr venyr son frère de Savoye pour lui rendre son marquisat de Salluces ». Berton revint près de son maître et lui fit part des bonnes intentions du Roi, mais atténua la réponse royale quant à la question du marquisat de Salluces.

Le 2 décembre 1599, Charles-Emmanuel, emmenant une foule de gentilshommes, sa chapelle, sa musique et plus de douze cents chevaux, partit pour Paris. René, son ambassadeur, vint au-devant de lui et le rejoignit à Lyon le 5 décembre. La Varenne y fut également envoyé avec l'ambassadeur pour recevoir le duc au nom du Roi et l'escorter dans son voyage jusqu'à Paris. Le 13 décembre, au moment où le Roi, qui venait d'entendre la messe, mettait le pied à l'étrier pour aller à sa rencontre, Charles-Emmanuel arrivait dans la cour du palais de Fontainebleau. Les deux princes échangèrent les embrassades les plus tendres, des compliments, des félicitations sans nombre ; le Roi fit à son hôte l'accueil le plus chaleureux et le plus enthousiaste. Après une aussi sympathique réception le duc voulut aborder le sujet de son voyage, mais il en fut arrêté par le Roi, qui, nous disent les Mémoires de René, « lui fist observez qu'estans venu comme le Roi le pensoit por luy rendre son marquisat, il ne faloit pensez qu'aulx plaisyrs » ; et effectivement les festins, fêtes, parties, etc., se succédèrent sans interruption jusqu'au retour à Paris.

Pendant les premiers jours de son séjour à Paris Charles-Emmanuel fut l'hôte du Roi au Louvre. Cette hospitalité le gênait en ce sens qu'elle le privait de toute

Digitized by Google

sa liberté d'action, car déjà germait dans l'esprit de ce prince une idée de conspiration. Pour avoir ses coudées plus franches il alla, aussitôt les fêtes de Noël passées, s'installer à l'hôtel de Nemours. Charles-Emmanuel avait son plan, dont le premier effet était de gagner les sympathies de tout le monde, et tenta d'y aviser par son faste, sa gaieté et des cadeaux. Le *Journal d'Henri IV* raconte : « Le samedi 1er jour de l'an, le duc de Savoye a faict de grans présens à toute la cour et principallement aulx dames. Il a donné au Roy deux grands bassyns et deux vases en christal, d'un travail fort fini et grandement estimé, et le Roy, le même jor, luy a envoyé une enseygne de diamants au milieu de laquelle il y a un transparen qui découvre le portraict de Sa Majesté. Henriette de Balzac d'Entragues, qui tient près du Roy la place de Gabrielle d'Estrées, a reçu de ce duc de magnifiques présens consistans en perles, diamans et aultres pierreries précieuses. Mais le duc de Biron a refusé les beaux chevaux qu'il lui a présentés... »

Rosny étant alors le ministre le plus écouté du Roi, il était de l'intérêt de Charles-Emmanuel de le gagner, aussi pensa-t-il lui faire à l'occasion du premier janvier un présent proportionné à son importance. Il lui fit porter par René de Faucigny-Lucinge le portrait du Roi enrichi dans un cadre de diamants, cadre évalué d'après Rosny lui-même à plus de vingt mille écus. L'ambassadeur en lui remettant ce cadeau lui dit qu'il avait à lui révéler des choses très importantes pour l'intérêt du Roi et pour le succès desquelles le duc de Savoie comptait

Digitized by Google

sur sa coopération à lui Rosny. René lui exposa alors un plan qui consistait à faire obtenir au Roi la couronne impériale et à lui faciliter la conquête de Milan et de Naples, en échange de quoi, nous disent les *Œconomies Royales :* « le Roy devait renoncer à réclamer un chétif marquisat de Saluces, tout composé de lopins et pièces rapportées. L'ambassadeur demanda à Rosny de présenter ce projet au Roy et de lui donner ses bons conseils pour le lui faire embrasser, et lier à son servise un prince de telle puissance, mérite et vertu que Monseigneur le duc de Savoie son maistre, qui se voulait unir inséparablement avec la couronne de France, comme il l'avait désia suffisamment tesmoigné s'étant mis en si mauvais ménage avec les Espagnols à cause de ce voyage qu'il avait entrepris en France contre leur gré. » Rosny répondit que l'honneur du roi comme celui de la France exigeait la restitution préalable et immédiate du marquisat et qu'une fois satisfaction donnée sur ce point le Roi aiderait certainement le duc de Savoie à faire la conquête pour lui-même de Milan et de Naples, puis il rendit à René de Faucigny-Lucinge les diamants en disant, nous rapportent les *Œconomies Royales*, qu'« il avait juré de ne recevoir jamais de présents de valeur que du Roy. »

Après cet échec il fallut bien commencer à négocier au sujet du marquisat. Le 24 janvier le duc faisait proposer au Roi par René : « Qu'on luy laissast le marquisat soubs l'hommaige de la couronne de France, suivant ce qui avaist esté promis en la conférence de Bourgoin

Digitized by Google

en 1595, ou qu'en récompense du marquisat en souveraineté il plut à Sa Majesté de se contenter des villes et chasteaux qu'elle occupait en Bresse depuis la guerre. » Favin (*Hist. de Navarre*, livre XVII) nous raconte ces négociations. Les propositions là-dessus ne furent pas acceptées. L'ambassadeur de Savoie proposa alors : « Cony avec son mandement, à la réserve de Saint-Dalmace, la vallée de Sture jusqu'à l'Argentière et que les terres que le Roy tenait en Bresse luy demeurassent en toute propriété. » Le Roi fit répondre qu'il ne se prêterait à aucune proposition, si ce n'était après la restitution du marquisat de Saluces ; puis enfin il fit proposer : « que si le duc ne vouloit consentir à la réintégrande du marquisat, Sa Majesté lui délaisserait le marquisat en toute souveraineté, à la charge que Votre Altesse donneroit par forme d'eschange et de récompense le pays de Bresse, compris la ville et citadelle de Bourg, Barcelonnette avec son vicariat jusqu'à l'Argentière, le val de Sture, celui de Pérouse, la ville et chasteau de Pignerol et son territoire. Que toutes les austres villes et terres occupées par les uns et les aultres se restitueroient à mesme temps que l'eschange s'exécuteroit ; que le Duc feroit desmolir le fort de Beche-Dauphin ; moyennant quoy Sa Majesté promettoit de s'employer pour terminer les différends que son Altesse avoit avec les Bernois et la ville de Genève par la voye de la Justice. »

Ces conditions étaient inacceptables pour le duc de Savoie qui, très irrité et courroucé, voulut brusquer les choses et quitter Paris sans même prendre congé du

Digitized by Google

Roi. René fut assez heureux pour le dissuader de ce projet qui eût amené une rupture irréparable. Charles-Emmanuel feignit alors de tout accepter et sournoisement s'aboucha avec le maréchal de Biron dans le but de fomenter une conspiration monstre pour démembrer la France; conjuration sur laquelle Bayle s'étend longuement dans son histoire.

Le 27 février le Roi fit présenter à la signature de Charles-Emmanuel le traité stipulant des conditions draconiennes. Ce prince, sans hésiter une seconde, apposa sa griffe en réservant que : « l'exécution des clauses seroit ajournée à trois mois et qu'il se réservoit de consulter son conseil d'Estat et ses vassaux. »

Le 4 mars Charles-Emmanuel prenait congé d'Henri IV, et trois jours après il reprenait la route de ses États accompagné jusqu'à Charenton par le Roi et jusqu'à la frontière qui était alors Saint-Julian-sur-Rays-souse par le baron de Lux que le Roi avait attaché à sa personne. Voici, raconté par René de Faucigny-Lucinge lui-même dans ses Mémoires inédits, le résultat et la suite du voyage à Paris[1] :

« Je reviens à nostre retour de France. Par tous les lieux de nos estats qui s'adressoyent à nous sur notre passage, nous promettions la paix ; les gouverneurs des provinces et des places la tenoient pour résolue. Le prince avoit le secret de ce mystère du tout caché dans luy-même, il portoit le feu et l'eau comme l'on dit et se trompoit aussi luy-même. Pourquoy, me dirés vous, se

[1] Manuscrits Français, 5763. Bibliothèque Nationale.

Digitized by Google

met-il à la guerre par élection sans s'y préparer puisque votre contenance nestoit que pour la paix et vous ne vous occupiez nullement de la guerre ? Il est malaisé de résoudre cet argument : ne vouloir la guerre, ne sy préparer point ; destre en luy de léviter et n'en suivre point les moyens ny celluy de la paix non plus ; je ne says qu'en dire. *Davus sum non Œdipus*. Je ne suis ny profète, ni fils de profète, mais s'il faut jouer à deviner, j'en diroi ce que la force du discours me dicte par la cognoissance que javoy des affaires de ce prince. Je prends mon object sur le voyage de Bely nommé des lors chancelier de Savoie qu'il envoya en Espagne depuis Paris. Ce personnage fust despeché pour aller rendre compte devant le Roy d'Espaigne de ce que nous étions allés fayre en France. Il y avoit quelque autre anguille soubs roche direz-vous, encor que je ne vous la dise pas, vous la scaurez bien un jour pour tant, car rien ne se peut cacher en ses actes spécieux que la postérité évente ou que l'exigence des faits ne le rende palpable à l'advenir. Voicy le nœud gordien de cette difficulté ascavoir qu'en partant de Savoye, ce prince sestoit comme destaché de tout, d'avec l'Espaigne et si tot qu'il eust achevé en France, il renoue avec eux, les mesmes espérances de leurs aydes et de leurs secours comme s'il n'eust point ombragé son crédit auprès d'eux dans ce voyage. A peine leur avoit-il envoyé en apparence un courrier porter la nouvelle de notre allée en France, celle du retour et de notre action. Là fut délégué spécieusement, une personne confidente a eux et seule sujet

Digitized by Google

capable de persuader (si vis mittere, mitte gratum) au conseil en Espagne tout ce qu'il eust voulu feindre ou dissimuler et faire à croire de la part de son maistre aux ministres de ce Roy.

« Ce voyage du Bely ne profite à autre chose, sinon de nous tenir suspendus en nos irrésolutions, sans nous préparer ou à cecy ou à cela. Il escrivoit à son maistre pour l'appuy de ses espérances qu'on nous secouroit, que toute l'Espaigne verseroit gens et argent tant et à si grande foison et des armes si nombreuses que les gonds des portes de Paris trembleroyent et toute la France d'un frisson éperdu à la seule nouvelle et au bruit de leur descente. Oyez ce qu'il escrivit à Son Altesse par sa première lettre après son arrivée en Espagne, j'en ai veu le deschyfré et je le scay tout par cœur. La première page ne parle que des merveilles de sa négociation, qu'il a fait, qu'il a dit, qu'il a rabillé la playe, ce qui me fait croire que le Prince ne leur avoit rien dit de notre voyage, mais qu'il se promettoit seulement que venant à bout de son dessein qui estoit à quel prix que ce fust de garder le marquisat, ils l'appuieraient toujours prou parce que c'estoit leur seul désir qu'il demeura entre ses mains pour l'avant mur de leur Milan, et pour clore la porte, disent-ils aux François de toute l'Italie. Le Bely met ces mots dans sa lettre : « V. A. Si guardi di sopra presa, perche questo Re andara in persona a secorrerla, si fa di besogna. Oltre che in Francia le armate non si stampano comme non fanno in gli altri luoghi. » Bref, il veut dire que Son Altesse se garde de surprise autant que ce Roy

Digitized by Google

promet d'aller en personne la secourir s'il faict besoing. Outre qu'en France les armées ne croissent pas comme des potirons (ou ne s'impriment pas pour suivre sa frase) non plus qu'es autres lieux. Il donnoit compte du voyage du comte de Fuentès qui seroit sur la fin de juillet. Bref cétoyent espagnollades sans fondement et sous jugement du ministre qui servoit si mal son maistre; lequel il vouloit gratter du costé qu'il lui démangeoit le plus, come l'on dit, qui estoit de la guerre. Bien aise de vanter en ses desseins un tel secours et en ses résolutions de la guerre d'avoir pour appui de son désir le Roi d'Espagne, et pour corifée de son entreprise celluy qu'il jugeoit des plus suffisans de ses serviteurs. Enfin il se résout à ne point rendre le marquisat, mais de temporiser, sans considérer ce bon mais abusé Prince que ce grand Roi étoit à sa porte; que ses Estats estoyent ouverts partous côtés à la première hostilité et incursion qu'ils eussent voullu entreprendre. Le temps passoit, le Roy pressoit. On délaye, on envoye de Piémont qu'on se résoudra. Roncas, secrétaire du Prince, va et vient. Plusieurs voyages se passent inutilement. Le Roi donne pour dernier terme à cette réponse, le mois de juillet jusques au dernier jour. L'archevêque de Tarentaise d'aujourd'huy estoit demeuré pour ambassadeur auprès du Roy très chrétien, c'estoit l'une des meilleures pièces de nostre Conseil, mais il n'y a esprit qui face rien, quand Dieu a lâché la bonde de son courroux et qu'Il a déterminé la révolution ou le découlement d'un Estat, d'un empire. Il le fauche, il le terrasse aussi aysément que le moyssonneur assemble ses gerbes

Digitized by Google

au temps de la cueillette. Les poursuites que Sa Majesté faisait meslées de menaces, nous esbranloyent fort, on ne faisait que chanceller, et nos conseils aussi sur les vaines attentes du Chancellier estoyent toujours en branle pour l'effet des promesses qu'il nous avoit mandées d'Espagne. Oyez un plaisant trait durant qu'on demesloit la fusée du trouble de l'arrivée du Roi : l'un des conseillers du prince nous asseuroit en conseil en son Piémontais que « questi burbi Francioni non in catayan venir à le arme ». Le Prince lui demanda comment il le scavoit, cellui-cy pour toute formelle réponse lui dit en mettant le bout de son doigt indice contre le front et le remuant souvent : « Non so ma io ho quelque cosa qui dentro che me lo « disse. » Il méritoit les estrivières de fonder son opinion sur une matière si grave, et par la résolution dicelle faire la ruine de la fortune et de l'Estat du Prince et de la faire passer avec un geste d'arlequin et de bouffon, tandis que les bons serviteurs annoncoyent les malheurs que la guerre devait engendrer et faire naistre. C'étoit un des plus suffisans conseillers et duquel le Prince se sert plus communément en toutes ses affayres ; il est de plus de robbe. Nous étions bien fâcheux, nous n'avions pas un soldat, et nous avions pris pour nostre part la guerre. Le Roi s'estoit porté à Lyon, il passe à Grenoble : on scait visiblement qu'il veut faire donner à ses gens de guerre, on nous asseure néantmoins de la paix. Le duc escrit partout qu'on ne bouge, c'est un secret dont luy seul en scayt les tenans et les aboutissans, pour moy j'y perds mon latin. Je croy bien qu'à la dernière mise le

Digitized by Google

secours d'Espagne s'est esloigné, le mal présent est presque sans remède. Monsieur de Lullin vint pour le dernier sacrement, mais estonné de la Caballe, il ne scavoyt come demesler cette fusée; Roncas, le secrétaire du Prince, y étoit aussi avec luy, lequel avoit en l'arrière-boutique quelque chose de plus secret que non pas l'autre; des cartes furent sur la table pour résoudre, on ne signa rien; le voyage de Monsieur du Passage qui debvoit estre le gouverneur du marquisat pour le Roy fust contremandé et ses soldats de même. Cependant le duc envoye le patriarche qui avoit présidé à la paix de Vervins. Ce patriarche est un grand prélat actif aux choses du monde et qui en scait merveilleusement. Il s'estoit aydé à demoyder nos fusées en France, et comme demy légat apostolique par tout l'authorité de Sa Sainteté estoit nécessoire, il entroit aux choses doubteuses pour en faciliter l'issue. L'option nous estant demeurée, le patriarche s'en retournoit en Italie. Il arriva à Turin où il trouva a ce qu'il dit un commandement du Saint Père qui luy ordonne de s'arrêter là, jusques à ce que toute l'affaire de cet accord de Paris eut pris l'acheminement vers sa fin. Le duc lui fait taster le pouls s'il voudroit aller porter sa résolution au Roy de l'opposition. Le patriarche qui se voyoit un peu défavorisé du prince, et quy étoist sans occupation accepte de fayre le voyage. Il accepte donc de faire les charges, sa despeche est faite, il vient lentement, néanmoins il arrive à Chambéry, de là on lui prépare au Bourjet des battaux pour descendre par Rhosne: comme il est à Thoissey les coups de pétards contre la

Digitized by Google

ville de Bourg prise par M. le maréchal de Byron ancra son batteau au dict Thoissey et estourdit toute sa négociation. Le duc ne vouloit pas tant résoudre par ce voyage du patriarche que gagner du temps pour si durant ces dilacions, on n'auroit point novelles de l'arrivée du comte de Fuentès.

« Cependant la perte des deux villes enfila celle de toute la Savoye. Le patriarche passa à Grenoble. Nous fûmes tous autant estonnés que véritablement perdus. Ce cas fait cognoistre à tout le monde que le secours d'Espaigne arrive partout trop tard, et qu'icy ils furent coupables de nostre perte ou que le Bely avait esté de fausses enseignes. Le Roy gagne cependant tout d'une main jusques à la racine des Alpes : Monsieur de Biron passe comme un éclair après avoir pris la ville de Bourg sur le demeurant du Bugez jusques au Rhône, prend le pas de la Cluze et tout le pays de Gez. Cette nouvelle d'une si grande perte passe outre les mers, non pas plus vite que la soudeineté de la conqueste ; les Espagnols en furent advertis à leur confusion.

« Monsieur le maréchal de Biron vainqueur en la Bresse et en nostre Beugey, traita fort courtoisement par tout et entre autres la noblesse, laquelle sans guyde ne fit aucun effect digne de recommandation. Je quitte ma maison au plus fort, et qui pouvoit résister à son bras victorieux non plus que se plaindre de sa douceur après ses conquêtes ? Sa modération en l'un et son courage en l'autre, vont esgalement planter les lauriers de sa gloire au temple de l'éternité afin que le monde prenne lumière du clair

Digitized by Google

rayon de sa valeur, et en rejette les brillantes réfections pour esblouir les Mars de nostre siècle et fayre cacher d'envye ceux qui nous suivront, demeurés au milieu de la carrière sans pouvoir atteindre ou s'approcher de l'éclat de sa bonne réputation. Ce seigneur met ma maison au pouvoir du Roy, avecque condition que mon frère le chevalier de Malte demeureroit comme garant dedans, que de là on n'entreprendroit aucune chose contre le service du Roy : six mois de terme à me résoudre. Si j'eusse pu relever par la conservation de ma maison les affayres du Prince allors j'eusse esleu avec sa perte, ma sépulture dedans, mais queussé-je peu promettre de moy et d'une si faible ressource si tout l'Estat estoit renversé dans l'infortune de cette cruelle révolution ? Rien. Je m'en vez doncq avec ce party aussy heureux en mon désastre que je mestimays infortuné davoir survécu à tant de pitoyables accidens au désaventage de mon pauvre maistre. Mon but étant comme je feis d'aller trouver Son Altesse, je quitte le bien de mes ayeux, ma femme et mes enfans et ce que les hommes ont de plus précieux en ce monde.

« J'arrive à la Vallée d'Aouste cuydant despuis la passer à Turin vers S. A. Je m'y trouve contremandé par une lettre qui m'y attendait quatre jours auparavant. Je vois l'heure que je me cuide repentir davoir passé tant avant. Toutes fois je pris courage, je pris résolution d'avoir patience et que cette entorce marrivoit par la force du malheur qui est toujours à mes flancs, qui vouloit dérober à mon mérite la gloire de cette action que le devoir payoit pour acquitter ma redevance naturelle avec tant de fran-

Digitized by Google

chise quelle ne demeureroit pas sans récompense et sans accueil. S. A. arrive en Aouste environ le quinze ou seize de novembre l'année 1600 passée, il avait une armée de environ 10 000 hommes de pied, 400 harquebusiers à cheval et 800 raistres. Je passeray légèrement toutes les fâcheuses avenues de la chutte de ma fortune jusques au point de la nomination de ma funèbre légation. *Hinc mihi prima labes.*

« Dès l'arrivée du Prince dans la cité, par son commandement je repris la charge de la conduite de sa maison comme premier maistre de l'ostel ; enfin je feus esleu pour son eficace et sy malencontreusement pour moy. Il faut reprendre un peu plus haut lenfilure de mon voyage pour lattacher à celuy du cardinal Aldobrandin, neveu du Pape, qui venoit en France l'arbitre de son demeslement.

« Le duc de Sezza, ambassadeur pour le Roy d'Espagne à Rome, fort sage et entendu aux affaires du monde, recognoissant les conséquences de cette guerre, qu'une bluette de ce feu, si ces deux puissans Roys s'acharnoyent l'un contre l'autre, pourrait jetter la flamme contre les Estats de son maistre et consciter à son désavantaige une conflagration universelle ou vers l'Espagne ou en Italie ; pour mettre de bonne heure l'eau sur ce feu qu'il prévoiait, negocia vers le Pape cette solennelle et spécieuse legation. Sa Sainteté facile pour le bien universel y consent. Le cardinal Aldobrandin part de Rome, il s'abouche avec S. A. auparavant qu'elle et son armée vont pour entrepasser les Alpes du Petit Saint-Bernard, contigues et adjacentes du costé de la Tarentaise à la

Digitized by Google

Vallée d'Aouste; Son Altesse s'aboucha, dis-je, avec le cardinal, disposée de traiter si Sa Majesté y vouloit entendre. Le cardinal au bruit de la conqueste que le Roy avoit faitte de presque toute la Savoye, quant au plat pais, craignant qu'un si grand avantaige bouche l'oreille à Sa Majesté pour avoir le son de la paix, se haste et laisse le prince en disposition qu'il envoyeroyt ses ambassadeurs à la première occasion que le cardinal lavertiroit de la bonne volonté du Roy sur ce sujet. Je ne vous diroy rien de nostre camp de logis que nous avions pris à Eme en Tarentaise, c'étoient des endroits que la saison, la rigueur du froid, les neiges et les glaces rendoyent inhospitables; par cette même raison toutes les avenues des passages qui s'ouvrent pour descendre en Savoye étoient inaccessibles, et pour la garde qu'on y faisoit en faveur de Sa Majesté indomptables. Nous voulions secourir Mont-Mélian avant que le terme préfige du gouverneur expira, nous ne sceumes y parvenir. Le cardinal avoit fait avec le Prince que son armée ne feroit d'ailleurs aucun autre progrès fors l'entreprise de ce secours, et S. A. a souvent dit qu'il avoit les mains liées sur ce sujet, qu'il ne faisoit rien à Eme.

« Le légat trouve le Roi à Aiguebelle au siège de la Charbonnière. Le cardinal avoit avec lui des hommes qui pour la doctrine et pour la science des affayres du monde jettoyent la poulsière aux yeux de tous ceux qui en font profession dans Rome et l'Italie. Il est aisé à ces seigneurs de se polir et façonner en peu de temps pour cappables des plus grands monuments et négoces d'entre

Digitized by Google

les plus grands Rois du monde. Il étoit venu à bout de la querelle de Ferrare, ce fust son coup d'essay, heureusement pour mettre en avant en crédit sa grande expérience; aussy donc estant ces seigneurs si dignement assortis ils ne purent ni faiblir aux affaires ni ignorer les choses.

« Il faut croire que par ses utilz par lesquels il remuoït tous ses départemens, un neveu de Pape si grand si eslevé, droit aus affaires de cette court de Rome ne se fust embarqué en une mer si périlleuse de cette haute entreprise de traitter la paix, si avant son départ il n'eust eu la parole des ministres du Roy d'Espagne qu'il seroit avoué et qu'on feroit tenir au duc de Savoye tout ce qu'il traitteroit. Le duc de Sezza à Rome en donna l'assurance au Pape. Le comte de Fointès en fit un écrit signé de sa main de mesme sujet, disant qu'il feroit condescendre le duc s'il sopiniastroyt, et s'obligea en cas qu'au pis aller il retireroit ses forces. Il en eust un écrit à ce qu'on dit aussi de S. A. ou bien la parole qui l'obligeoit de ratifier à tout ce qu'il concluroit en ce traité! Le comte et le duc ne savoient rien l'un de l'autre. Asseuré comme cela le seigneur Herminio, son secrétaire, arriva à Eme de retour de Savoye disant que son maistre le cardinal avoit disposé le Roy à l'appointement qu'il envoya ses députés ou ambassadeurs. Il touche à moi d'estre l'un des nommés. « E cosi commincio la mia dura « sorte! »

« Je me défends tant que je puys avec le crédit de mes amis, c'est en vein : tant plus je recule, tant plus le fier destin m'entraîne. Je me force, car mon âme qui présa-

Digitized by Google

geoyt sa desconvenue, se retiroit tant quelle pouvoit par ses sursaults espouvantables à ne le point suyvre. Vous le croirez si vous plait que je dicts que j'etois comme fanatique et inspiré du démon, pressentant mes malheurs. A mes amis, et à l'ambassadeur mesmes d'Espagne je dict ce qui s'ensuit : soit que je face la paix, soit que la guerre tire, Son Altesse ne m'aymera jamais. Je sortais ce dylemme de la profonde cognaissance que j'avoy du naturel du Prince ; car de le mettre à la paix sans le venger des pertes qu'il avait reçues, c'estoit le mettre à la gehenne de mille desplaisyrs, outre que son humeur a toujours esté tournée du costé du bruit et du cliquetis des armes ; de le laisser en guerre c'estoyt estre sujet aux reproches de tous les périlleux accidentz qui arrivent nécessairemeut durant son demeslement. Monsieur d'Arconas fut nommé avec moy. Nous allons députés vers le cardinal afin destre présents pour S. A. et tesmoins des propositions qu'on devoit mettre en advent pour l'accomodement. Nous voilà portés à Chambéry, acceuilliz par le cardinal honorablement, car en fait de compliments les Romains sont « compitissimi ». Là furent renouvelés entre mon compagnon et le cardinal les cognoissances qu'il avoit contractées avec luy quand il demeuroit ambassadeur pour S. A. à Rome. Le Roy devoit partir pour aller au fort de Sainte-Catherine qui favoryssoit encore les affayres de S. A., car il tenoit pour nous. Nous luy fismes la révérence avant son despart. Nous n'avions point de lettres à luy, ny aucun office à présenter de la part de nostre maistre qui deut adoucir

Digitized by Google

par novelles submissions du devoir antier du courage de S. M. Nous venions froidement et le Roy nous reçut brusquement ; le premier abord fut encore détrempé dans laigreur du mouvement qui avoit allumé toutes les guerres passées plus tost que prins dans un attrapement de courroux, qui nous deut annoncer la facilité de l'accomodement ; cecy n'est pas du sujet principal de l'affayre. »

Quittons un instant le récit de René. Le Roi ne trouvait plus de résistance à ses armes en Savoie, hormis au fort Sainte-Catherine, dont le gouverneur était Georges de Faucigny-Lucinge, grand-prieur de l'ordre de Malte, cousin de René. Le Roi, avant d'entreprendre d'aller en personne devant le fort qu'il commandait, avait écrit à Georges de Faucigny-Lucinge la lettre suivante :

« Mon cousin, espérant avoyr bientôt rayson de la place que vous gardés, je veux vous faire connoistre l'estime que je fais de ceux qui vous ressemblent en qualité de vertus et valeur, et vous tesmoigner ma bonté en vous conviant de traiter avec moi d'une chose que ne peut fuyr avec le temps, soit que la guerre continue ou que la paix se fasse ; car si vostre duc ne put secourir le chasteau de Montmellian, auquel par la capitulation, j'avois accordé un mois de temps pour lui donner loisir de le faire, comment pourroit-il maintenant vous délivrer de la nécessité en laquelle vous estes reduict par les avantages que l'occupation du pays et des passages des rivières ma donné sur lui avec mon armée qui n'est pas moins puissante, ny plus mal conduite que la sienne.

Digitized by Google

Voilà quant à la guerre; pour le regard de la paix, du bruit, et l'espérance de laquelle le dit duc console et entretient ceux qui le servent, ce n'est pas un œuvre qui se puisse fayre en peu de jours, peut estre auriez-vous atteint l'extrémité de vos vivres avant qu'elle fut ébauchée : j'ay demandé raison au dit duc de plusieurs prétentions bien fondées que la couronne de France a sur les pays qu'il me retient; les quelles ne seront pas vidées assez tost pour vous tirer de peyne. Davantage quand bien même je me contenterois de traiter seulement du marquisat de Salluces, le dit duc offre desia de me laisser la Bresse pour partie de récompense d'iceluy; quoy estant vous amendérés grandement vostre condition, si dès à présent me voulès traitter avec moy et me contenter, car je vous donnerai occasion de vous louer de ma bonté; vous avez fait iusques à présent tout ce qu'un Gentil Homme d'honneur et de courage peut, pour défendre et conserver cette place ayant en fait de devoir surpassé tous les autres en pareille charge. Nul n'est obligé à faire l'impossible. C'est la nécessité des vivres et autres choses qui défaillent qui vous donnent la loy. Résolvés vous donc à faire ce que vous ne pouvez éviter, vous y êtes conseillé et convié par un Prince qui fait profession de gloyre, d'aymer et estymer les gens d'honneur, si vous considérés l'estat particulier auquel vous vous trouvés, et celui auquel les affayres de vostre pays sont réduites, vous ne perdrés cette occasion d'assurer vostre réputation, vostre personne et vos biens, estans certains si vous la réittérés que vous ne pouvez éviter despreuver les rigueurs de la

Digitized by Google

guerre que méritent ceux qui attendent que la dernière extrémité les réduise à la mercy de leurs ennemys. Que je sache donc votre délibération par le retour de ce trompette que j'envoye exprès devers vous avec la présente pour me la rapporter, et la dite lettre nestant à autre fin. Sur ce je prie Dieu, mon cousin, qu'il vous ait en sa saincte garde.

Escrit à Annessy le 3 novembre de l'an 1600.

« HENRY. »

Cette lettre fut remise à Georges de Faucigny-Lucinge au moment où il recevait un ordre le rappelant, il répondit au Roi par la lettre suivante :

« Sire,

« Lorsque Monsieur le Duc de Savoye ma donné cette place en garde et gouvernement il a deu croire quavant d'y laisser entrer Votre Majesté, il m'y faudroit ensevellir. Sil mest une preuve daffliction, c'est de navoir peu vous en donner de plus fortes preuves, en y soustenant davantage encore leffort de vos armes et surmontant de plus grandes nécessités que celles ou vous me jugez réduicts. Pour aultres obligations de mon Ordre et non moins importants à l'Estat de Savoye, il me faut remettre la déffense et commandement d'icelle place à mon lieutenant, le quel n'aura pas dautres conduite et sentiments que les miens. Je supplie Votre Majesté me

Digitized by Google

vouloir tenir pour estre touts jours passionnément son trez humble et trez obeyssant serviteur.

6 novembre 1600.

✠ GEORGES, G. P.[1]

Malheureusement Georges de Faucigny-Lucinge, comme il le disait dans sa lettre, était rappelé et obligé de remettre la charge de la défense du fort à son lieutenant sur le compte duquel il se trompait en répondant de ce lieutenant comme de lui-même. Ce misérable, nommé Pierre Charrue, aussi lâche que son chef était brave, capitula honteusement le 17 décembre.

Ce fut alors que le Roi, en souvenir de la fameuse médaille que le Duc avait fait graver après la prise du marquisat, et pour venger l'insulte alors faite au Roi Henri III, fit à son tour frapper une médaille représentant d'un coté les armes de la France et de l'autre Hercule personnifiant le Roi de France tenant d'une main une massue semée de fleurs de lys et de l'autre relevant une couronne et foulant aux pieds le centaure; avec en exergue cette devise : « Opportunius. »

Mais reprenons le récit de René :

« Le Roy monte a cheval, peu de jours après qu'il est parti le fort se rend contre l'opinion de tout le monde tant pour la saison, qui a cause de l'hiver estoit mal propice pour assiéger, que de l'expectation de la bonne

[1] Georges de Faucigny-Lucinge après avoir rempli les emplois les plus éminents dans l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, prit les ordres sacrés et mourut en 1629 archevêque de Nicosie, évêque de Nola.

Digitized by Google

opinion que l'on avoit concue à tort du commandant et des promesses qu'il donnoit à son maistre de rendre des combats surnaturels et esmerveillables; surtout qu'on ne lauroit point sinon mort de céans.

« La nouvelle arrive à Chambéry de cette victoire et que Sa Majesté sen alloit à vô le Rhosne à Lyon pour y recevoir la Reyne son espouse. Il donne part de son expédition et de sa victoire comme du voyage aussi au cardinal par un gentilhomme exprès ; il le convie d'aller à Lyon pour donner la bénédiction à ses nopces[1]; et s'il trouvait bon de nous conduire avec luy, qu'il nous mène pour donner coup à l'accomodement pour lequel Sa Seigneurie Illustrissime avoit fait un si grand voyage.

« Les assemblées de Chambéry entre les députez du Roy et nous n'avoient pas seulement entamé un éclaircissement qui peut rapporter par semblant que nous nous fussions abouchez. Les demandes de Sa Majesté pour ravoir le demeurant des Estats conquis furent en argent pour récompenser les frais de l'arrivée et les fruits perçus du marquisat; les sommes furent apreciées à huit cents mil francs, mais lavantage du Roy par le progrès de ses armes estait encore plus grand. Je laisse à par l'inégalité naturelle d'entre ces deux puissances, pour laquelle il sera toujours impossible aux princes de la Maison de Savoye, d'estriver contre les Roys de France

[1] Vers la fin de 1599 le Pape avait consenti au divorce avec Marguerite de Valois et c'était dans la maison de Médicis dans la personne de Marie, nièce du pape Clément VIII, à la dot de laquelle le Pontife avait ajouté 100000 écus, que le Roi avait fait le choix de sa nouvelle épouse.

Digitized by Google

quand ils seront courroucés. Nottés en passant que durant nostre voyage et l'entremise de cette grande négociation il ny eut point de trefves entre les deux armées; que Mont-Mélian estoit perdu avant que Sa Majesté repassa en Aouste, chose qui donna de l'abaissement à plusieurs. Car il pouvoit faire une tournée en Provence ou en Dauphiné pour une diversion; mais il avoit le cœur bandé au recouvrement de son Estat; outre que la lenteur affectée des ministres d'Espaigne ne voulut entreprendre davantage que de bien garder le Piémont, attendant ce que ce traitté pourroit opérer sans sesmouvoir rien davantage.

« Je suivis le cardinal malgré moy au voyage de Lyon veu que c'estoit sans congé du duc.

« Le Roi qui avoit recogneu le pais quon proposoit pour leschange, le desiroit beaucoup davantage que la restitution. Nostre maistre nous avoit recommandé l'eschange comme la prunelle de nos yeux. Il ne fust pas malaisé d'y entrer pour sortir de huit cent mille escus de prétention qu'ils demandoyent comme j'ay dict. Sa Majesté par les provinces qu'on presentoit donnoit de la main aux ligues et les alloit trouver sur le sien sans emprunter les terres de son voisin.

« Le duc tant pour gratifier l'Espagne que pour satisfaire à son contentement et au désir d'arrondir sa pièce en Piémont ne prétendoit que leschange. Nos instructions portoient ce commandement partout. Puisque toutes ses lettres m'exortent, mencouragent dy entendre sur toutes choses.

Digitized by Google

« La conférence de Chambéry, interrompue comme j'ai dict et que les délégués de S. M. nous eurent résolus de ne pouvoir traitter là, je men fusse retourné si jeusse été creu, sans Monsieur d'Arconas qui estoit chef de l'ambassade; lequel me fit taster si avant du Cardinal qu'il commença à user de l'authorité que nostre maistre luy avoit donnée sur nostre liberté. Le cardinal prit à soy cette première hardiesse de passer outre, sans le sceu du Duc disant quil le feroit trouver bon à S. A. Il craignoit que mon retour ne changea la face à la résolution première que S. A. avoit faitte de traitter. Mais il estoit en une transe perpétuelle depuis le commencement de cette conférence jusques à la fin que nostre maistre ne nous eust donné quelque article à part qui desfit les mémoires de nos instructions lesquelles nous luy avions dittes en confidence. Soit que le patriarche luy eust fait des leçons de la fortune et de l'avantage de la constance du Prince, ou qu'on luy en eust donné de nouvelles impressions sur ses déportemens passés, il ne se pouvoit asseurer.

« Il s'adressoit à M. d'Arconas de préférence sur l'assurance de l'ancienne cognoissance, et puis en nous conjurant il tiroit ses estocades qui me deplaisoyent, encores qu'il pallia avec les parolles tant qu'il pouvoit le fondement de sa crainte.

« Il nous conjura et principallement le seigneur d'Arconas avec tous les exorcismes quon peut avancer pour arracher une vérité et s'oster de doubte, ascavoir si nous avions point daultres mémoyres, et si nous nous étions

Digitized by Google

déboutonné. Il avoit oui parler, disoit-il, de la dernière légation du duc au Roy; là ou Roncas qui avoit un tiers commandement à ce qu'on dict arresta d'un clin d'œil le seigneur de Lullin qui vouloit signer la résolution de l'option que le duc avoit expressément couché dans ses instructions. Quand ils furent hors de l'assemblée, Roncas qui ne leva jamais les yeux de terre durant qu'on disposoit les articles de ce premier traitté, donnoit assez à cognoistre à l'assemblée et au Roy qui y estoit que ce morne silence couvoit une irrésolution toute contraire à ce qu'ils proposoyent, monstra à Monsieur de Lullin et à l'Archevesque de Tarentaise la larme à l'œil, tout le contraire de ce que l'on avoit affirmé à l'autre instruction. Cette irrésolution alors poussa la guerre dans l'Estat. Séparez que nous fusmes après le premier colloque, il demanda à part au seigneur d'Arconas s'il n'avoye point de mémoires contraires à celles que nous produysions, et s'il se pouvoyt fier en moy. Mon compagnon me dit ce soupçon qui me fit mal penser de sa fragilité et de toute nostre affaire. Le soir il nous remit sur le trein de cette méfiance, il nous dit plus clairement que le matin tout en italien que nostre Prince estoit terrible, que s'il s'estimoit qu'il retint quelque chose en la franchise requise vis à vis tel et important négoce, pour embrouiller la vague quand on seroit sur la conclusion, que tant sen fault quil ouvrit la bouche pour passer oultre, qu'il s'en retourneroit plus tost sans rien fayre. Quil estoit grand serviteur de ce Prince, qu'il portoit un extrême regret de ses pertes et « della sue disgracie », mais de mettre en

Digitized by Google

hazard de recevoir un affront « che non logli farebbe far « altro che Christo ». Nous n'avions ny contenance, ny mine ny parolles, ny sermens qui le peussent asseurer tant il estoit esbranlé de ceste appréhension. Nous jurions, nous détestions, enfin il met le sceau et l'argument de la cause de son doubte par une raison qui nous fit perdre la parolle et les répliques. « Signore mei », dit-il, continuant dans son langage italien, que dirons nous de Son Altesse qui tout fraîchement il a dédit tout ce que luy-mesme il a traitté à Paris, ou il avoit engaigé sa parolle en ce grand théâtre de la France au comput de toute la chrétienneté, et au plus grand Roy du monde ? Nous fumes liéz et la voix enclouée au gosier comme ceux qui le loup ont veu (*lupi videre priores*). Nous répondimes qu'il avoit esté prévenu que le Patriarche sayt bien quil apportoit l'asseurance du choix de l'un des partis; et qu'il pleut à Sa Majesté de se préparer lorsqu'en Savoye il n'y avoit aulcune préparatives de gens de guerre. « Sorise ma con « sdegni », d'autant que nous le renvoyons vers le témoing qui luy avoit par avantage enseigné cette leçon sur le rebut du traittement de Turin que je vous ai dit désia. Il conclut par ces mots ces enquestes des irrésolutions de nostre Maistre : « Se io havesti havuto notitia di quanto « che io so adesso non mai me partiva di Roma pero « vitengo per gentilhomi d'honore i quali non direbbe no « una cosa per altra. » Je rapporte en italien tant que je puis encore que je ne m'en arme guère bien, ce quil nous disoit pour y laisser la saifve et rendre lénergie à la valeur du langage. Nous lui dimes pour lui fermer la

Digitized by Google

bouche, que nous n'avions aultre charge ny aulcun commandement plus exprès que celluy de lui obéir. Il nous prit au mot sur cette assurance pour fayre preuve de nostre dire, car il nous exorte et nous commande d'aller avesque luy à Lyon sans en attendre la résolution de nostre maistre; premier essaie de nostre obéissance !

« Par chemin dans le basteau sur le Rhosne nous luy dimes que la manière qu'il prenoit de négocier seroit à nostre désavantage, ascavoir de se tirer par celles des uns et des autres les prétentions et les réponses. Que nous avions en teste deux des testes des mieux faites de la France pour desmeler une affayre, c'estoient Monsieur de Sillery et Monsieur le président Janin, qu'il falloit escrire eux et nous en bloc et répondre en bloc. L'inconvénient de cecy estoit que venant pièce à pièce, qu'on pouvoit accorder plusieurs articles importants et en laisser pour la bonne bouche deux ou trois qu'il faudroit laisser passer aussy afin de ne destruire tout le demeurant de la négociation. « E vero, dit-il, ma lasciate far a me « chio necavaro il marga. »

« Ce que je redoutay au commencement arriva et j'en fus le profète. Ils veulent leur marquisat, nous proposons simplement la Bresse tout entière. Le cardinal nous fait répondre qu'il disoit que nous offrions moins que le party de Paris. Nous ajoutaimes le Bugey et le Valromey jusques au Rhône. Ils acceptent ce party mais ilz voulurent les deux rives du Rhosne avec une opiniastreté que nous ne scumes défaire. Nostre maistre en fust averty

Digitized by Google

et en commanda ce que je vous diray tanstot. Quand je vis qu'on n'y comprenoit point les places du Cental, Demont et les autres, je ditz au cardinal quilz feroient une autre prétention pour les chateaux de Cental, Demont et Roques-Parvière et que c'estoit ce que je craignois tousjours. « Andiamo piano, piano haveremo ogni cosa, » me dit-il. Quand ce vint à boucler l'article, le pauvre cardinal fust en bardouille ; car ilz lui répondirent froidement quilz n'avoient pas parlé de ces places qui n'estoyent pas du marquisat, mais dépendoyent de Provence; excluant du tout Chasteau-Daufin de leschange, lequel ils ne donneroient jamais. Ils dirent au cardinal qu'ilz vouloient Gex pour les aultres places. Nous eumes beau fayre il nous fallut passer par là avecque le consentement toutesfois du maistre ainsi que vous orrez en son lieu. Je ne suis pas encore à Lyon et je vous compte de ce que nous y achevames.

« Aux portes de Lyon nostre affayre dormit quatre ou cinq jours qu'on donnoit pour préparer l'entrée du cardinal. Après cette solennité nous reprenons les arres du traitté. De vous contez ce dont vous avez vu la contexture et qui est par l'escrit assez marqué dans les articles qui en furent couchés, ma peine seroit mal défendue et vostre curiosité mal satisfaite.

« De portraire en ce lieu et vous dire nos peines il seroit superflus ; de nous plaindre des alarmes, des épineux passages que nous avons traversés : vanité. C'étoit une hidre féconde avec autant de renaissantes difficultés que nous en pouvons retrancher avec le peu de lumière

Digitized by Google

et d'adresse que Dieu nous avoit donnés. Je vous en diray ce mot en passant.

« Nous estions réputez comme ennemis, on nous mettoit des surveillans pour espier nos desportemens et qui nous suivoient au seuil de nos portes dans la rue, et qui attachés comme Atlantès et Thermès au seuil de nos portes regardoyent avec des yeux d'Argus ceux qui nous hantoient et la nuit et le jour. Nous en avions cognoissance, nous dissimulions tout cela. Nos gloseurs de paix eussent été bien empêchés dans les espines d'une semblable commission. Nous n'avions pas le crédit d'envoyer un courrier au duc. Nos dépêches étaient immobiles, sinon par la voye de Monsieur le Légat. Il n'osoit renoncer d'envoyer courriers, sinon bien sobrement, pour n'ombrager le Roy. Il vouloit l'honneur de donner les aviz à Rome et en nostre cour la première. Nos paquetz demeurroyent bien souvent sur sa table, surtout celluy que nous adressions à Son Altesse du démolissement du fort Saincte Catherine, car il ne le vit jamais. Le Légat craignoit que le Prince qui avoit ce juste argument de se plaindre, ne prit de là sujet de rompre, car l'armée croissoit en Piémont et le comte de Fuentès s'échaufoyt en l'honneur de cette guerre. Le cardinal en fin, comme asseuré que le duc sen offenseroit, joua d'une ruse ou accortise si vous voulés assez passable pour se développer de l'accident de la rupture du traitté si elle arrivoit par ceste occasion et en rejetter la cause loing de lui. Il s'étoit fait donner parolle des ministres du Roy très Chréstien qu'on ne le desmoliroyt point à ce qu'il

Digitized by Google

dit. Dès que nous eusmes les premières nouvelles de la ruine du fort, nous les luy portâmes comme asseurées. Il tressaillit d'estonnement et esclatta en ces parolles répétant le nom d'un des ministres du Roy par deux fois : « Ha N. tu m'ai gabato ! » Voici le trait d'Estat bien habile (car sans doubte il tenoit tout pour rompre du costé de Son Altesse !) Il se despart à l'instant de touttes les parolles qu'il avoit portées d'une part et d'autre durant ce desmeslement de la paix ; revoque toutes les asseurances quil avoit données qui estoyent le cyment du traitté, entre les deux partis : bref l'affaire est suspendue et touste nostre œuvre comme habandonnée. Il ne se mesloit plus de rien et nous ne traittions plus aucune chose. Considérez ici quels martyrs souffrent ceulx qui manient les affayres des Princes ; nous pensions estre au bout de nostre voyaige, avoir atteinct l'effest de nostre négociation, nous fûmes repoussés par l'effect de cette inopinée tourmente, et comme jetez contre le port d'où nous nous estions embarquez pour chercher nostre paix et ceut esté sans rien achever. Le cardinal s'opiniastroit pis que merveilleusement ou en effect ou par semblant ; mais il avoit pris cette délibération pour la plus seure de se tenir ainsy jusques à ce qu'il fut asseuré de ce que le duc en diroit. Nous regardions quel temps il faisoit pour apaiser cet esclandre. Huit jours passèrent sur cette contenance : on tachoit par tous les moiens d'appaiser le cardinal de la part de Sa Majesté. Enfin il capitula, mais sans que nous en eussions cognaissance pour un rabais de 50 mil escus des cent

Digitized by Google

mille qu'on avait accordez pour la réserve du chemin destiné au passage des Espagnolz depuis la Savoye en Bourgogne et en Flandres ; c'estoit pour couvrir ou faire une sorte de satisfaction à son respect qu'on avoit entamé. Il en advertit soudain le duc, luy escrivit le demolissement et le remède. Nous autres estions aux escouttes, nous attendions si cette nouveauté auroit changé la volonté du costé de nostre maîstre qui n'en avoit rïen veu par nous d'autant que nostre despeche estoit demeurée sur la table du Sr. Erminio par mesgarde, Dieu scait! tandis que le cardinal en donne l'adviz et afin d'en adoucir la douleur par le moyen de son nonce à Turin.

« Mais quand Dieu veut avancer les choses que sa sapience a ordonnées, il est impossible d'y resister. « Est Leo rugiens quis potest resistere voluntate ejus ? » Nous pensions dire que ce fust la paix de Dieu, non pas la Nostre : Oyez s'il vous plait les desavantaiges qu'il fut trouvé dans le party de celluy qui devoit estre plus revesche a y condescendre. Premièrement tous les pays quon parloit de rendre au duc par le traitté estoyent en la main du Roy, cella ravalloit fort nostre crédit, nous foisoit porter bas (comme l'on dit) et descrioyot du tout nostre marchandise.

« De toutes nos forteresses il n'y avoit plus que la citadelle de Bourg qui fust debout à notre faveur, mais desia tant esbiffée, tant morfondue pour la disette des vivres et des autres choses nécessayres a soustenir un long siège, qu'elle navoit plus que le souffle. Le baron

Digitized by Google

de Lux l'avoit réduitte à ce poinct encores, que l'assiégeant fust plus faible que l'assiegé. On doit à sa preudhommie le mérite de sa fidellité et à sa vigilance la réduction de ceste place. Je ne veux pas murmurer en ce lieu mais nostre prince pour avoyr un esprit si relevé a esté merveilleusement infortuné en l'élection des chefs, auxquelz il avoit confié ses forteresses et ses provinces ; l'effect en a marqué le défaut. Pour les gouverneurs du plat pais, je les excuse, ceux des cytadelles et places fortes de la Savoye en debattent le defaut avec leur maistre qui le leur impute sur la faute de courage. Celuy de Bourg a tenu plus longtemps que les autres, mais on y retrouve a redyres encores. Tous se sont voulu excuser sur la nécessité des vivres ; par là ilz accusent le prince d'improvidence. Le prince le leur rejette dessus. Je n'en veux pas discuter la cause n'y en prononcer la sentence. Il semblera un paradoxe a ceux qui ne considèrent les choses que par-dessus l'épaule. Ce que je vous direz est qu'on a trouvé a redire du gouverneur Bouens de Bourg qu'il prouvoit tenyr six semaines d'avantaige l'honneur de la campagne, car il pouvoit mettre force vivres dans son fort des environs de la Cytadelle en faysant des sorties par la foiblesse des assiegeants que les assiegés surpassoyent en nombre. Il s'enferma dans le fort quelques gentilshommes de valeur qui firent à leur pouvoir reluire le nom savoysien ; mais la faiblesse des munitions pour la vie, enfila les improspérités et les mesayses que la faim engendre, cella dompta le courage de ceux icy, mit en langueur la valeur

Digitized by Google

jusques a l'anéantissement presque de leurs personnes.

« Or cette place devoit opérer en la remettant de gré à Sa Majesté la restitution de tout le demeurant de la Savoye, Tarentaise, Maurienne, Faucigny, Chablais, Terny, Gaillard et tout ce que le Rhosne lave au delà de l'autre rive dès la sortie de Genève jusques à l'endroit de Saint-Genix ; et tout cella qui aboutyssoit jusqu'à la racine des Alpes. Voyez de quelle importance nous estoit sa conservation.

« En cet entretemps que le cardinal et nous allons remachant l'amertume de ce fort abattu ; que nous allions escoutant ; il nous arrive deux nouvelles, presque au mesme jour, différentes en sujet mais qui nous réveillèrent de ce profond sommeil dans lequel la stupidité du coup de ce démolissement nous avait presque assoupis. L'une fust et qui vint la première. Celle par où Bouens nous donnoit l'adviz par un de ses soldatz avec un billet qu'il portoit de créance qui en outre contenoit ses mêmes parolles en son jujet adressées à mon compagnon et à moi ; ascavoir : « Messieurs, vos longueurs et delations nous tuent. Le temporisement de vostre traitté opère un mauvais service contre l'honneur du maistre et le salut de ses serviteurs qui sont céans ; hastez vous donc de boucler ceste paix, car nous ne pouvons plus tenyr que deux jours, au plus ; c'est le terme préfix de tous nos efforts ; croyez ce porteur qui vous dira le demeurant de nostre extrême nécessité. N'attendez pas d'autres lettres de nous. Adieu, Messieurs. » Dessouz estoyent signez : « Bouens, Justo, Vatteville, La Perrière. » Le lendemain

Digitized by Google

et d'un autre endroit vint un autre billet du colonel Justo qui estoit conformatif de ce précédent. Sur le premier billet, Bouens avait ajouté par apostille : « Cette place n'est pas de si petite importance qu'elle ne mérite les gants de sept ou huit mille escuz : si vous traités quelque-chose, souvenez-vous des enfermés et eux et moy vous auront de l'obligation. » La signature de Bouens y estoit seule, qui me fait croire qu'il ne communiqua ce désyr aux autres cavaliers qui s'estoyent signez dans le dessus du même billet. La teneur du billet, le rapport du soldat qui conformoit son texte et disoit plus, mille affreuses histoires que la famine produisoit céans persa l'âme d'outre en outre à mon compagnon et à moy : cette angoisse nous lia tous les sens d'une très cuissante douleur. Voir comme j'ay dict, la chose qui nous tenoit le menton élevé en cette négociation prendre une fin pitoyable contre l'honneur du maître, à la porte des enfermez et au préjudice de toutes les affayres. Tout ce jour se passe en partie à l'oraison, car à ce mal il n'y avait aulcun remède humain. Nous estions logés a confort près l'église des Jacobins, nous alasmes droict à Dieu, la vray consolation des désolez. Ce coup à leur recit estoit inevitable et nostre capacité y perdoit la carte de neviguer. Dieu voulut que ce mesme jour onzième de Janvier 1601 il nous arrive un courrier avec des lettres de Son Altesse en datte du huittiesme du même mois escrittes de Turin signées Charles-Emmanuel et plus bas Roncas.

« Nous eusmes chasqu'un une lettre, celle de mon

Digitized by Google

compagnon estoit fort légère et comme défendant la paix et de passer oultre à la signer. La mienne toute en chiffres et chargée de la volonté essentielle de ce que nous avions à fayre. Le Duc avait montré celle de mon compagnon à l'Ambassadeur d'Espagne qui estoit auprès de luy, mais la mienne, non. Je vous ves en deux deux mots deschyfrer la substance de celle qui m'estoit escrite. Notez que j'avoy fait tenir à Son Altesse au mieux que j'avoy pu les articles que nous avions dégrossis presque en ma mesme façon qu'ilz passèrent par après. Son Altesse me commande par cette lettre datée du huitième de chef en chef sur chaque article, mais principallement à ceux qui estoyent de conséquence, ce que je devoy faire pour celluy du Rhosne, du Bailliage de Gex ; et l'article qui fait mention de la réintégrande des Français en leurs biens qui s'estoyent adonnez à son party.

« Pour l'article du Rhosne Son Altesse disait ainsy : « Si Monsieur le Cardinal ne peut obtenir l'une des rives « présentez de l'argent d'avantage. »

« En l'article que foisoit mention de Gex qu'on changea les mots (quand on parle de la laisser pour les places que je vous ay dittes) et de dire : « Avec son territoire et «sa vieille enseinte et qu'au demeurant il l'approuvoit. »

« En l'article fondamental de leschange nous roignasmes « du Beugey » qui pouvoit estre justement pretendu par le Roy avec tout ce que est dela le Rhosne, tous les mandemens qui sont du ressort de Saint-Genix d'Entremont, d'Esgenne, de Lucey, aussi que le pays s'estend depuis le susdit Saint-Genix le long de la cyme du Mont

Digitized by Google

de Chat, outre passant vers le lac du Bourget jusques à Seyssel, autant que huit lieues de long et trois à quatre de large peuvent comprendre. Ce ne fust pas par hazard ou par surprise, car les ministres du Roy le disputèrent fort longuement. Il faut noter aussy, car on fait un grand cas des deux rives du Rhosne, que de tous temps la France bordait d'un costé le Rhosne, l'embrassant de l'endroit du Daufiné jusques à Saint-Genix vers le port de Cordon; quand on leur a laissé le Beugey, ils ont l'une et l'autre rive jusques là, sans dispute. Depuis Cordon à Seyssel c'est tout l'intérest ou le Rhosne commence à estre navigable. De Seyssel à Genève il y a des ponts d'Arlos à Cressin, celluy-ci demeure à Son Altesse, les autres au Roy, suivant le rapport de la contexture des Articles. L'article de Gex fut corrigé suivant l'intention de Son Altesse et compris ainsy qu'il l'entendoit.

« Ces articles ainsy composez, Son Altesse me commandoit de passer outre et de signer la paix au cas que le légat le nous enjoingnit, pourveu néantmoins que le chemin qu'on preparoit en faveur du passage des troupes d'Espaigne fust mettable : « Communiqués en avec l'Am-
« bassadeur Taxis afin d'en avoyr son advyz et que Nous
« et vous, disait la lettre, demeurions justifiez devant son
« Roy et ses ministres que Nous n'avons rien achevé sans
« leur participation. »

« Il suit après en la mesme lettre ce qui suit : « Celle
« cy sera commune au Seigneur d'Arconas et à vous, vous
« la lui participerez, d'autant qu'en celle que Nous lui
« escryvons Nous ne luy faisons aucune mention des points

Digitized by Google

« que nous touchons en la vôstre. Nous avons monstré la « sienne à l'Ambassadeur Catholique qui est auprès de « nous; et le vostre : non. »

« Remarqué cecy que le Prince vouloit la Paix; mais qu'il estoit violenté par les résolutions des ministres d'Espaigne. Notés cependant ou va donner ce coup d'avoir monstré l'une et non pas l'autre! Il y avoit bien un autre secret qui l'esmouvoit a quitter ses provinces pour le marquisat plustost que de donner les huit cens mil escuz, mais que je ne diray pas icy d'autant qu'il ne sert de rien pour ma justification.

« Vous vous ressouvenés en quelle anxiété la piteuse novelle de Bourg nous avait tenu le jour devant. Dieu nous envoye le remède, nous le prismes pour une grande bénédiction d'avoir la permission de signer, scachant bien que cette porte ouverte au cardinal de notre part qu'il ne demandroit pas mieux que d'estre asseuré s'il pouvoit mettre la dernière main à son œuvre.

« Assurés doncq avec cette lettre, et que nous pouvions rompre le silence et remédier à la presse que nous foisoit le gouverneur de la Cytadelle, nous alasmes trouver le cardinal. Ce fut le 15 du mois susdict de janvier. Nous tenions assez bonne mine selon que nous avions mauvais jeu, car nous tenions tout pour perdu si cette place nous abandonnoit. Le cardinal de son costé faisoit le mélancholique; mais sa crainte qui n'estoit que sur l'estimatum de son voyage et l'interest de s'en aller sans rien fayre, estoy aussy grande que la nostre qui imaginoit tant de mal sur les affayres de nostre maistre. Il nous

Digitized by Google

demande avec un souriz mélancholique : « e ben signori « ché nuova? » Nous lui réplicasmes que nous l'estions venus visiter pour estre passés plusieurs jours que nous n'avions pas eu l'honneur de le voir. Nous entrasmes sur le propos du fort pour vouloir dire que Sa Seigneurie Illustrissime demeureroit ainsy résolue de gratter un œuvre si saint et si recommandable et qui touchoit par les effets de son achevement une heureuse consequance pour le bien de toute la chrestienté, que le désyr de moyenner la paix, et une paix tant importante estoit une affection divine en celuy qui la porte; que c'est l'effet le plus grand qu'un courage magnanime et généreux scauroit représenter au théâtre de ses plus belles pensées que d'avoir faict tout ce qui est en luy pour apayser la guerre.

« Pourquoy il s'arresteroit en si beau chemin, et si pour le demolissement de cette place il laissait la consommation d'un si noble édifice comme celluy de la paix convenable aux deux rois qui s'alloient attaquer infailliblement au grand préjudice de tous les Chretiens, tant utile à nostre maistre et si nécessayre aux peuples qui en dépendoyent, outre tout cella, s'il vouloit ennemy de sa propre gloire, et du lustre qu'il en remporteroit laisser perdre par un dangereux silence l'occasion d'en venir à bout. Que l'accident du fort ne le pouvoit destourner à cause que si la paix avait este jugée bonne de luy avant qu'il fust par terre, que cella ne l'avoit empirée. Que nous avions bien fermés les yeux à tant de choses importantes, au bien des afaires de nostre maistre passé qu'il avait par dessus sans les regarder, et que maintenant il

Digitized by Google

relachait pour un inconvenient qui ne rue ni ne mord pour l'establissement de la fortune de ce prince.

« Luy qui ne demandoit pas mieux faict un peu de l'enchéry et puis il dict : « Io vedo Signori miei ché si « andaremo manzi al negotio, venera in disturbo a cose « fatte; s'il Duca vostro vuol pigliar le cose a la peggio e « ne mutara le carte ni mano sentendosi varmata ingros- « sita, e ché a giusto pretesto di farci l'intoppo, io a fe « me ne restaro col mio avantagio. »

« Nous congnoissions son jeu; le mal qui nous serroit de près ne nous donnait pas loisir d'attendre et de faire le finot avec luy; les deux jours préfixez par ces Messieurs à la perte du fort qui achevoyent en dix-septième du dict mois et nous étions au quinze, eussent été tantost escoulez et le dommaige qui en derivoist eust duré trop longuement au préjudice de nostre maistre et de nostre réputation.

« Or le cardinal ainsi que vous avez ouy nous attendoit à ce mauvais pas; non pas qu'il sceut la cause de nostre doleur, mais il vouloit estre encouragé de nous pour rattacher toute la negociation suspendue à ce démolissement. Il commença à nous dire :

« Je ne suis venu en France que pour avancer la gloyre de Dieu, pour servyre aux princes, auxquelz l'affayre touche et principallement afin de m'employer virilement à redresser les affayres de Son Altesse qu'il voyait avec regret fort empirées. Toutefois nous avions veu comme on l'avoit traitté, qu'on luy venoit de faire un trop grand affront, d'autant qu'un ministre de Sa Majesté

Digitized by Google

l'avoit asseuré qu'on ne raseroit point le fort. Il ajoutoit que pour luy il n'estoit résolu de passer outre qu'il ne s'azarderoit pas plus avant, mesme que cette besoingne revenoit en faveur des hérétiques que cella estoit trop visible. Prenons, dit-il en achevant, que j'oblie mon intérest particulier pour suyvre celluy du public; estes-vous bien asseurez que Sa Majesté se plaira pour cela a trouver bon que nous passions outre à toute la négociation ?

« Nous lui repondimes que desja la raison que nous luy avions alléguée estoit suffisante pour combattre et pour vaincre ce doubte, ascavoir que la paix qu'il avoit estymé utile avant le démolissement ne pouvoit estre empirée après cet accident. Que cette action était réparable, que le champ et le bien demeurant à S. A., qu'au pis aller on en pouvoit ériger un autre : mais de rompre l'ourdisure de cet accord qu'il seroit impossible de le pouvoir jamais reprendre ou renouer par un si bon bout. Que la charge qui nous obligeait si expressément de luy obéir, estoit si ample que s'il jugeoit le bien public et le particulier de nostre maistre despendre de cette réconciliation, qu'il devoit gayement passer outre sans hésiter plus longuement sur une petite difficulté.

« Je le veux, mes bons seigneurs, dit-il dans son langage, « fattemi donque una polizza », il usa de ce mot pour dire que nous luy donnissions un escrit ou promesse signée de nostre main comme nous estions d'aviz, et que nous l'exortionz de reprendre les termes de la paix pour le grand bien des affayres de nostre Maistre, de faire passer des articles comme ilz avoient esté convenuz et

Digitized by Google

désia accordez, que nous les tenions pour signez et concluds à toutes les fois qu'il nous en requerroit. Luy nous presta l'ancre, la plume, le papyer, et la crainte de la perte de la cheute de ce fort nous mena la main. Enfin nous signasmes dans un papier frère de celluy dans lequel les articles avoyent esté transcrits. Il n'eust pas esté mal aysé à luy qui avoit toute l'authorité d'arbitrer en ce fait : de nous fayre passer cette promesse encor que l'allarme ne nous eust faict condescendre à ce qui estoit pour le mieux.

« Armé de nostre promesse, il s'en va vers le Roy luy porter la parolle de paix : on rend à Dieu des grâces accoustumées, on chante la louange à Sa Divine Majesté, on annonce la joye au monde pour la célébrité de cette festivité. On met la dernière main aux articles, on les expose à la signature réelle. Nous sommes appelés du cardinal à cet effect : nous y allons.

« En chemin un estafier du cardinal nous donne un petit paquet ou il y avoit justement deux lettres ; l'une à mon compagnon, l'autre à moi. Nous luy demandons qui les a remises ? Il ne sait : si c'estoit un courrier du cardinal ? Il dit que non, mais qu'étant chez le maistre de la poste, on les luy a remises pour les nous donner en main. Le sujet des deux lettres estoit semblable : ascavoir de ne signer point encores : jusques à ce qu'il eust communiqué avec le comte de Fointès, et que dans quatre jours il nous envoyerait sa résolution.

« Nous jugeames soudain la vérité du motif de cette lettre : ascavoir que le comte de Fointès avoit donné de

Digitized by Google

grosses espérances, que l'armée estoit renforcée que le Prince leur vouloit témoigner qu'il n'aspiroit à la paix sinon en tant qu'ilz y voudroient entendre. Il ne nous alléguait aucune cause de ne signer point sinon que nous avions peur, qu'il scavoit mieux comme les choses estoyent que nous et que Bourg restoit en plus de vigueur que nous ne jugions pas. Il le scavoit donc mieux que Bouens qui estoit dedans, qui nous en avoit écrit l'opposite ; ou que Bouens nous voulut faire précipiter et qu'il nous escrivoit d'une façon et au Prince d'une aultre ; mais à quoy revenoit ce desseing s'il l'avoit ?

« La lettre estoit de l'unzième de janvier, l'autre du huitième, nous les receumes le seizième du dict mois. Nous allons droit au cardinal. Nous y trouvons Messieurs les députés de S. M. Nous faisons voir la lettre au Cardinal, nous l'avions tiré à part : il cuida cheoir d'estonnement à la renverse quand nous lui en dîmes le secret.

« Il nous exhorte là tout chaudement; il nous conjure : il nous commande par l'authorité qu'il scait qu'il a sur nous de ne rendre point cette assemblée veine et de n'user d'aucune remise. Nous le prions de nous laisser la nuit pour nous résoudre, sans en faire semblant à ces Messieurs, et qu'il trouva quelque expédient de les renvoyer pour ce soir-là, ainsy comme il estoit désia tard et le jour devoit estre témoin d'un acte si solennel. Nous allons de ce pas trouver l'ambassadeur Taxis. Nous lui montrâmes la lettre qui nous venoit de lier les mains au point qu'il nous vouloit embrasser, pour la conjouis-

Digitized by Google

sance de cette grande paix. Le patriarche nous y vint trouver. Nous avions débattu longuement les raisons qui soustenoyent ou qui défendoyent cette signature. L'ambassadeur susdict sage et de solide jugement est d'aviz que nous devons signer le net des articles. Que peut-il estre arrivé en trois jours qui puisse avoir détourné la volonté de S. A. pour contremander ce qu'il nous avoit enjoinc qui est de signer. Au pis aller, disait-il, vous estes obligé quatre jours estant espirez de signer les articles comme vous aviez promis.

« Il passe plus oultre, nous allègue de plus mille raisons : que cette lettre nous estoit venue sans marque expresse et particulière ; que le commandement estoit invalide puisque on avoit hazardé de l'esgarer estant ainsy venu de l'air, et non par courier exprès, et que cela faisoit juger qu'il n'avoit pas soin du port asseuré ni de l'adresse des dictes lettres, que c'estoit un compliment pour se tenir avec ses ministres espagnols, mais que nous n'avions pas argument suffisant pour prouver quelle deubt prévaloir à celle du huitième jour précédent laquelle nous lui avions montré par le commandement que nous en avions. Nous étions séparez durant ce colloque à part, après que nous eusmes débattu longuement : le Patriarche s'avance et suivant ce propos de l'importance de cette rupture, que c'estoyent des irrésolutions de S. A. qui se vouloit perdre du tout ; il alléga plusieurs belles choses qui avoient du vraysemblable, sur la prochaine perte de ce prince. Mais ne pouvant faire faucie à nostre résolution, estonné de nous voir fichéz à celle de

Digitized by Google

ne signer point : il trouve un expédient à scavoir que Monsieur le Légat nous feroit « una polizza de suo pugno » (j'use de leurs propres mots) signée et escrite de sa main par laquelle il s'obligeroit de nous relever de toute indignation du prince, qu'il iroit s'il estoit besoing en personne traicter avec luy, afin de luy faire trouver bon tout ce que nous aurions faict. Bref, qu'il nous conserveroit la personne, les moyens, les dignitez, ou bien son oncle le Pape luy défaudroyt ; et tout son crédit. Nous avons son escrit fort ample signé de sa main ou ces mots sont : qu'il nous exorte, qu'il nous commande, et comme force par la révérence de son authorité, par la loy que nous avons de lui obéir, pour le reng qu'il tient en cette affayre, de signer.

« A dire vray nous n'en faisons point de scrupule. Les heures nous sembloyent des années, mais nous nous payons des arrerages de la force qu'il nous avoit faitte quand il nous fit signer l'autre « polizza ». Nos vengeances estoyent petites et nostre peur ne trouvoit aucune consolation si non à parachever cette paix. Il nous rendit nostre promesse, il nous donna la sienne qui nous rasseura la main qui estoit toute portée à parachever la besoingne sur les raisons suivantes : Premièrement nous avions longuement débattu entre mon compagnon et moy, resolu et conclu quil faloit viser la paix : que pour mauvaise quelle deust estre elle estoit meilleure pour nostre maistre qu'une bonne guerre, que nous n'eussions pas tant seulement esté reprehensibles mais du tout meschans et scéléras de le porter à la guerre, ou

Digitized by Google

de l'y laisser par nostre témérité; Ayant cognu par la lettre du huitième, qu'elle la désiroit et quelle venoit au point de son bien, qu'il ne falloit plus le tenir sur le precipice, estans si proches et a la porte du temple de la paix sans y entrer et la suyvre. Que scavoit-il à quoy nous en estions? Que devions-nous fayre après un commandement si expres que par la lettre du huitième? La paix avoit ses qualités à l'avantaige de nostre maistre. Il valoit mieux laisser juger au prince s'il vouloit la guerre après la structure de la paix, que nous hazarder de rompre et de maintenir le trouble par une hardiesse témérayre. Nous prismes un mois de terme à son avantaige pour la ratification; on prolongea ce terme d'un autre mois. Il nous pouvait dédire s'il était grevé, si nous l'avions offensé, si nous avions trahi son service. Nous n'étions que procureurs : nous ne pouvions rien traitter à son préjudice, en quoy avions-nous failly? Je luy écrivis toutes ces raisons que je dis maintenant. Il voulut par avanture attermoyer, donner loisir à ses confédérez de penser mieux à leurs a fayres, mais on ne pouvait pas toujours suspendre la négociation, surtout quand la chose est débattue avec un plus fort qui en veut l'éclairsissement. Ce qui est advenu depuis me fait croire qu'il eut voulu que nous l'eussions jetté à la guerre de nous mesmes, mais luy ne la vouloit pas choisir sans tesmoing, pour avoir barres sur nous quand il lui fust arrivé quelque inconvénient ou à ses peuples; et de pouvoir dire que ses ministres l'avoyent laissé en ce danger, nous servions tousiours ou d'objet au desseing ou

Digitized by Google

d'excuse à la faute que l'effet eust monstré nécessoyrement au doict.

« Quand la paix fut signée le duc se plaignit estrangement qu'on l'avoit habandonné, quil estoit maltraité, que tout ce pois des pertes venoit à luy tomber dessus. Que les propos de la paix, l'entremise, avoir faict venir le cardinal avoyt esté retranché par les Espaignols, qu'il y avait esté induict par eux. Le comte de Fointès allègue que quand ainsi seroit que les Espaignols ne l'avoyent pas conclue ni arretée, qu'on se devait servir de ses forces, et en remettre la vuidange au déduit de leurs armes. Que ses ambassadeurs s'estoyent trouvez en tout le demeslement; qu'ils rendissent compte de leurs actions puisqu'ilz devaient estre là pour les interprètes de sa volonté. Le duc respondit que ses ambassadeurs avoyent passé par delà leur pouvoir et ce qui leur avoit esté enjoint; le comte conclut qu'il faut leur trancher la teste. Nous voilà condemnez sans estre ouis.

« La ratification estoit à un mois de terme; après ce mois un autre mois est obtenu par le moyen du cardinal qui despeche un de ses gentilz hommes au Roy, le comte Tazzoni, mais on ne veut pas que le duc sache cette prolongation. Les temps alloyent passant. Le cardinal va en Piémont, se pleint aux deux qui reculent. Le comte Tazzoni arriva rejoindre le cardinal ou il estoit vers Pavie. Le cardinal ne pouvant encor avoir bien sondé qui des deux estoit le pus opiniatre, il commanda au comte Tazzoni (invention et hardiesse terrible) de dire

Digitized by Google

au comte de Fointès qu'il s'estoit plaint au duc de la part du cardinal de ce qu'il ne vouloit pas ratifier; que le duc luy respondit que le comte de Fointès ne le vouloit permettre; encores que le duc ne l'eust pas dit. Le Tazzoni ne vouloit pas rapporter une chose qui a son advis estoit si extravagante. Le cardinal luy dit « Fate un puoco al « mio modo ch'io ne vaglio cavar il marzo. » Le comte de Fointès quand l'autre lui expliqua cette fausse ambassade commence à s'escryer car il est fort prompt et fort cholère avec une impatience intolérable. Il débogola tout le secret, et rejette sur le duc tout le pacquet; alors vint la nouvelle d'Espaigne avec commandement de signer, le comte de Fointès serre le duc; le cardinal poulse cette roue, et on ratifie deux mois après comme j'ay dict.

« Il fallut traitter l'entrevue du cardinal avec S. A. « Hoc opus hic labor est! » Le duc qui ne peut dissimuler sa doleur et le regret de voir s'en aller les choses en fumée pour les pensées guerrières et martiales, reculoit. Le cardinal se tenoit sur la sienne. Il falloit venir à Pavie car on eust fait rebrousser chemin au Légat, qui s'en vouloit de la droict aller à Rome. Ce calice fust d'amère digestion! et le falloit-il avaler jusqu'au bout car de laisser partir un neveu du Pape triomphant, qui rapportoit le laurier de l'olive qu'il avoit planté entre ces deux grands princes, estoit pas possible; et puisque immédiatement il avoit traitté les affayres de ce prince et lui fait rendre ses Estatz qu'autrement il ne pouvoit ravoir.

« Le prince part donc de Turin et s'embarque. Il y

Digitized by Google

eust de la chymagrée beaucoup ! Car quand Son Altesse fut pour prendre terre, un courrier qu'il avoit mandé pour advertir de sa venue luy rapporta que le cardinal et le comte de Fointès estoyent en carosse, et qu'aussi tost qu'ils scurent que S. A. estoit là quilz s'en estoient retournés en la ville. Le duc lève l'ancre et fait savoir qu'il s'en retourne. Le cardinal en haste descend sur une barquette, vient après le duc, le duc l'attend, ilz s'entrevirent à l'endroit ou le Tesin donne ses eaux par tribut au Pô.

« Si je faulx à vous marquer véritablement le lieu de leur abouchement, je ne faudray pas si je dicts que le duc avec maigre accueillance fait semblant de se jeter dans le vaisseau du cardinal, le légat dans le sien. Enfin l'espace de deux heures sans se mouvoir assez près l'un de l'autre, ilz dépliérent le gros pacquet de la paix. Voyez et considérez cet abbord, et comment le cardinal eust loisir de parler et adoucir nostre maistre, irrité contre nous ! A peine eust-il bon visage, mais reproches sans nombre sur tout ce qui s'estoit passé ! je croys qu'il rejettoit sur nous ce qu'il avoit pris sur luy, malgré ce quil nous avoit promis si authentiquement par la « polizza », qu'il nous dédommageroit et nous garantiroit franches les grâces de ce prince pour nostre retour. Nous avons son escrit et il se rit de nous. Mais laissons cette plainte.

« La ratification arriva tout à point, car la cytadelle de Bourg n'avoit plus allors véritablement qu'un jour à tenir, ainsy que le sieur de la Perrière qui estoit venu à Lyon avec un sauf conduict nous fit entendre. Et alors que nous étions avec luy demandant quelques rafraichis-

Digitized by Google

sements pour donner moyen à ceux de dedans d'eschapper la mort ; le Sieur Boursier, sécrétaire de S. A. arriva en ce moment que nous en suppliyons Monsieur le Conestable. Mais auparavent qu'achever ce discours il faut que je vous lie le peu de sujet que nostre prince a de se plaindre du traitté de la paix, outre ce que désia je vous ay compté cy dessus.

« Si l'on considère les choses eschangées par le revenu : ceux du Bugey qui est donné et de la Bresse ne sont pas en derniers ordinaires de plus grande recepte que sera le marquisat. Si on regarde le traffic qui annoblit les villes et les pays, le marquisat excelle l'eschange de deçà, d'autant qu'il se débite davantage au moindre marché qui se tient à Carmagnolles toutes les semaines qu'en tous ceux de Bresse et du Beugey en un an. J'y oserai comprendre la Savoye toute; et tout le demeurant de ses païs. La rivière de Gênes envoie ses thrésors là pour les débiter à tout le Piémont par la Lombardie et vers le Dauphiné.

« En tous les Estatz de deçà les monts, on n'eust sceu faire un party, ny tirer des marchands six mil escus sans les estrangler. Là il se trouvera un ou deux marchands seuls qui feroyent partie de trente et quarante mil escus. Il a carré son pré comme on dit. Il s'est osté l'ombrage qu'un gouverneur français du marquisat luy eust apporté, et qu'il n'eust eu que ceux que le marquisat luy eust apporté et qu'il n'eust eu que cinq cents soldats, il auroit fallu en entretenir cinq mille pour s'asseurer d'eux; une querelle d'Allemand, une surprise, une humeur bizarre,

Digitized by Google

elevoit des occasions de piccoter et de rompre buche à toute heure. A moins de six compagnies de chevaux légers pour l'escorter quand il fust allé seulement à la promenade ou messeigneurs ses enfans, il ne faloit pas cuyder d'y estre pour estre asseuré ni y estre sans peur. Il n'y a de Carmagnolles à Thurin, que pour trois heures de chemin. Les embuches, les entreprises sur des personnes précieuses, les surprises sur quelques unes des places : ce doubte eust tousiours réveillé ce prince avec sursaut.

« Cet équipage extraordinaire, outre ses gardes ordinaires, revenoit en despense a de grandes sommes de deniers plus que le revenu de la Bresse, Bieugey et Valmorey et Gex, et avec le marquisat ancores ne pouvoit-on arriver. Si on considère cette espargne, et qu'elle passe en ligne de compte pour recepte, c'est un gain visible et qu'il faut comprendre parmy les avántages qu'il en reçoit. Il peut mettre tout son revenu en espargne. Libre de l'ombrage de sa personne et des entreprises contre ces villes.

« L'Espaigne assure son Milan, l'Italie a pour barrière les Alpes, entre elle et la plus guerrière nation du monde. Le Piémont ainsy arrondi et ajusté vaut un royaume. L'estendue des provinces quittees est désavantageuse au duc auprès de si peu de pais qu'il retient du marquisat.

Il est vray il n'y a pas tant de noblesse, n'y tant de peuples, mais le prince a esprouvé en ce dernier effort de la guerre que le peuple est une multitude d'hommes inexperts, sans pouls, sans mouvement et sans ressource

Digitized by Google

pour se lever de tels inconvénients. Que la noblesse a ce qu'il dict, n'a pas répondu à son devoir. Mais il faut plustost croire que faute d'estre menée, faute de s'estre assemblez faute de chefs pour la conduire en l'abscence du prince, cela a rendu sa fonction esmoussée et sans efficace. Le prince au moins s'en pleint, chaquun dispute sa cause, j'en laisse le jugement à ceux qui n'y ont point d'interet.

« Qui scavait mieux que son Altesse les disproportions de la contenence des deux estats ? Il les avoit mesurés cent et cent fois, en voyageant, à la chasse, en tant d'occasions qu'il scavoit le nom et les surnoms, pour avoir visité les maisons de tous les gentilzhommes de l'une et de l'autre nation. Il en parlait comme scavant et de leurs richesses et de leurs revenus. On avoit compté nos pouls et nos rentes sur le doigt. Je luy ay oui dyre qu'il perdroit plustot toute la Savoye que de rendre le marquisat. Il estoit bien résolu à la perte, laquelle il nous reproche maintenant et avoit fait désia peu d'estat de ce qu'il vouloit remettre d'autant que ce que l'on veut vendre ou eschanger on ne le prise plus.

« Nostre prince avoit dict en France à Monsieur de Villeroy (ce fust une pointe brave de sa générosité) que le Roy estait bien puissant, mais qu'il n'estoit en puissance d'armure aucune au monde de luy faire quitter le marquisat en vie. Je vous ay dit comme nos mémoires n'estoyent chargées d'autre chose que de l'eschange.

« Pourquoy maintenant il lui a pleu d'ainsy descrier nostre œuvre, après toutes les circonstances que vous

Digitized by Google

avez ouies, pourquoy précipiter nos fortunes, persécuter nostre honneur, esteindre la gloire de nos services, destourner le loyer de nos peines après avoir si fidellement travaillé ? Le plus habilles hommes du monde se perdroyent dans les destours de ce dédale. J'en ay touché tantost les avenues, je ne veux pas approfondir cette matière, la vérité est malplaisante. Il vaut mieux seconder en souffrant, pour servir d'excuses aux appétitz des grands, familiers de la ruyne de leurs serviteurs, que d'estriver en se défendant et de cuyder faire cesser, le mal par le ciscours.

« Toutes ces choses que vous avez ouies ne s'imprimeront pas. La science en est cachée dans le secret d'une demye douzaine qui ne voudroyent pas que le jour regarde à cette révolution d'affayres et de leurs fortunes. Je m'en suis déchargé par ce récit, j'ay satisfayt en parti à vostre curiosité. Je n'ay en point d'endroit ombragé la vérité, excusez seulement ma faiblesse et mon imbécilité.

« Vous attendrez encore de moy le demeurant de ma fortune ; me voici dans le trein de mes aventures. Je soufriray en discourant par le souvenir de mes infortunes passées, mais je me satisferoy en vous complaisant, puisque vous voulez de moy avec si grande attention les causes de ma retraite que je tairois volontiers si le silence ne vous en estoit désagréable.

« Mon Dieu ! que vos jugemens sont des abymes profonds quand nostre fragilité les cuyde esplucher avec la néantise de ses propres forces ! Vous le scavez, mon Dieu ! car il est vray si j'ay oncques plus employé vers

Digitized by Google

votre divine Majesté ny les prières pour demander vos divines grâces, ny plus de soing à contregarder le bien des afayres de mon maistre alors, pour sortir nettement et sans reproche de cette besogne!

« Oyez, voici la pierre de touche ou j'ay cognu le fin du desdain de S. A. contre moy, mais vous le jugerez si visible et palpable qu'il estoit impossible de l'ignorer.

« Après la paix arrestée et conclue ainsi que vous avez entendue qui fust le 17 de janvier de l'année 1601, nous attendimes tout le mois : l'autre mois qui le suit jusques au douzième de mars suivant, la ratification. Monsieur le connétable avec deux ou trois des messieurs du conseil du Roy estoient demeurés avec messieurs les délégués pour donner le dernier coup de massue à la statue de la guerre qui chancelait désia, en attendant le consentement et approbation de nostre œuvre à fin de la renverser du tout. Le Roy s'en estoit allé à Paris. Le cardinal partit trois jours après descendant par le Rhosne en Avignon. Le secrétaire Herminio estoit parti le lendemain de la paix conclue, avec un double des articles et des signatures. Chasquun rendoit compte de son action, durant la longueur de la ratification. Herminio qui estoit passé à Rome avoit eu la première rencontre à Turin. Il escrit au cardinal que le duc n'est pas seulement en cholère mais qu'il est enragé de la conclusion du traitté, et qu'il lui avoit dit ces mots. « Faro tagliar le teste a gli mei ambasciatori! »

« La cardinal efarouché de cette réponse resout de saboucher avec luy et passe en Piémont aux plus grandes

Digitized by Google

rigueurs de tout l'hiver. Vous en avez déjà entendu le récit. L'abbord faict à cet Herminio que nous sceumes au vray donna à mon mal la première cognoissance de son désastre ; les lettres de S. A., les froideurs, les rigueurs inusitées qu'on me tenoit là bas, et sans moyens en un temps si nécessayre me faisoient appréhender. Je me flattoy moi-même tant que je pouvoys pour n'en pas concepvoir si avant le mal et le danger. Il se déclare enfin du tout ouvertement par une lettre là ou il me tance d'avoir accéléré ce traitté en nommant la paix par ce mot « vostre paix ». Je passe, je torne, je vire, je fais la rêverie soigneuse au tour de ma conscience. Je cherche les causes de ce rebut. Je tâche de rabiller de desdein par la cause de mon innocence. J'escris les causes de la paix, je faitz un discours, je l'envoye à Son Altesse et je luy déclare que c'est ma défense contre mes envieux.

« Ce prince au lieu de me permettre de justifier mes déportemens, il se picque de mon discours, il le prend à mauvaise part et s'en offense mais d'une façon estrange.

« Il envoye un gentilhomme nommé d'Ostel à Lyon pour assurer que la ratification le suivoit, qu'il apportoit le contreseing à Bouens, de la cytadelle pour sa décharge disoit-il quand il faudroit sortir, c'estoit tout au rebours qu'il venoit pour juger des forces de ceux de la cytadelle et s'ilz pouvoient porter le siège plus avant. En ce cas en vertu de la marque du contreseing il dit au gouverneur à bouche, d'autant que ces choses ne se pouvoient seurement escrire pour la méfiance entre les deux partys, il lui dit doncques de la part de S. A. sy il pou-

Digitized by Google

voit tenir encores un mois, qu'il dédist les signatures du traité et de la ratification mesme feignant une désobéissance contre Son Altesse, et qu'il seroit secouru. Cecy estoit caché aux ambassadeurs, nous l'avons sceu depuis. Par la permission de messieurs du Conseil il porta le contre seing : il trouva dans la cytadelle pis qu'on avoit fait entendre à S. A. Le duc averty de leurs piteux estatz envoya la ratification.

Ce D'Ostel m'apporta une lettre avec un billet tout escrit de la main de S. A. et signé, qui contenoit ce qui s'ensuit : « Nous avons veu le discours que vous nous avez envoyé sur le motif de la paix. Nous estimons que personne autre ne le verra, et qu'en aucun lieu vous ne vous servirez des alleygations qui y sont, ny de la teneur que vous y désignez : autrement scachez que les princes encor que misérables ont les mains longues et qu'il vous couteroit la vie. »

« Remarquez je vous prie toutes les parties de ce sanglant escrit et là dedans ma condamnation despeinte, mon exil résolu et mon congé imprimé ou il eust falu estre sans sentiment. Premièrement estant vers luy de retour, un péché véniel eust esté un péché mortel encore qu'il eust voulu couvrir son mal latent. Et on pouvoit donner des copiés de l'original de mon escrit qu'il avoit, et dire que c'estoit par mon moyen et au bout de cela ma vie d'estre perdue. J'avois la bouche fermée pour jamais il ne m'estoit permis d'alléguer aucune justification par ainsy convaincu partout et condamné de ce qu'on m'eust voulu imposer à faux. Enfin dans tous les

Digitized by Google

cas, il m'y aloit de la vie à la discrétion du prince irrité ou d'un ennemy supposé. Ma vie courait fortune en se taisant, aussy bref je ne me pouvais asseurer en aucune façon. J'embrasse le désespoir sans me désespérer au bout de toutes mes pensées, je ne trouve pas de remède à mon mal. Je dictz adieu à l'espérance, mais je me résolus de donner au temps la cognoissance plus ample du descoulement de ma fortune et de mes improspérités.

« J'observe tout, tout m'est suspect. Les serviteurs du prince mes plus grands amis m'ombragent, je ne me fie plus et suis celuy qui craint voir toujours l'ombre du danger ou le danger par appréhension à ses flancs (Nam quis semper quod timet, esse putat).

« Je pars de Lyon ; morne mais sans donner indice de mon mal, je me résouds d'aller en Savoye de là en Piémont recevoir le coup. Estant arrivé à Chambéry je trouve une commission de S. A. me commandant de recevoir les places fortes de la Savoye des mains des Français. Un autre se fut glorifié, eust pris à faveur d'y estre employé ; elle estoit la plus digne qui pouvoit se donner selon la saison ; et le plus grand de l'Estat s'en fust moult prisé et honoré. Je prends à rebours ce mystère, et je comprends l'hameçon pour arrêter ma personne, et la trappe dans laquelle on veut faire trébucher ma vie et mon honneur.

« Cependant, je l'embrasse avec ardeur tant pour m'acquitter devant Dieu, que pour ne donner sujet d'aigreur à ce prince qui avoit désia tant descrié ma

Digitized by Google

loyauté. Dieu bénissoit mon intention. Je garde partout selon mon pouvoir que le pauvre peuple ne soit opprimé et ruiné du tout. La plus grande difficulté estoit pour trouver l'argent. Je demesle, je développe ces fusées avec toute la dextérité que Dieu m'avoit donnée. J'en vins à bout au contentement de tout le monde, hormis du maistre qui ne pouvoit gouster aucune de mes actions. La méfiance pour mon salut me donnoit des sursaults et de grandes appréhensions.

« Voicy un paquet qui m'arrive ou il y a plusieurs lettres de S. A. pour remettre à des particuliers. J'ouvre dextrement celle de Bouens et du Jute, car d'autres allors ne pouvoyent recevoir commandement de me faire aucun desplaisir que ces deux là. Voicy ce que j'y trouve pour achever de combler mes frayeurs, voicy les mots mêmes de la lettre du duc à Bouens : « Il me « tarde que je ne vous voye pour vous embrasser, mais « je croy que je creverai de despit de la perte que nous « avons faite. Je n'ay pas bonne plume, mais j'ay la mé- « moire bonne pour m'en scavoir prendre à nos faiseurs « de paix. » Ceci estoit tout escrit de la main même de S. A. Ce sobriquet de « bonne plume » s'adressoit à moy, car estant d'Ostel à Lyon et moy avec luy sur le propos de mes envieux je lui dits ces parolles : « Mon épée ne « coupe guyères bien à cette heure, mais j'ay ma plume « assez bien coupée, pour attaquer mes envieux et pour « défendre mon innocence. »

« Ce dernier advis de mes futures peines, voir que le courroux dure, que le dédein ne sefface point, me glace

Digitized by Google

l'âme de novelle frayeur. (Mihi frigidus horror : menbra quatu gelidusque coit formidine sanguis.)

« Or ce n'est pas tout, voicy un autre indice plus violent, une conjecture sanglante.

« J'étois à Mont-Meillan à travailler de l'exécution de ma charge enveloppé de mille cuisantes peines ; quand voicy un pacquet avec un commandement de S. A. ordonnant que je lui envoye l'original de la lettre du 8me janvier, désia tant alléguée par moy despuis que nous parlons de cette afayre. C'estoit la base et le fondement de la justification de cette paix. Dans trois jours après une recharge du premier secrétaire de S. A. La Ripa qui me mande après quelques honnestes parolles, que le duc l'avoit chargé de me répliquer sur la lettre du 8me janvier, afin que je l'envoye avecques l'original de toutes celles qu'il m'avoit écrites despuis mon départ et tous les aultres papyers que j'avoy de S. A.

« Je me recommanday fort à Dieu, car de remède chez moy a de sy humbles secousses et contre mon honneur et contre mon salut, je n'y pouvois rencontrer aucun. Je collige de ce commandement que le prince ne se fie plus qu'il me veut sacrifier après que j'auroy posé mes défenses et mis les armes bas avant qu'entrer au champ de ma justification. Je m'imagine néanmoins que je doibts tout essayer ; qui scai, pensays-je à part moy qu'il te veuille pour un temps persécuter à fin de fayre passer son service par quelque biais qui heurte en passant ton honneur et ta réputation pour un temps. Je juge doncques à part moy afin de remuer toutes les

Digitized by Google

pierres et essayer de tout en mon malheur que si je me présente moy-même que la chose passera plus doucement et que j'auray quelque ressource pour relever mon mal.

« Je luy escris dans la response où je faisois mention que j'envoyerois les papiers que je les avois rières moy ; que je les envoyerois prendre en ma maison (je les avois mais à fin, fin et demy, *sic ars deluditum arte*). Cependant que si S. A. vouloit que je jouasse quelque personaige pour arrondir ses prétentions ou le bien de ses affayres : que j'estoys prest à me rendre coupable partout et devant tous, pourvu que lui seul creut ce que j'avoy toute ma vie tesmoigné en la suitte de mes services ascavoir ma prudhommie et ma fidélité. Au lieu de prendre le party d'en user doucement, il s'esprit davantaige contre moy ; il me presse. Il jugeoit d'avoir en proie ma personne pour la rudoyer, mon honneur pour le baffouer et pour le mettre à tous les jours à l'encan de la vergoigne à qui en voudroit rire ou s'en mocquer.

« Voyant donc que de quelque costé que je me torne il n'y a plus d'espérance de salut : « Nna salus nobis, nullam sperare salutem ! » j'empoingne le desespoir je joue à quitte ou double, je ferme les yeux à toutes mes pertes, je m'abandonne au danger, je me laisse aller dans le précipice. Mes amis admiroyent ma constance tout à la poursuitte de ma commission sans changer de visaige veu les maux qui me pendoyent sur la teste si je me laissoy attraper ; comme aussy en la résolution de ma

Digitized by Google

retraite, car il n'y avoit que du danger partout, et du malheur pour moi partout.

« Pour vous montrer après tout cecy, ny qu'une lache peur, ny qu'une verve impétueuse d'un démon trouble ou impatient ne m'a point emporté en cette résolution, j'ay combattu en moy mesme troys mois durant cette retraite avec tant d'agitation en mon asme que je m'estonne (mais Dieu m'a gardé l'entendement) comme elle ne s'est devoyée dans la pertubation de ce trouble irréconciable avec mes meilleures pensées.

« Je vous diray ceci en passant que la vigueur de ma fidélité soustenoit en ce dernier service tout le fardeau de ma commission; autrement je donnois à travers l'écueil de cette ingratitude qui avoit désespéré mon service, si l'honneur n'eut pris la guyde de mes meilleures fonctions.

« Je demeuroy encore attaché à un filet d'espérance mais j'estois combattu par le naturel du prince que je servois, lequel ne pardonne jamais quand il a ofensé un serviteur; « chi offende non perdona »! Toutesfoys je m'hazardays, je m'adresse à un chevalier de mérite, qui m'avoit aymé doucement, auquel j'avoy dédié tout mon service et tout mon amour après le Maistre et duquel je regrette encores l'honorable présence par dessus toutes mes pertes. Il avoit tout le crédit de mon maistre assemblé en sa faveur, sa valeur lui assure les grâces du plus grand prince du monde. Il se monstroit à moy comme un astre luisant a travers le sombre de l'espace nue qui environnoit ma condition. Je luy donne compte fort par-

Digitized by Google

ticulier du soupçon qui me tient en peine. Je n'oublie rien de toutes les conjectures que vous avez entendues. Il me répond fort sagement quil n'avoit rien entendu ny apperçu chose semblable en S. A. et qu'il estymoit qu'elle en estoit du tout esloigné. Que Monsieur d'Arconas mon collègue n'avoit pas pris en difficulté son retour vers S. A. que je n'avois pas fait pis que luy.

« Je réplique à cela que mon mal estoit sans exemple, mon infortune sans paragon, que je ne me mesurais pas à Monsieur d'Arconas ; que plusieurs inégalités rendoyent nos fortunes différentes, que j'irois volontiers me présenter, autrement que si la justice estoit morte pour moy que je me retirerois.

« Il me répondit ce que vous oirez cy-après. « Je ne scay quel conseil vous donner sur la résolution que vous voulez prendre. Tous gist à la satisfaction que vous voulez donner à nostre maistre et recevoir de luy. Je scay bien qu'il n'y a danger qui m'esloigne de sa présence. Je me résoudroys plustost à souffrir que m'absentant donner mauvaise odeur de mes actions à celluy que j'aurois bien servy. »

« Cette lettre estoit plus discrète qu'affectionnée ce me semblait au commencement. Après quand je l'eus considéré à loysir, encore qu'il n'y eut pas pour asseuré un accident comme celluy qui emportait ma fortune ; elle sembla pour m'oster du tout de l'horreur des frissons qui me donnoyent le trouble, et qu'il faloit disputer ou les prisons ou la vie, sans ressource de justice et de bon droit puisque ma partie estoit mon juge.

Digitized by Google

Le mal n'est pas cruel lorsqu'il oste la vie
Accourcit les travaux et finit nos malheurs
Mais bien lorsqu'il nous tient assiégé de douleurs
Et entre mille morts une mort il envie.

« Ces mots « danger et souffrir » me feirent cognoistre que le commencement, le milieu et la fin de mes défiances estoyent véritables. Qu'on se fourroit dans le danger, ou qu'il falloit souffrir en allant là. Je discours l'eficace de cette lettre à part, à la manière suivante. Il faut prétendre disais-je de l'amy tout ce qui ne l'offence lui ou sa fortune sans remède. Ce cavalier a tout le crédit de son maistre, il t'ayme, car j'ay été asseuré par mille preuves de sa candeur et de sa vertu. Ou il a parlé de ton fait au prince, ou il ne lui en a rien dit. Au premier cas, il faut que son crédit ayt rebouché contre l'opiniatreté de dédain conceu contre toy; s'il n'a pas parlé, c'est signe qu'il s'est apperçu qu'il hazarderoit un refus, qu'il aigriroit le prince davantage sans qu'il peut proficter à ton mal. Doncque il juge ce prince inexhorable en se taisant; ou inflexible en parlant à luy de ton fait. Que te reste-t-il de sygnes, de conjextures, d'assurances de ton mal que tu ne les aies toutes visibles? Il te propose les dangers, le martyr sous ce mot de souffrir; sauve-toi de devant ces malencontres. Ce cavalier esprouva despuis par sa mort violente que ce prince sur le moindre soupçon se défait de ses meilleurs serviteurs sans égard pourveu que la rigueur prouficte à ses affayres.

« Je n'eus plus despérance après ceste réponse, mon

Digitized by Google

mal estoit en gangrène, j'hazarde à perdre mes servyces passés, le loyer de cet œuvre divin que je venais d'achever, la paix; je quitte mes dignitez pour me mettre à seureté.

« J'eus icy d'autres agitations en mon asme qui se déliait du service et de l'accoutumance de ce prince, habandonnoit ses vieilles amitiéz, estoufoit sa fortune par ce despart pour en cacher une autre. Tout cella me sembla peu néantmoins au prix de s'enfuir de devant l'indignation.

« J'arrive à Saint-Genix, la dernière des villes qu'on devoibt rendre parce que l'argent qu'en prétendoit le gouverneur de nous en retardoit la liberté.

« Je retorne tout mon courage vers Dieu, jimplore sa grâce par les moyens d'abjection et d'humilité que peut ma portée; affligé ainsy et désolé comme j'estois. Enfin je me résoulx d'escrire au prince; de prendre congé, de lui dire adieu. Je lui envoye une lettre un a Dieu qui a mis à party l'entendement de plusieurs, pour en juger à mon désavantage, sans par avanture ou me cognoistre ou sans scavoir le sujet, ou sans considérer le temps et sans avoir notice de mon humeur.

« Trois manières de gens en peuvent discourir, ascavoir : mes amis, les ignorans et les interessez. A mes amiz je leur rends volontiers compte de mes actions; aux interessez je me défends par les raisons que vous oyez, aux ignorans je leur pardonne.

« Cy faut-il que je vous éclaircisse de la cause qui ma esmeu de faire voir la lumière à cet à Dieu, puis que

Digitized by Google

vous avez seeu la cause de ma retraitte. Je devoy cette résolution à mon honneur et à mon salut.

« Premièrement toutes mes espérances pour me remetre bien avec ce prince ou dy redresser ma fortune estoyent effacées puisqu'il avoit tant descrié ma loyauté.

« Les princes de delà les montz comme je vous ay dict ne pardonnent jamais à ceux quils ont offensé, c'est-à-dire ils ne se fient jamais d'eux et ne les employent jamais, ains les poursuivent d'un desdein immortel et irréconciliable, outre qu'après ses grandes menaces sans m'avoir oui, je ne me devois plus fier. Allant il falloit estre subject à de laches submissions, confesser innocent le mal qu'on m'objectoit. Avec quel visaige approcher le prince qui a dit partout que vous l'avez trahy, c'est devenir la proie de la honte, de la vergoigne; se donner en butin au blasme à tout jamais pour hazarder quoy ? Les faveurs d'un prince périssable et trop subjectes au changement. C'estoit suivre l'incertain, le risque de tout perdre, plustost que de vivre content avec sa conscience.

« Que faloit-il que je devinse après ses outrages. Luy ne me pouvoit plus retenir en son service sans rougir. Car d'un qu'on a descrié pour traistre le retenant pour serviteur vous le justifiez par cette seconde acceptation. Et moy ? Ne me devoys-je pas abysmer de honte d'estre auprès de celluy qui avoit preschés par tout mes meilleurs et plus signalés services pour des trahisons manifestes ? Ma foy à ce coup de soy et en conscience estoient irréconciliables. J'entends ni que ce prince ne pouvoit plus se

Digitized by Google

servir de moy, ni moy maprocher pour le servir davantage. Je me retirois ainsy forcé du destin. Je m'enfermois dans ma maison, faloit-il pour compagnon de mes regrets, pour le salaire de mes pertes que le déshonneur y entra avec moi ? Car ou j'avoy trompé ou j'avois bien servy mon maistre, en tous les deux il faloit se produire.

« En tous cas après une si précieuse ambassade, la conclusion d'un hault traitté accomply sur le plus célèbre théâtre du monde, les acteurs, les plus grands princes du monde, l'entremetteur un neveu du meilleur Pape qui se soit assis en la chère de Saint-Pierre de nos siècles ; avoir disje achevé cette paix ! en quelle réputation vivoy-je après cella en ma maison ? Il ne faut pas survivre à de si grands malheurs par élection ; il se faut oster de la presse, ou en vivant défendre la pièce, sans laquelle une âme bien née à peine scauroit trouver le contentement. J'avoy comme je vous ay dit, fait tenir surement la lettre de mon despart et cet a Dieu à S. A. L'accident qu'elle pouvoit produire en ma défaveur estoit déjà tout formé ; j'en avois la cognoissance auparavant quelle fust allée, je n'estoy pas moins irréconcialable puisque ma défense lui avoit esté suspectée et qu'il m'avoit défendu par le billet de soustenir mon droict, avec aucun tesmoignage de ceux qui tenoient ma conscience nette, et mon innocence asseurée. J'ay toujours postposé la perte de la vie à celle de l'honneur ; c'est un esprit foible à qui la crainte bouche la voix quand il est outragé injustement, et c'est faute de courage que ce taire à l'endroict ou il faut défendre sa réputation. Il vaut mieux se taire que d'en-

Digitized by Google

courir les dangers de la mort, mais il vaut mieux mourir justifié que de vivre en soupçonné, chargé de honte et cela pour complaire à l'injustice. « Veritas odium parit! »

« Les comtemplates soutiennent que je devais attendre et que le temps rabille toutes choses.

« Che ha tempo a vita » dit le Vénitien ! Il faut éviter d'estre un seul moment entaché de la marque du meschant ; ilz argumentent mal ; car celluy qui se résoubt hardyment à un fait ne doibt jamais fayre à moitié. Il ne fault point d'attempement ou de modération en l'action juste qui vous destache du service d'avec un grand : qui le faict à demy il y meure du tout. Il faloit estre ou du tout muet ou après avoir parlé ne s'attendre plus au retour ; c'est une pensée faible qui a de la lacheté en sa résolution.

« Je n'etois plus son sujet. L'obligation naturelle ne m'y alléchait plus avec le devoir. Je n'avoye plus envie de servir. J'estois résolu à toutes les pertes que j'ay courues de la fortune, des dignités, de mes services et de mes moyens. La thiare, le pourpre ne me scauroyent assujettir à une loi tant déshonnette que de fleschir dessous le pouvoir de celui qui m'avoit osté le moyen de le servir avec l'honneur, puisqu'il me l'avoit osté par anticipation parmy les sanglants reproches contre ma loyauté.

« On dira par avanture que je parle de loing : qu'il falloit s'approcher pour se justifier. « Honorem meum alteri non dabo », je réponds qu'il est vray, mais qu'il falloit estre asseuré de rencontrer la justice qui en ce cas estoit attachée à la volonté de celuy qui m'accusoit

Digitized by Google

« Erat pro ratione voluntas », il estoit juge et partie. Qui m'eust servy de garant entre eux ? J'estois trop faible et trop petit pour demander justice ! quelles armes eussé-je apporté pour ma défense ? On me les vouloit soustraire de loing avant d'y arriver (j'entends les originaux des papyers qu'on demandoit) et sans doubte on meust désarmé estant sur le lieu.

« L'exemple de ceux qu'on retient : dont les uns qui avoient le plus mérité en services auprès du prince, m'ont foit cognoistre que je me perdais du tout.

« Les prisons infâmes dont la seule entrée déshonore et accuse le prisonnier, qui sont ordonnées aux plus scéléraz de l'Estat quand ilz ont forfaitz, sont les demeures des prévenus à « la muette » à la volonté du prince. Je dicts à la « muette » parce qu'on ne leur demande rien, on ne scayt pourquoy ils y sont.

« Multa introrsum, nulla retrorsum vestigia cerno », respondit le Resnard à l'ambassadeur du Lion qui le convyayt de l'aller visiter dans sa caverne ou palais ; comme les autres bêtes ses sujets avoient fait durant sa maladie. Je me tins à la sentence du Renard et je ne voulus point aller.

« Je vouloys porter l'explication comme je vous ay dit, mais le prince ne me voulust point cognoistre. Il jugea que la peur de perdre les dignités que je tenois en sa maison me relacha à une vile action, et c'estoit l'amour seul en vertu duquel je me fusse faict tailler le nez, difformer la personne à l'exemple de ce serviteur de ce roy barbare vanté par l'histoire, à fin de pou-

Digitized by Google

voir redresser la moindre des choses appartenant à son bien et à son service. Mais il faut bien dire qu'il me vouloit perdre du tout et qu'il m'avoit destiné au malheur.

« Le plus grand tort que j'ay, c'est que durant vingt-trois années passées à son service, je ne me suis mis à couvert de la pauvreté et que mon bien s'en est presque tout allé à son service.

« Sa lettre m'avoist plongé et comme mis en proye de la crainte et me tenoit en une grande perplexité pour la persécution qui my estoit annoncée par l'escrit mesme du Prince. Toutes fois j'en adoucissais les rencontres par la cognoissance que j'avoy de sa bonté qui lui est autant naturelle en toutes ses autres actions. La sévérité a esté novelle, particulière, remarcable.

« Je me promettoy que le temps et mon innocence dompteroyent cette opinion de me persécuter, ayant toujours et partout recogneu son courage esloigné de la cruauté. La peur de la mort, ny le désir d'allonger ma vie par quelque submission qui sente la lacheté ne me font tenir ce langage, je dicts le mal du mal et le bien du bien. Mais je m'estonne bien qu'un esprit comme le sien nourry dans la douceur en la foy chrétienne de laquelle il est si religieux observateur ; se laisse persuader à ses serviteurs contre la propension de la douce inclination de sa naissance, les rigueurs, les cruautés et la vengeance.

« Le marquis de Lullin au retour qu'il faict de son voyage en mission en France, dit en la plus noble table

Digitized by Google

de la ville de Dijon ces mesmes parolles quand on l'entamne sur le discours du sujet que le Prince avoit de me persécuter : « Le duc de Savoye, dit-il, ne peut vivre avec honneur tandis que des Alymes sera en vie ». Voyez quel apofthecme, quelle raison d'état, comme il appuis l'honneur de son maistre sur la privation de la vie violentement exécutée par un assassinat en la personne d'un gentilhomme qui l'a fidèlement servy vingt et deux années entières.

« Ou son dire est vrai ou il est faux. Au premier cas c'est publier ce prince de mauvais naturel acharné au sang et à la cruauté. Au second il lui attribue la plus grande tare et une inégalité du tout reprochable en la pensée d'un prince qui n'est point tyran, qui porte le nom de chrétien qui doibt en effet durant sa vie estre exempt de ce blâme et pour l'advenir vivre par les histoires des doctes escrivains sans rougir après sa mort soubs la tombe pour une telle imperfection ou engaiger ses cendres à un reproche si deshoneste.

« Il y a longtemps que je suis résolu à la mort et tel qu'il plaira à Dieu l'ordonner. La condition de tous les hommes m'enseigne cette leçon. C'est un tribut qu'il faut payer à la nature. Je lutte souvent avec cette pensée, je m'y accoutume et j'espère en Dieu que je seray prou constant à ses aproches, pour le moment qui nous emporte, ce n'est rien qu'on doive craindre ou redouter, car l'oubli par cette longue séparation du corps et de l'âme en cache la douleur et en oste la souvenance jusques à la réunion qui adviendra au jour des grands jours là ou Dieu juste

Digitized by Google

juge, donnera l'arrest ou de la mort ou de la vie aux hommes selon qu'ilz auront vescu.

« C'est bien mourir quand on meurt pour soustenir la justice, j'y suis résolu il y a longtemps, et surtout depuis l'excès dernier de ma mauvaise fortune.

« Or sus vous scavez tout, je vous ay satisfayt tant que j'ay pu, et n'ay réservé que fort peu de tout ce mystère que je ne doibs jamais ni dire ni escrire. »

Voilà, raconté par le négociateur lui-même de la paix de Lyon avec le récit des événements qui mirent fin aux dissensions qui existaient entre la Savoie et la France, le récit de ses propres malheurs et de sa disgrâce. Les mémoires inédits jusqu'à ce jour de René de Faucigny-Lucinge des Alymes, où nous avons puisé ce récit, se trouvent à la Bibliothèque Nationale (Fonds français, manuscrits 5763).

Charles-Emmanuel, froissé dans son ambition, reporta sur René tout le poids de sa colère. Voulant enlever à son ambassadeur comme il nous l'a dit plus haut lui-même « toute preuve de sa bonne foi » il lui fit réclamer par le seigneur d'Albigny ses instructions, ses pouvoirs, et ses « lettres closes ». René répondit sévèrement à d'Albigny qu'il entendait ne pas se dessaisir des instructions qu'il avait reçues et il écrivit ensuite au duc de Savoie une lettre ou apologie de sa conduite. « Je ne sauroye advouer que ce que j'ay peu conclusre et signer, soit non profitable ou deshonorable à vostre couronne de Savoye, disait René. D'abord, si le roi de France a reculé ses frontières et délivré Lyon de ce joug estrange imposé

Digitized by Google

par vostre citadelle de Bourg sur ceste grande ville ? En récompense, il s'est fermé les portes d'Italie, en y perdant la puissance d'y assister ses alliés, et d'y soustenir vos ennemys. S'il agrandit la France, vous augmentez, vous délifvrez et vous asseurez l'Italie; et si vous sacrifiez l'extrémitez de vos Estatz, c'est pour en fortifier le cœur. Si Sa Majesté s'y trouve un advantage en y gagnant quelques lieues de terrain, on a jugé que Votre Altesse y gagnoit bien autrement en bonnes et fortes places. Ainsy la France y debvra chercher son profit à la toise, et le vostre s'y trove en poids. Monsieur de Lesdiguières en a dict à chacun que le Roy son maistre avait faict sa paix comme un duc, et vous la paix comme un Roy. Enfin le subjest de la guerre estant la possession du marquisat de Saluces, et la dicte possession restant en définitif à Votre Altesse au moyen d'iceluy traitté, la France y peuct trover quelque satisfaction, mais toute la gloire reste à la Savoye. » Charles-Emmanuel eut l'air de s'apaiser, il avoit nommé « son cousin le Grand maistre de Savoye, René de Faucigny-Lucinge des Alymes pour aller recevoir et prendre possession de toutes les villes et forteresses restituées à la Savoie en vertu de la paix. » Mais pendant que René s'acquittait de cette mission le duc lui intima à nouveau l'ordre de rendre toutes ses instructions, lettres et pouvoirs. Après avoir opéré la remise de Saint-Genis, la dernière place forte appartenant à la Savoye qui fut tenue par les troupes françoises, René de Faucigny-Lucinge écrivit au duc Charles-Emmanuel qu'il avoit rempli ses dernières missions avec « ses

Digitized by Google

diligences et fidélité accoustumées, mais toutefois qu'il abandonnoit son service et l'ancienne patrie de ses ayeux pour allet vivre en ses terres du royaume de France à l'abri, d'un sceptre équitable aux gens d'honneur, et sous la protection d'une famille de Rois justement nommés très chrétiens. » L'historien de la maison de Savoie a dit à propos de cette lettre d'adieu qu'elle « estait escrite d'un style qui ne sentoit point son sujet, et fist perdre les bonnes grâces du duc à cet homme illustre qui les avoit autrefois si absolument possédees; bien que sa fortune n'eust jamais esté telle que sa naissance et ses mérites pouvoient le faire espérer[1] ».

Pour une dernière fois le duc de Savoie fit sommer René de lui rendre ses lettres. Ce fut le hérault d'armes de Chablais qui vint faire cette sommation à René en son château des Alymes. Voici ce curieux document que nous donnons comme un des derniers vestiges des coutumes du moyen âge.

Procès-verbal du héraut d'armes Chablais touchant les sommations qu'il alla faire à René de Faucigny-Lucinge, baron des Alymes au nom du duc de Savoie.

« Je, hérault d'armes du titre de Chablays, envoyé de par très haut, très puyssant et royal prince, Charles-Emmanuel par la grâce de Dieu, duc de Savoye, roi de Chypre, Hyerusalem et Armenye, duc de Chablays, d'Aouste et de Genevois. Prince de Piedmont, d'Acaye,

[1] Guichenon. Hist. de Bresse, IIe partie, p. 140 et Hist. de Savoye vol. I, p. 784.

Digitized by Google

de la Morée d'Oncille et cœtera, marquis d'Italie, de Suze et de Saluces, comte, baron et souverain seigneur d'Asti, de Genesve, de Nyce, de Tende, de Remont, de Gex, de Vaux, de Faucigny, de Verceil, de Fribourg et cœtera et cœtera, prince et vicaire perpétuel du Sainct Empire romain et cœtera et cœtera et cœtera. Ce jourd'hui quatrième jour de mars, en l'an MVCII° de l'incarnation de N. S. J.-C. et du règne de mon seigneur de Savoye le XXII suis arrivé devant la porte majeure et le pont des Alymes accompagné de quatre chevaulcheurs sçavoyr : deux escuyers et deux trompettes. Sur le pont, ayant revestu la thunique d'armes aux blazons de Son Altesse de Savoye et tout à cheval, ayant aux deux côtés, d'extre et senestre, les deux escuyers la teste nue, soubstenant les rebords d'icelle thunique et pour lorsque les deux trompettes eusrent sonné par trois fois, j'ay dict à voix haulte et fortement intelligible : De par Notre Seigneur le royal duc de Savoye nous venons pour sommer Monsieur René de Lucinge, seigneur, baron de Crans et aultres seigneuryes tant au pays de Savoye qu'aux terres de l'Empire et de France, chevalier de l'Ordre, conseiller d'Estat, grand maître et grand référendaire de son Altesse, aultrefois son ambassadeur en cour de France, et cœtera et cœtera, pour qu'il ait à comparoître le jour onzièsme de may prochain par devant notre dict seigneur ou ceux de son conseil de Savoye, à cette fin d'y répondre et rendre rayson sur aulcuns griefs imputez à luy par suffisants témoignages adjoustant que pour deffauct de le faire il sera poursuivy comme rebelle et ses biens saisiz, sans aultres

Digitized by Google

advertissement ou monition d'icelluy duc nostre souverain seigneur, que Dieu garde à tout jamais!

« Et là s'ouvrit la porte majeusre et sortit un gentilhomme à Messire René de Lucinge, appelé noble Jehan de la Versollyère, escorté de plusieurs escuyers, hommes d'armes et aultres de la maison, lequel me convia d'entrer et ma compagnie, et nous firent bonne chère et nous conduisyrent en la grande salle à droicte, la deuxième cour du chasteau, nous demandant si désirons aller ouyr le sainct office et adorer le sacrement en la chapelle, ce à quoy je fis signe de refus pour la difficultez du comportement, ne me debvant pas découvrir de ma toque, et mon chaperon par devant le seigneur sommé à moins qu'il ne fust deboult, et veu qu'il se pouvoit trouver à siège au dict lieu sainct. Après que nous fust servie collation et nous estre repus et raffraychis sans avoir répondeu aultrement que par signe de teste à ce peu qui nous fust dit, par les serviteurs, d'icelui seigneur des Alymes, le maistre de l'hostel, appelé noble Antoine Valleton, personnage de gravité et de civilité signalée, nous vint quérir en compagnie de deux huyssiers, vestus de velours noirs avec leurs chaisnes d'or au col, et portant leurs masses d'argent sur les épaules, pour que nous allions pour parler au dict seigneur leur maistre, au lieu qu'ils nous atendoient et nous trouvâme iceluy seigneur des Alymes en sa chambre assiz, et sans neul saluer, je fis ma harange ainsi qu'il suit :

« Hault et puissant seigneur, celuy quy a fait toutes choses visibles, invisibles, célestes et terrestres, celuy

Digitized by Google

qui dispose le cœur des princes à la gratuité et qui doibt agréer les sujects dans leur soubmission puysse-t-il touts jours de plus en plus glorifier Son Altesse de Savoye, par laquelle moy, Chablays, qui suys son hérault, je suis envoyé céans pour vous sommer et commander que vous rentriez en son obéyssance et vous rendre emprez sans autre délay, pour là vous remettre à la merci de sa justice en vous soubvenant des biens exquiz et faveurs qu'il vous a faites, au point que neul autre en ses Estats ne fust plus avant en son amour et plus haut en l'exercice de son autorité que ne l'étiez et pouriez l'estre encore. En oultre, vous sommer et commander à moy bailler, pour mon dict seigneur le duc, certaines lettres, clauses, instructions spéciales et aultres instruments de son archive que vous retennez ou semblez voulloyr debtenir à l'encontre du droict de nostre dict maistre et le vostre, estant son sujet tout comme un autre sy petit qu'il puysse estre et sy noble et puissant que soyez; ainsi de venir par devers nostre seigneur pour ce que tel est son voulloyr et bon plaisir et notablement de pluz, pour à luy rendre hommage et fayre adveu de foy, services et fidélité pour vos chasteaux et terres du pays de Faucigny que Sa dicte Altesse a bien voullu jusque icy vous mesnager et préserver, vous advertissant quelles terres vous seront saysies et retirez si vous vous obstyniez contre le dict commandement exprez.

« Que parensuyte vous serez et devrez estre poursuivi par ses justiciers en chastiment et pugnition de rebellion fraude et deptention d'effects royaux, comme aussy pour

Digitized by Google

injures, oultrages et fezlonie, lequel cas comporte un traitement si déplorable que je n'oseroye vous en dire au mesme sucjet. Vous proposant, au nom de mon seigneur le duc, une lettre de saulve conduite, patente et signée de sa main royalle, et scellée de son grand scel, afin que vous puissiez estre, aller, venyr et résider ou vous despartyr en pleine asseurance au regard de ses loyaulté, franchise et bonne amytié pour vostre personne et ceulx de vostre maison. Finalement vous citant et adjurant pour comparaître en propre personne à Chambéry pardevant le noble conseil de nostre dict seigneur pour le unzième jour du mois prochain de may, le dict adjournement vous estant signifié par moy Chablays, soubs licence et permission du baillyf de Monseigneur le Roi très chrétien, Roi de France en son pays de Bujeix, lequel a dit à moy ne l'empescher pour cause de révérence envers nostre seigneur à vous et à moy, le duc de Savoye, roi de Chypre, de Hyrésalem et d'Arménye, que Dieu veuille guarder et glorifier.

« Sur ce, fut incontinent dict à moy par le dict seigneur : « Maistre Chablays, voyons vos lettres de « créance ». Lesquelles je pris en mon seyn, puis ayant osté mon toquet et mon chaperon pour baiser icelles lettres et moy venant jusque devant le siège du dit seigneur, il les prit et après avoir considéré le scel de Savoye se leva de sa chaise et mist les lettres sur la table emprez de lui, puis s'estant descouvert le chef, il salua les dites lettres avec révérence, alors en fit tout haut la lecture et lesquelles lettres n'avoient rien de contrayre

Digitized by Google

à ce que j'avais prédict. Le dict seigneur ensuyte osta de son col le collier de l'ordre de Savoye et l'ayant disposé sur la crédence auprès; il recouvrit sa teste et parla dans le terme cy : Maistre Chablay, vous direz à Monsieur le duc de Savoye que j'abandonne à luy mes terres d'oultre Rhosne sy plait à luy de s'en saysir. Il n'en sera de beaucoup plus riche. J'estime à présent rien avoir en pais de son obéissance et sans fayre mespris de sa Seigneurye, je ne veulx ressortir de mes huy que de l'Empereur et du Roy de France. Mon domicile a toujours esté séans comme il est assez conneu de vostre maistre et d'un chasquun; mes seigneuries en ce pays de Bujeix ne relèvent que de la tour du Louvre et je m'y compte à l'abri sous la soubveraineté du Roy à qui j'en ai déjà fait adveu, par acte d'hommage par acte de décembre dernier. Si Son Altesse de Savoye m'avoit donné des charges et honneurs, c'estoit peut-être un bon effet du ressentiment qu'elle avoit pour mes services, et peut estre aussy par conscience au regard de la Duché de Genevois qui devroist appartenir à ceux de nostre maison, je lui veux bien délaisser mes terres de Savoye, avecque les services et ses offices, ainsi partant quitte avec lui. A propos de ces lettres clauses, j'avais desja faict au sieur d'Albigny ma réponse et c'est à scavoir que si je veulx preserver ma reputation, il me fault réserver les lettres de Monsieur de Savoye. Au regard du saulve conduit, que vous diroi-je? sinon que de ces trois gentilshommes du pais, qui sont allez par de la sur la foy de leurs saufs conduits, deux ont esté cruellement massacrez et blessez en l'hostel

Digitized by Google

mesme et soubs les yeux de votre maistre, et l'aultre a esté decapité bel et bien pour y avoir creu. Qu'est-ce à disre, adjourner au conseil de Savoye un subject libre de l'empire et foydataire de la couronne de France? Et que faict à moi le baillif de Bugeix que je pourrois faire châtier si j'en escrivois au Roy? Il me faut changer de propos pour la reverence que je veux garder à la souveraine personne de Monsieur de Savoye et pour estre autant que je le suis en l'honneur de sa parenté. Si quelque aultre nouvelle poursuite a lieu de son costé, j'en saurai faire ma plainte au sainct conseil de l'Empire, et vous direz par superabondance a vostre maistre que j'ai saulve guarde de l'empereur, qui est le seigneur souverain de mon dict sieur de Savoye. Dieu le conserve et vous conduise. »

« Par après le dict seigneur me donna la présente lettre suscripte comme il se voit pour Messieurs du noble conseil de Savoye la quelle estoit desja comme de présent clause et scellée d'un scel amoiriez ou j'ai très bien reconnu les blazons, gardes, cimier, devise et cri du dict seigneur. Nous despartis et conduits avec grand honneur et courtoisie comme à l'arrivée par grand nombre de gentilshommes et serviteurs de l'hostel, le sieur de Valleton me bailla un gant senestre du seigneur son maistre remply d'escus d'or, nous ayant dict le sieur de Valleton que telle avoist toute jours esté la coutume en la souveraine maison de Faucigny (et m'estant douté que le gant senestre et non pas dextre estoit en signifiance de fascherie contre le maistre de l'envoyé, chose à noter icy pour le profict et maintien de la noble science heraldicque

Digitized by Google

jusques ce jourd'hui). Estant parvenu sur le pont, ou trouvâsmes les chevaulx et les aultres de ma compagnie, ayant beu, comme on dit, le coup de l'estrier avec les gens d'entré, à grande amitié, prevenances et convivialité d'iceuls, il fust délaissé très noblement aux deux escuyers et deux trompettes quetre haults gobellets d'argent, ouvragez des armes de Lucinge, en lesquels ils avaient faict rayson, sanz qu'il se fut esmeu de portez aulcunes aultres santez que celles de l'empereur et du roi trez chrestien comme il se convenoist, veu la discordance entre nos seigneurs relatifs et par après nous ayant cryé : « Largesse » et le cry de Savoye, ceus du chasteau cryèrent : « Bonnes nouvelles, à la bonne ville », qui est le cry des comtes de Lucinge et mesmement des anciens princes de Faucigny suivant plusieurs. A la fin nous departimes des terres de France et parvenus à celluy lieu de Saincte Catheryne aux terres de Savoye, j'ai escript ce verbal le VII de Mars MVCII me recordant des obligations du chrestien, devoyr de suject et foy de serment de mon noble office, pour dire, escrire et tesmoigner la verité en iceluy verbal que j'ai scellé de mes armes et signé de mes noms et titre d'office, les jour et an que dessus, et au mesme lieu qu'il est predict par moy sousigné.

« JEHAN DU PUY GEOFFROY *dict* CHABLAYS. »

René n'obtempéra pas malgré la sommation du héraut Chablais et d'Albigny ayant fait près de lui une nouvelle démarche, René lui répondit la lettre suivante :

Digitized by Google

« Monsieur, en m'escrivant pour avoir de moy les lettres patentes et closes, avec les instructions de Son Altesse de Savoye sur le sujet de la paix de Lyon, que j'aye négociée, poursuyvie, faicte et signée pour Elle, vous adjoutez que le duc a trouvé dans la dicte paix quelque mortification pour sa gloyre, avecque un grand inconvénient et mésadvantage à sa puyssance, en contradiction à ses volontez ; comme aussy qu'il en avoit conceu de l'amertume et du mezcontentement contre moy. Je doibs respondre à ceci que sy tost aprez la prise du chasteau de Montmeliant, le duc m'avoit donné le commandement de conclure la paix, soubs les conditions accordées par Monsieur le Legat du Pape et l'Ambassadeur du Roy Catholique encore que j'ay délayé pour en avoir un ordre plus exprez, et finallement que par sa lettre du 8 janvier, il m'a baillé la dicte ordonnance « de signer au plus tost sans aulcun nouveau retardement ». Pour estre devenu suject du Roy de France, à raison de mes terres aux pays de Bresse et Bugey, qui sont échangées avec la couronne de France en vertu du mesme traicté, et sur toutes choses, à raison de pareille injure à ma prudence où ma reputation de loyauté se trouve engagée, je veux présentement garder les dictes instructions et lettres, et me sauray pour le restant de ma vie garder de Monsieur de Savoye. Voulant respondre au plus long sur les prétendeus inconvenients ou mezavantages dont vous parlez, j'en diray largement mon advis comme il appartien à moy, et j'enveiroy sous peu ma dicte reponse à Son Altesse quy m'a brisé le cœur. Toutes

Digitized by Google

foys me semble, Monsieur, que dans vostre lettre il y a telles choses de vostre chef que toute personne au fait des dictes negociations ne sauroit s'estre miz en teste ; lorsque le Sieur de Rosny dict à nous que sy la paix estoit bonne à faire avant la ruyne et desmolition du fort Saincte Catherine, elle n'estoit pas moins bonne aprez, pour ce que le fonds sur lequel estoit bastie ladicte forteresse demeurait à Monseigneur de Savoye, il la pourroît tousiours édifier et fortifier de plus belle avec que cinquante mille escuz ; et cependant mes confrères en negociations, le cardinal Aldobrandin, le comte de Fuentez et celuy d'Arconas ne lui seurent rien répondre ni moy non pluz, et si vous à nostre place, aviez voulu diserter sur le mesme article, il est à craindre qu'auriez trouvez plutost des paroles que de bonnes raisons : ce n'est pas mon faict et l'on trouvera je l'espère aultre chose en l'acte d'apologie que je doibs pour mon honneur rendre public ; voulant rester à tousiours, Monsieur, vostre serviteur.

« Des Alymes ce 22 fevrier.

« De Faucigny-Lucinge. »

Ce fut alors que René quitta son chateau des Alymes que le duc de Savoie fit confisquer et dementeler, et se retira dans ses terres de Bresse d'où il n'alla plus « oultre Rhosne estant en amertume et rupture avec Monsieur de Savoye ».

Son nouveau maître, le roi Henri IV, qui avait pu apprécier la loyauté et l'intelligence que René avait montrées pendant qu'il représentait les intérêts de Savoie

Digitized by Google

en France, quand il le vit se retirer en France, lui écrivit la lettre suivante :

« Mon amy, a present que vous etes devenu mon sujet, je vous pourray parler suyvant ma pensée, et la conduite de Monsieur de Savoye a vostre endroict m'auroist estrangement emerveillé si je nestois un vieil chasseur quy connoys les ruses du renard. Je comprends que ne soyez neulement emeu de son desportement et dezplaysir pretendeu sur le fait de la paix quavez signée, tout le monde sachant que vous navez en cette rencontre agy qu'avecq son adveu, par son exprez comandement, et qu'aussy durant toute vostre vie, en toute chose de son service, il avoist ordinaire de se rengorger de vostre vertu, en vous regraciant pour vostre preudence et fidellité. Il ne me convient pas chercher à vous reconforter, sachant que vostre cœur est là, mais je vous puys affirmer qu'il n'en sera pas de vostre nouveau maistre tellement que de l'ancien. Mon amy, entre véritables gentilshomes de la vyelle roche ainsy que vous et moy, il ne sauroit estre parlé d'argent pour l'essenciel, mais je veuls vous assurer toutesfois, que sy je pouvoye scavoir quen soyez jamais a dezcouvert et dezpourveu, je vous sauroy bien forcer en ce retranchement la quy debvoit estre le dernier entre nous, vous estant doné à moy come lavez bien voulu fayre. Je suys et resteray toute ma vye (et véritablement entendez-vous) ? vostre bon amy.

« Au Bois de Vincennes ce 14 juillet.

« HENRY[1] ».

[1] Bibl. Nat. fonds Français Col. des lettres du Roy Henri IV.

Digitized by Google

Le Roi réitera près de René ses offres généreuses, il l'engagea à s'attacher à sa propre personne, et à accepter à la cour des fonctions aussi flatteuses qu'honorifiques. Mais René refusa sous divers prétextes, qui lui valurent du Roi la lettre qui suit :

« Mon amy, je ne vous saurez apreuver pour les refuts de toute sorte de charges comme aussy de défyance ou vous en seriez pour vostre honneur et reputaction. Vous sentez que toutes foys, mon vray ami, si je vous pouvays aimer et plus estymer que par le passez, ce seroyt le cas; je repondrez plus au long à vostre lettre aprez en avoir conféré avec M. de Sully quy nest point de présent ici. Les dames ont trouvé vostre fils ce quil est, cest à dyre un jolly garson. Vous navez en vérité nul besoing de le recommander ny à moy ny a aulcun aultre, et je sauroy bien me soubvenir de luy, come il vous paraistra souz peu ? Jay du soucy, mon amy, chasqu'un en tient sa partye, mais ce nest pas choses à pouvoir lascher par monts et par vaulx, et je suys du reste en bone sancté pour le corps, ayant un daulphin pour la continuation de ma lignée et perpetuyté de nostre mayson. C'est un continuel subjet pour moy de satisfaction et de regraciement envers Dieu, quy vous veuille garder et preserver, mon amy.

« A Fontainebleau, ce jour du Sainct mon patron.

« HENRY[1]. »

René ne quitta plus des lors sa retraite où il occupa

[1] Bibl. Nat. fonds français. Col. de lettres du Roy Henri IV.

Digitized by Google

ses loisirs en écrivant ses mémoires. Il a laissé en outre plusieurs ouvrages imprimés à Paris, à Lyon et à Chambéry et dont les principaux sont : « Considération sur la puissance et durée de l'Empire Turquesque ; Memoyres et negociations de la paix de Lyon; Rerum pene toto orbe gestarum epitome, anno 1752 usque ad annum 1585 ; Memoires de Ligue par dialogues d'un Francois et d'un Savoyard; Rerum toto orbe gestarum commentarii », où l'on trouve autant de savoir et de sûreté dans les jugements que de finesse dans les observations ; et enfin un traité sur le « Mespris du Monde », sujet que va chercher tout naturellement la pensée de ceux à qui l'expérience a appris ce que sont les hommes et ce que valent les choses.

Digitized by Google

PAIX DE LYON

Pour Saluces, Bresse, Bugey, Valromay et Gex.
Du vingt septieme janvier mil six cent un.

« Au nom de Dieu, le créateur, soit a tous presents et a venir, notoire et manifeste que, comme par le traité de paix fait a Vervins, le deuxime iour de may mil cinq cent quatre vingt dix huit eust été convenu, sur ce qui auroit este remonstré par les députez de très haut, très excellent et très puissant prince Philippe II, roy catholique des Hespagnes et sur la prière et déclaration faitte par le marquis de Lullin, commis et député de très excellent prince Charles Emmanuel, duc de Savoye, que le dit sieur duc de Savoye seroit recu et compris au dit traitté de paix, aux charges et conditions contenues en icellui. Entre autres : que le surplus des differents d'entre très haut, très puissant et très excellent prince Henri IV, roy très chretien de France et de Navarre, et le dit sieur duc, demeurez indecis par le dit traitté seroient remis, pour contentement à Sa Majesté, et comme son très humble parent, le reconnoistre de tout l'honneur, service, et observation d'amitié qu'il lui seroit possible auroit promis d'envoyer ses deputez et se mettre en tout devoir

Digitized by Google

de donner satisfaction à Sa Majesté et prié de la part de Sa Sainteté et aux bonnes exhortations du dit sieur Legat, Sa Majesté inclinant au saint et louable désir de Sa Sainteté, désirant épargner le sang humain regner en paix et vivre en paix avec ses voysins, mesmes avec le dit sieur duc pour la proximité qui est entre eux auroit aussi ordonné ses députez pour traiter et conclure les points, conditions et articles convenables à une bonne reconciliation et accord ; et pour cet effet, auroit esté commis de la part de Sa Majesté Maistre Nicolas Bruslart, chevalier, seigneur de Sillery, conseiller du Roy en son conseil d'Estat et ambassadeur de sa dite Majesté à Rome et Maistre Pierre de Janin, seigneur de Moniere aussi chevalier, conseiller du Roy en son conseil d'Estat et président en la cour du parlement de Bourgogne. Et de la part du dit sieur duc les seigneurs François, comte de Touzano, conseiller d'Estat du dit sieur duc ; et René de Faucigny Lucinge, seigneur des Alymes, aussi conseiller d'Estat et premier maistre d'hostel du dit sieur duc tous garnis de pouvoir suffisant, dont la copie sera insérée a la fin des présentes. Les quels en vertu de leur dit pouvoir en présence et par l'advis du dit sieur Legat qui, avec grand travail, soing et diligence en seroit dignement et très vertueusement employé pour pourvoir et advancer le dit accord, ont traitté, conclu et arresté les articles qui s'ensuivent.

Digitized by Google

ARTICLES DE PAIX

I

« Premièrement, que le sieur duc cède, transporte et delaisse au dit sieur Roy et à ses successeurs roys de France, tous les pais et bien de paix au jugement de Notre Saint Père le pape Clément VIII, pour estre jugez et decidez dans un an, à compter du mois et datte du present traitté. Sa Sainteté desirant de tout son pouvoir d'établir et d'assurer la paix publique tant pour le bien commun des dits princes, que pour avoir moyen d'effectuer ses saintes et louables intentions pour la gloire de Dieu et l'exaltation de la foy et religion chretiene, après avoir par diverses fois fait continuer et prolonger le temps du compromis, auroit enfin exhorté Sa Majesté et le dit sieur duc de vouloir terminer leurs différents par composition amiable sans autrement attendre son jugement.

« Sur quoy, Sa Majesté, meue de la révérence qu'elle porte à sa ditte Sainteté et de l'affection qu'elle a tousieurs au bien et repos general de la chrétienté, auroit consenty et promis à la ditte Sainteté d'entendre les propositions que le dit sieur duc prétendait faire, pour composer le différent du marquisat de Saluces. Et le dit sieur duc aussi auroit prins resolution de venir treuver Sa Majesté pour en faciliter la conclusion comme depuis il s'ensuivit par accord fait à Paris le 27 février 1600, et pour n'avoir été le dit accord effectué, la guerre s'estant

Digitized by Google

de rechef esmue entre les dits princes nostre dit Saint Père le Pape continuant sa singulière affection qu'il a tousiours porté au bien de la chrestienté, et à la paix et tranquilité publiques, désirant composer les dits différents pour faire cesser les motifs et l'occasion de la guerre, auroit convoyé vers Sa Majesté et le dit sieur duc, l'illustrissime et reverendissime Pierre, cardinal Aldobradin, son nepveu, camerlingue de l'Église romaine general et surintendant de l'Estat ecclésiastique, legat de la Sainteté et du Saint-Siège apostolique, pour exhorter les dits princes à la paix et pour faciliter les moyens d'une bonne reconciliation entre eux; ayant le dit sieur légat, premièrement veu et admonesté le dit sieur duc, lequel, meu du respect et reverence qui est deue aux paternels recors de la Sainteté, et du désir qu'il a de donner les seigneuries de Bresse, Bugey et Valmoray, et généralement tout ce qui luy peut appartenir, iusques à la rivière de Rosne icelle comprise ; de sorte que toute la rivière du Rosne, des la sortie de Genève sera du Royaume de France et appartiendra au dit sieur Roy et a ses successeurs. Et sont les dits pais cedez ainsi que dessus avec toutes les appartenances et dépendances tant en souveraineté, iustice, seigneuries, vassaux, subiects, et tous droicts, noms, raisons et actions quelconques qui pourroient appartenir au dit sieur duc es dits pais, ou a cause d'iceux, sans y rien reserver, sinon que pour la commodité du passage demeurera au dit sieur duc le pont de Gresin, sur la dite rivière du Rosne, contre l'Excluse et le pont d'Arlos qui par le present traitté,

Digitized by Google

appartiendront au dit sieur Roy et par deçu le Rosne demeurent encore au dit sieur duc les paroisses de Liz, Lancran et Cherzay, avec tous les hameaux et territoires qui en dépendent entre la rivière de Vaucerine (Varserine) et le long de la montaigne appelée le grand Credo, iusques à l'entrée plus proche, pour aller et passer au comté de Bourgongne. A condition toutefois que le dit sieur duc ne pourra mettre n'y lever aucunes impositions sur les denrées et marchandises, n'y aucun péage sur la rivière pour le passage du pont de Gresin et autres lieux ci-dessus designez. Et en tout ce qui est reservé pour le dit passage et tout le long de la rivière du Rosne, le dit sieur duc ne pourra tenir ou bastir aucun fort. Et demeurera le passage libre par le dit pont de Gresin et en tout ce qui est réservé, tant pour les subjects du dit sieur roy que pour tous autres qui voudront aller et venir en France, sans qu'il leur soit donné des bourbiers, moleste n'y empeschement. Passants néantmoins gens de guerre pour le service du dit sieur duc ou autres princes, ne pourront entrer es pays et terres du dit sieur Roy, sans sa permission ou de ses gouverneurs et lieutetenants généraux et ne donneront aucune incommodité aux subiects de Sa Majesté.

II

« Et pour effectuer entièrement ce que dessus, le dit sieur duc remettra en la puissance du sieur Roy, ou de celui qui sera commis par Sa Majesté, la citadelle de Bourg, en l'estat qu'elle est, sans y rien demolir, affoi-

Digitized by Google

blir n'y endommager avec toute l'artillerie, poudres et munitions qui seront dans la dite place, lors qu'elle sera remise.

III

« En outre a esté accordé, que le dit sieur duc cede aussi transporte et delaisse au dit sieur Roy, de dela la rivière du Rosne les lieux, terres et villages d'Ayre, Chancy, Pont d'Arlos, Seyssel, Chana et Pierre-Chastel, avec la souveraineté, iustice, seigneurie et tous droicts qu'il peut avoir es dits lieux cedez, et sur les habitants d'iceux. Sans y comprendre le surplus des mandements des dits lieux et de leur territoire.

IV

« Le dit sieur duc cede aussi, transporte et délaisse au dit sieur roy la baronnie ou bailliage de Gex, avec toutes ses appartenances et dispositions, ainsi que le dit sieur duc et ses prédécesseurs en ont c'y-devant jouy et sans y rien réserver n'y retenir, si non ce qui est de delà le Rosne, hormis les villages et lieux d'Ayre, Chancy, Auvilly specifiez ci-dessus. Le tout à condition que les dites choses cédées seront et demeureront unies, et incorporées à la couronne de France, et seront réputez domaine et patrimoine de la couronne, et n'en pourront estres séparées pour occasion que ce soit. Ainsi tiendront lieu, et pareille nature, que les choses eschangées qui seront déclarées cy-après.

Digitized by Google

V

« Aussi est convenu, que le dit sieur duc rendra et restituera effectuellement et de bonne foi au dit sieur roy, ou a celuy ou ceux qui seront à ce commis par Sa Majesté, le lieu, valeur et chastellenie de Chasteau-Dauphin, avec la Tour-du-Pont et tout ce qui est occupé par le dit sieur duc, ou par les siens, dépendant du Dauphiné, en l'estat qu'il est à présent, sans y rien démolir, affoiblir n'y endommager en aucune sorte. Et délaissera toute l'artillerie, poudres, boulets et autres munitions qui se trouveront dans les dites places au temps present. Pourront néantmoins les soldats, gens de guerre et autres qui sortiront des dites places, faire emporter tous leurs biens meubles à eux appartenants, sans qu'il leur soit loisible de rien exiger des habitants des dites places ou plat pais ni en oster aucune chose appartenant aux dits habitants.

VI

« A esté aussi accordé que le dit sieur duc fera abattre et demolir entièrement le fort de Beche-Dauphin, qui a esté construit pendant les guerres. Et fera payer le dit sieur duc, pour le passage cy-dessus reservé la somme de cent mille escus, de trois livres pièce, monnoye de France ou la valeur, en cette ville de Lyon à celuy ou ceux qui auront charge de Sa Majesté.

VII

« Et moyennant les dites cessions et transports, et

Digitized by Google

toute l'artillerie, poudres et munitions conquises, qui demeureront entièrement à Sa Majesté, et moyennant aussi tout ce que dessus est dit, le dit sieur Roy se contente pour le bien de paix, de laisser et transporter au dit sieur duc, comme par ses présentes Sa Majesté luy cede, transporte et délaisse, à ses héritiers et successeurs, tous les droitcs, noms, raisons, actions et généralement tout ce qui peut estre prétendu par ses appartenances et dépendances, ensemble sur les places de Cental, Demont et Roques-Parvière, sans en rien retenir ny reserver. Et a le dit sieur Roy quitte et remis au dit sieur duc toute l'artillerie et munitions qui se sont trouvées dans les dites places du marquisat de Saluces en l'an 1588.

VIII

Promet aussi le dit sieur Roy faire rendre et restituer au dit sieur duc effectuellement et de bonne foy, ou a celuy ou ceux qui auront charge de luy, tous les pais, places et lieux qui se trouveront avoir esté saisies et occupez depuis l'an 1588 sur le dit duc et qui sont à présent possedez par Sa Majesté ou par ses serviteurs. Le tout en l'estat que les dits lieux sont à présent sans rien démolir, affoiblir ni endommager en aucune sorte.

IX

« Restituant les dites places, pourra le dit sieur Roy transporter toute l'artillerie, poudres, boulets, armes et autres munitions de guerre qui se trouveront es dites

Digitized by Google

places au temps de la restitution. Pourront aussi les dits soldats, gens de guerre et autres qui sortiront des dites places, faire emporter leurs biens meubles à eux appartenants, sans qu'il leur soit loisible de rien exiger les dits habitants des places ou plat pais, ny emporter aucune chose des dits habitants.

X

« Et se fera la dite restitution de part et d'autre ainsi qu'il s'ensuit ; c'est assavoir, aussi tost que les ratifications du present traitté auront esté fournies, le dit sieur duc fera remettre en la puissance du dit sieur Roy, ou de celui ou ceux qui auront charge de Sa Majesté la citadelle de Bourg, avec l'artillerie, poudres, boulets et toutes les dites munitions de guerre qui seront dedans la dite place. Et la dite restitution faite, le dit sieur Roy fera aussi restituer les villes et chasteaux de Chambery et de Montmelian au dit sieur duc, lequel incontinent après fera rendre le Chasteau-Dauphin, et tout ce qui en depend comme dessus est dit, et fera demolir le fort de Beche-Dauphin. Lesquelles choses estant effectuellement accomplies par le dit sieur duc, la vallée et vicariat de Barcelonnette, et toutes les autres places et lieux promis par le dit present traitté luy seront entierement rendues dans un mois après. Et luy sera donné sureté raisonnable à son consentement.

XI

« Tous les papiers et enseignements qui peuvent

Digitized by Google

servir pous iustifier les droicts des choses eschangees seront rendues et delivrez de bonne foy, tant d'un costé que d'autre.

XII

« Le dit sieur Roy ne sera tenu a l'entretenement des dons, recompenses et assignations cy-devant données par le dit sieur duc, ou ses predecesseurs sur les terres et seigneuries par lui cedées à Sa Majesté, ny d'acquitter les hypotheques qu'il a crée sur icelles, et pour le regard des ventes et alienations faites à titre onereux par la forme ordinaire, et avec la verification requise avant cette dernière guerre. Sa Majesté y sera obligé tout ainsi que le dit sieur duc auroit esté et non plus avant. Le semblable sera observé pour les dons, recompenses et alienations faites sur les choses cédées par Sa Majesté.

XIII

« En consequence de quoy, et de ce qui a esté accordé par le traitté de Vervins, y aura paix du jour et datte de ce present traitté ferme amitié et voisinance, entre le dit sieur Roy et le dit sieur duc leurs enfants nés et à naistre, leurs héritiers et successeurs au royaume, pais et subjects, sans qu'ils puissent faire entreprise au dommage de l'un l'autre, leur pais et subiects, pour quelque cause ou prétexte que ce soit. Et sera le commerce libre entre les subiects et pais de l'un et l'autre prince, en payant les droicts et impositions qui doivent estre payées par les propres subiects du pais.

Digitized by Google

XIV

« Les subiects de l'une et l'autre part, tant ecclesiastiques que seculiers, nonobstant qu'ils aient servy en party contraire, rentreront paisiblement de la jouissance de tous et chacuns leurs biens, offices et benefices, suivant ce qui est convenu par le septieme article du dit traitté de Veruins, sans que cela puisse estre entendu des gouvernements.

XV

« Tous prisonniers de guerre et autres qui à l'occasion des guerres sont détenus de part et d'autre, seront mis en liberté en payant leurs despences et ce qu'ils pourroient d'ailleurs iustement devoir, sans estre tenu de payer aucune rançon, sinon qu'ilz en ayent convenu. Et, s'il y a plainte de l'excès d'icelle, en sera ordonné par le prince au pais duquel les prisonniers sont détenus.

XVI

« Tous les autres prisonniers, subiects du dit sieur Roy et du dit sieur duc, mesme du marquisat de Saluces et autres lieux cedez, qui, par la calamité des guerres, pourroient estre detenus es galeres des dits princes seront promptement delivrez et mis en liberté sans qu'on leur puisse demander aucune chose pour leurs rençons, ny pour leurs despences.

Digitized by Google

XVII

« Toutes procedures, iugement et arrets donnez despuis l'année 1588 avec les subiects du marquisat de Saluces et autres lieux cedez par le dit sieur Roy, et depuis ces dernières guerres, par les iuges et conscilliers ordonnez en Savoye, Bresse et autres lieux conquis par Sa Majesté tiendront et sortiront leur plain et entier effet, sauf aux parties de se pourvoir contre les dits iugements par les voyes de droit, en ce cas quelles ayent comparu ou contesté volontairement, Mais si les dits iugements auroient esté donnés sans comparition ou contention volontaire de la partie, ils seront et demeureront nuls et de nul effet, et comme non advenus. Et quant aux instances indecises et non jugees, la connaissance en demeurera aux officiers des dites provinces auxquels elle doit appartenir.

XVIII

« Les habitants et aubjects des lieux et pais eschangez par le present traitté, ne pourront estre molestez ny recherchez en aucune manière pour avoir servy en party contraire, ou pour cause que ce soit à l'occasion des guerres, ains retourneront plainement en la possession et jouissance tous et chacuns leurs biens, droicts, priviliges et immunitez, et de tous leurs biens meubles qui se trouveront en nature. Et leur sera loisible de demeurer, ou se retirer ailleurs ou bon leur semblera.

Digitized by Google

Pourront néantmoins iceux iouir de leurs biens ou iceux vendu, ou eschanger, ou disposer comme ils verront bon estre pour leur commodité.

XIX

« Et pour regard des habitants du marquisat de Saluces et autres lieux cedez par le dit sieur Roy, qui n'auront iouy de leurs biens despuis le traitté de paix fait à Veruins, leur seront rendus les fruicts de leur immeubles et arrerages des rentes, depuis la publication du dit traitté de Vervins iusques au commencement de la dernière guerre. Et quant aux officiers de Saluces et autres qui ont servy en Piedmont les roys de France, ils iouiront des privileges immunitez et escemptions qui leur ont esté accordées par autres traittez cy-devant faits par les roys Charles IX et Henri III avec le feu duc de Savoye et depuis confirmez par le dit sieur duc qui est à present.

XX

« Promet aussi, le dit sieur duc, que tous les officiers et autres de Saluces, et lieux cedez par le dit sieur Roy ne seront molestez, recherchez, ny inquietez, directement ou indirectement, en aucune manière, à l'occasion des guerres et differents passez entre Sa Majesté et le dit sieur duc ; ainsi, seront maintenu en leur liberté et franchises pour iouir de leur bien paisiblement, en tout repos et liberté. Et pour les charges et impositions de pais, ne seront surchargez, mais soulagez et favorablement

Digitized by Google

traitez, pour la recommandation de Sa Majesté et de ce baillera le dit sieur duc ses lettres patentes en bonne et valable forme.

XXI

« Les collateurs ordinaires, subiects de Sa Majesté, qui ont benefices à leur collation dans le pais du dit sieur duc, pourront conferer les dits benefices quand le cas escherra. Et ceux, qui seront bien et canoniquement pourvues, iouiront du revenu de leurs benefices, sans qu'il leur soit donné moleste ny empeschement. Le semblable sera aussi observé en la iouissance des benefices qui sont en France, encor que le tittre du collateur fut situé dans le pais du dit sieur duc.

XXII

« Et sont reservez au dit sieur Roy tous les droicts par luy pretendus contre le dit sieur duc, suivant ce qui est contenu par les traittez faits à Chasteau-Cambresis en 1559 et Thurin 1574.

XXIII

« Et pour ce que M. le duc de Nemours et de Genevois qui vouloit avoir et prendre toutes les terres, tailles et droicts dependants de son appanage dans la souveraineté du dit sieur duc, les aura doresnavant à cause du present traitté, sous l'un et sous l'autre prince. Sa Majesté et le dit duc ont promis respectivement de le traiter favorablement et comme leur bon parent, et ne

Digitized by Google

contrevenir ny deroger aux droicts et authoritez qui sont de son appanage, et en outre ont consenty et accordé, si quelque different advenoit cy-après pour raison du dit appanage, de le faire terminer sommairement à l'amiable et sans procès.

XXIV

« Et sur l'instance et priere faite par ledit sieur legat au nom du Pape, a esté convenu, que toutes les forces trouvees et assemblees pour cette dernière guerre seront separees, licentiees, tant en France qu'en Italie, dans un mois après la publication du present traitté à fin qu'un chacun puisse iouir de la paix generale et du repos stipulé et promis par le traitté de Vervins, lequel est confirmé en tous ses points, sinon en ce qui y seroit changé ou expressement deroge par le present traité.

XXV

« Et pour plus grande seureté de ce present traitté, et de tous les points et articles contenus, sera le dit traitté verifié, publié et enregistré en la Cour du Parlement de Paris, et en tous autres parlements de France, et chambres des comptes de Paris, comme au semblable il sera verifié au Senat de Chambery et Senat de Thurin, et autres lieux accoutumez. Et y seront baillées les expéditions de part et d'autre, trois mois après la publication du present traitté.

XXVI

« Lesquels points et articles cy-dessus compris, et

Digitized by Google

tout le contenu en chacun d'iceux ont este traittez, accordez, passez et stipulez entre les dits deputez es noms que dessus, lesquels, en vertu de leur pouvoir, ont promis et promettent, sous l'obligation de tous et chacun les biens presents et à venir de leurs dits maistres, qu'il seront par iceux inviolablement observez et accomplis. Et outre ce, promettent fournir les uns aux autres lettres de ratification authentiques, signées et scellées esquels tout ce present traitté sera inseré, et ce dedans un mois, du jour et date de ces presentes. Et outre, jureront solennellement, Sa dite Majesté et le dit sieur duc, en presence de tels qu'il leur plaira desputer, d'observer et accomplir plainement et de bonne foy le contenu des dits articles. En tesmoignage desquelles choses le dit sieur Legat et les dits deputez ont signé et souscrit de leurs noms le present traitté.

A Lyon, le 17 janvier 1601.

« *Signé :* P. Cardinalis ALDONBRANDIDI legatus
Bruslart DE SILLERY.
Pierre DE JANIN.
Francesco ARCONATO.
De LUCINGES, seigneur des Alymes. »

(Publié à Thurin le 6 mars, à Lyon et Bourg-en-Bresse le 14 et à Grenoble le 20 du mesme mois).

FIN

Digitized by Google

ÉVREUX, IMPRIMERIE CH. HÉRISSEY ET FILS

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF CALIFORNIA LIBRARY
BERKELEY

Return to desk from which borrowed.
This book is DUE on the last date stamped below.

4 Jun '50 JP
6 Nov '50 CA
6 Dec
5 Mar 51 RB
SEP 26 1966 29
RECEIVED
SEP 22 '66 -2 PM
LOAN DEPT.
SANTA BARBARA
INTERLIBRARY LOAN
REC. CIR. OCT 5 '75

LD 21-100m-11,'49 (B7146s16) 476

Digitized by Google

YD 18873

Digitized by Google

Digitized by Google